

FACULTÉ DE DROIT

Guide de l'étudiant en droit

2011-2012

Table des matières

I. LA FACULTÉ DE DROIT	3
II. LES ÉTUDES DE DROIT À GENÈVE	6
1. Introduction	6
2. Le Baccalauréat universitaire en droit (Bachelor of Laws)	8
3. Les Maîtrises universitaires en droit (Masters of Laws)	12
4. Quelques informations utiles	14
5. Certificat de droit transnational (CDT)	15
6. Doctorat	16
7. Candidats non porteurs de certificats de maturité	18
8. Étudiants allemands	18
III. AU SERVICE DES ÉTUDIANTS	20
1. Les panneaux d'affichage	20
2. Le secrétariat	20
3. Les conseillères aux études	20
4. Les assistants	21
5. Services aux étudiants	21
6. Ressources informatiques de la Faculté	22
7. Quelques adresses utiles	23
IV. ÉTUDIER AILLEURS	24
1. Transfert dans d'autres Facultés suisses de droit	24
2. Mobilité suisse et échanges européens	25
V. ÉTUDIER À GENÈVE DURANT UN SÉJOUR DE MOBILITÉ	26
1. La mobilité	26
2. Quelques informations pratiques	27
VI. L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN DROIT (AED)	34
VII. THE EUROPEAN LAW STUDENT'S ASSOCIATION	35
VIII. LA BIBLIOTHÈQUE	36
1. En général	36
2. Ressources imprimées	36
3. Ressources consultables en ligne	37
IX. LA MÉDIATHÈQUE	38
1. Horaire d'ouverture	38
2. Equipement	38
X STRUCTURE ADMINISTRATIVE	39
XI. PLAN D'ÉTUDES	41
1. Baccalauréat universitaire en droit	41
2. Maîtrise universitaire en droit (MD)	45
XII. PRÉSENTATION DES COURS	52
1. Baccalauréat universitaire en droit (Bachelor of laws)	52
2. Maîtrises universitaires en droit (Master of laws)	70
3.a. Enseignements à option d'automne 2011-2012 – 2 heures/semaine	92
3.b. Enseignement à option de printemps 2012 – 2 heures/semaine	105
3.c. Enseignement libre (HORS PLAN D'ÉTUDES)	115
4. Maîtrises universitaires en droit (Master of laws) - Séminaires	116

I. LA FACULTÉ DE DROIT

LE MOT DU DOYEN

Tous ne choisissent pas d'étudier le droit pour la même raison : certains le font par idéal - défendre la veuve, l'orphelin, l'opprimé - d'autres parce qu'ils pensent que cette formation leur ouvrira les portes de la richesse et de la notoriété. Plusieurs ont opté pour ce domaine par élimination : ils n'aiment pas les mathématiques ou plus généralement les sciences dites « dures », ou se refusent à exercer la même profession que leurs parents. Tous rêvent cependant d'un monde meilleur... qu'ils s'en considèrent comme le centre ou un simple élément.

La Faculté de droit de l'Université de Genève a pour vocation de développer les connaissances juridiques de chacun, quelle que soit sa *Weltanschauung*. Certes son fondateur, Jean Calvin, exigeait-il en 1560, dans les Lois somptuaires, que tous montrent « bon exemple de modestie chrétienne les uns aux autres ». Cette tradition n'a heureusement pas entièrement quitté notre institution, qui ne désespère pas de rendre non seulement les juristes mais aussi les hommes meilleurs, notamment par des cours obligatoires de philosophie du droit à la fin du Baccalauréat en droit. D'ailleurs, cette branche a des facettes multiples : Thomas d'Aquin ne s'interrogeait-il pas déjà au XIII^e siècle, dans sa Somme théologique, sur la rémunération de l'avocat ? Il concluait à ce propos : « Si la science du droit est quelque chose de spirituel, son exercice exige un travail matériel, pour la rétribution duquel on peut recevoir de l'argent ; sinon aucun artisan n'aurait le droit de vivre de son art ».

Ancrée dans ses origines, la Faculté est résolument tournée vers l'avenir et le monde extérieur. Elle a ainsi conclu un accord d'échange d'étudiants et d'enseignants avec *Harvard Law School*. Cette démarche, unique en Europe continentale, vient renforcer le vaste réseau de mobilité nationale et internationale mis en place au fil des ans. Notre institution accueille en outre, chaque été, le *Duke-Geneva Institute for Transnational Law*, un programme commun qui réunit des enseignants des deux côtés de l'Atlantique et des étudiants de toutes les nationalités. *Last but not least* nous sommes une des trois facultés fondatrices du baccalauréat en relations internationales. Les liens avec la recherche européenne ne sont pas en reste : la Faculté est en particulier membre de SARFaL (*Strategic Alliance of Research Faculties of Law*), un groupe qui réunit des universités aussi prestigieuses que celles d'Oxford, Heidelberg, Bologne, Leiden ou Barcelone ; son Centre d'études juridiques européennes

organise de nombreuses activités en droit communautaire; et elle est partie prenante à l'Institut européen de l'Université de Genève.

Les étudiants « genevois » profitent par ailleurs des larges possibilités offertes par le programme Erasmus, qui leur permet d'accomplir une partie de leurs études et d'acquérir des crédits ECTS par le biais de séjours scientifiques dans d'autres universités, notamment à Paris, Berlin, Vienne, Exeter ou Louvain.

La Faculté a pour objectif de maintenir et d'accroître la diversité et la rigueur de la formation qu'elle dispense à tous les niveaux. Son enseignement - axé vers la qualité du raisonnement et la pratique grâce aux nombreuses séances de travail - vise à préparer les étudiants aux nombreuses professions juridiques (avocats, notaires, magistrats, juristes d'entreprise, membres de l'administration, réviseurs, experts fiscaux, etc.). Les exercices de rédaction juridique, de recherche juridique informatisée (un cours innovant donné entièrement par voie électronique) ou de rhétorique viennent soutenir ces efforts. Le sérieux de cette formation est reconnu au-delà des frontières suisses. Outre les accords et alliances déjà mentionnés, on signalera par exemple que notre Certificat de droit transnational a été inscrit par le gouvernement allemand, avec une filière juridique d'Oxford seulement, dans le *Europäisches Exzellenzprogramm des Deutschen Akademischen Austauschdienstes (DAAD)*.

Cette quête commence au stade du baccalauréat, où il s'agit d'inculquer les bases du syllogisme juridique et des branches qui constitueront le tronc commun, sur lequel viendront se greffer des connaissances plus spécialisées. La prise en compte des intérêts variés des étudiants intervient dès la deuxième année, avec l'offre d'options de baccalauréat. Les maîtrises en droit civil et pénal, en droit économique, en droit de l'action publique et en droit international et européen permettent de poursuivre cet approfondissement des matières, tout en consolidant les notions de base. Notre maîtrise bilingue avec la Faculté de droit de Bâle reprend ces orientations en leur ajoutant une dimension linguistique et culturelle très intéressante. A cela s'ajoute notre maîtrise spécialisée en droit du vivant. La Faculté de droit offre par ailleurs quatre *masters in advanced studies (MAS)*: ceux en droit international humanitaire et en résolution des différends internationaux s'inscrivent dans le cadre d'une collaboration intense entre notre Faculté et l'Institut universitaire de hautes études internationales et du développement (IHEID), en particulier au travers de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains (ADH). Quant aux MAS en droit bancaire et financier (*LL.M. Banking and Finance*) et en droit fiscal (*LL.M. Tax*), ils s'appuient sur notre forte tradition dans le domaine du droit économique.

La vivacité de la recherche à Genève est par ailleurs entretenue par nos centres facultaires de droit bancaire et financier, de droit de l'art, d'études juridiques européennes ou d'étude, de technique et d'évaluation législatives. La recherche

juridique n'est cependant jamais menée pour elle-même et les résultats de ces travaux sont souvent partagés avec un large public lors de colloques ou de journées de formation continue organisés dans les domaines du droit du travail, du droit administratif, du droit civil, du droit immobilier, du droit bancaire et financier, du droit fiscal, du droit de la propriété intellectuelle ou encore de la responsabilité civile. Ces manifestations consacrent les liens que nous entretenons avec la Cité, comme au travers de la nouvelle École d'avocature, qui constitue un partenariat entre la Faculté, les pouvoirs judiciaires et politiques, l'Ordre des avocats genevois et l'Association des juristes progressistes.

Soyez donc les bienvenus dans cette Faculté à la fois traditionnelle et innovatrice, et sachez profiter des conditions d'encadrement qui figurent parmi les meilleures de Suisse.

*Prof. Christian Bovet
Doyen*

Août 2011

II. LES ÉTUDES DE DROIT À GENÈVE

1. INTRODUCTION

LA RÉFORME DE BOLOGNE

Dans le cadre des directives de la Conférence universitaire suisse du 4 décembre 2003 pour le renouvellement coordonné de l'enseignement universitaire lié à la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne du 16 juin 1999, la Faculté de droit, comme toutes les facultés, écoles et instituts de l'Université de Genève et des universités suisses, a procédé à une réforme complète des programmes d'études.

Conformément aux directives, la formation juridique de base est organisée selon deux filières échelonnées : un premier cursus, comprenant 180 crédits, les **études de Baccalauréat universitaire en droit / Bachelor of Laws** et un deuxième cursus, comprenant 90 crédits, les **études de Maîtrise universitaire en droit / Master of Laws**.

Les cursus de Maîtrise universitaire en droit ont débuté à la rentrée académique 2006.

L'INSCRIPTION

L'immatriculation est la première démarche à entreprendre pour être inscrit comme étudiant à la Faculté de droit.

→ Immatriculation

*Espace administratif des étudiants
Uni Dufour
bureau 222
24, rue du Général Dufour
1211 Genève 4
T 022/379 71 11
<http://www.unige.ch/dase/buimi/>*

Pour la plupart des étudiants, l'immatriculation vaut comme inscription.

Les étudiants doivent s'adresser chaque année au secrétariat des étudiants de la Faculté avant le début des cours pour obtenir, sur présentation de la carte d'étudiant, la brochure « Plan d'études / horaire des cours ».

Une séance d'information sur la formation juridique de base a lieu chaque année le jour de la rentrée universitaire de septembre (pour la date et le lieu de la séance se référer à la brochure « Plan d'études / horaire des cours »).

LES DIPLÔMES

Le **Baccalauréat universitaire en droit**, premier cursus de la formation juridique de base, assure une culture juridique générale. Le programme d'enseignement porte essentiellement sur le droit suisse mais comprend également du droit international, du droit européen et quelques enseignements de sciences humaines. Le programme dure en principe six semestres.

Le **Maîtrise universitaire en droit**, deuxième cursus de la formation juridique de base, permet aux étudiants de poursuivre et compléter la formation juridique et, s'ils le souhaitent, d'entamer une spécialisation dans différents domaines, comme le droit économique, le droit civil, le droit public, etc.

Le **Certificat de droit transnational**, formation complémentaire à la formation de base, est ouvert à tout étudiant (genevois, confédéré, de mobilité, etc.) inscrit dans une formation juridique de base et ayant obtenu 120 crédits ECTS ou ayant accompli deux années d'études juridiques et réussi les examens respectifs.

Après la formation de base, il est possible de poursuivre une spécialisation dans le cadre des programmes suivants :

- **LL.M. Banking & Finance - Maîtrise d'études avancées en droit bancaire et financier (UNIGE) :**
admission sur dossier : www.unige.ch/llm,
renseignements : llm-banking@unige.ch
- **LL.M. Tax - Maîtrise d'études avancées en droit fiscal (UNIGE, en collaboration avec la Faculté des HEC, UNIL) :**
admission sur dossier : www.unige.ch/llm
renseignements : llm-tax@unige.ch
- **Maîtrise d'études avancées en droit international humanitaire (UNIGE, IHEID) (formation en français ou anglais) :**
admission sur dossier, renseignement : info@adh-geneve.ch ou
www.adh-geneve.ch
- **LLM - Maîtrise d'études avancées en règlement international des différends (The Geneva Master of Advanced Studies in International Dispute Settlement) (UNIGE, IHEID) :**
admission sur dossier : www.mids.ch

- **LLM - Master of Advanced Studies in Sport Administration and Technology (EPFL, UNIL, UNIGE):**

<http://www.aists.org/MSA.htm>

Pour ces formations, les conditions d'admission, d'immatriculation, les démarches à entreprendre et les délais à respecter se trouvent détaillés sur les sites Internet respectifs.

Les études académiques peuvent ensuite aboutir au Doctorat (cf. p.16).

LES ÉTUDES

Les études de droit forment l'étudiant au raisonnement juridique, au maniement des textes (tels que les lois, la jurisprudence, les traités) ; elles développent l'esprit d'analyse, le sens de la précision, les capacités de rédaction.

Les études juridiques ne donnent pas une formation professionnelle et doivent être complétées, le cas échéant et selon le secteur professionnel envisagé, par des connaissances acquises dans d'autres facultés (comme c'est le cas par exemple pour la gestion d'entreprise), en cours de stage (pour le brevet d'avocat ou de notaire) ou de séjours à l'étranger (qui permettent de se familiariser avec d'autres systèmes juridiques et de pratiquer d'autres langues).

2. LE BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN DROIT (BACHELOR OF LAWS)

PLAN D'ÉTUDES

Le Baccalauréat universitaire en droit est composé de deux séries d'examens :

la première série, comprenant sept enseignements obligatoires et six examens, doit être obligatoirement présentée après deux semestres d'études ;

la deuxième série, comprenant 24 enseignements obligatoires et trois options, doit être réussie dans un délai de huit semestres depuis la réussite de la première série.

CRÉDITS ECTS

Conformément à l'art. 3 ch. 3 du Règlement d'études du 15.10.2004 (RE), le programme de Baccalauréat correspond, selon les normes ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*), à 180 crédits. Le système ECTS, développé afin de favoriser la transparence et la comparabilité des formations universitaires, introduit une nouvelle mesure du temps d'études, basée sur le travail de

l'étudiant. L'effort produit par un étudiant (présence au cours et travail personnel) pour une année universitaire réussie doit correspondre à 60 crédits ECTS.

Chaque enseignement du plan d'études est doté de crédits (à consulter dans la brochure « *Plan d'études / horaire des cours* »), que l'étudiant obtient s'il a une note suffisante à l'examen correspondant. Par ailleurs, dans la mesure où la moyenne de la série d'examens est suffisante, l'étudiant acquiert en bloc les crédits qui y sont rattachés.

La formation obtenue après la réussite du Baccalauréat (en principe trois ans d'études) correspond ainsi à 180 crédits, chaque série du programme étant affectée d'un certain nombre de crédits (1^{re} série Baccalauréat = 60 crédits, 2^e série Baccalauréat = 120 crédits).

A) PREMIÈRE SÉRIE

Enseignements

En première année, l'enseignement porte sur sept matières obligatoires, enseignées en partie sous forme de cours *ex cathedra* réunissant de larges auditoires et complétées, pour la plupart, par des séances de travail ou des exercices en groupe exigeant la participation active des étudiants.

Le plan d'études de la 1^{re} série prévoit 19 heures de cours, de séances de travail et d'exercices par semaine. Il faut également compter environ cinq heures de préparation par séance de travail et y ajouter le travail personnel et régulier de lecture et d'assimilation.

Contrôles continus

En cours d'année, des épreuves de contrôle continu permettent aux étudiants de faire le point sur leurs connaissances ainsi que sur leur méthode de travail et d'observer leur comportement en situation d'examens. Ces épreuves sont facultatives; les notes obtenues, lorsqu'elles sont meilleures, se combinent (coefficient d'un tiers) avec les résultats de l'examen correspondant. La brochure « *Plan d'études / horaire des cours* » mentionne quels enseignements du plan d'études font l'objet de contrôles continus.

Examens de première série

Les examens sont en principe écrits et durent deux heures. Font exception l'examen portant sur les cours d'*Introduction générale au droit et exercices*, qui dure trois heures et celui d'*Histoire du droit* qui est oral. Tous les examens doivent obligatoirement être présentés après deux semestres d'études (sessions d'examens de mai-juin et/ou août-septembre).

→ Exigences pour la réussite des examens de première série

Moyenne de 4 sur 6 pour la série composée des six examens.

Aucune note inférieure à 1 et pas plus d'une note inférieure à 2.

En cas d'échec au terme de la session de septembre, seuls les étudiants qui auront obtenu la moyenne générale de 3 (à la session mai-juin et/ou août-septembre) pourront refaire l'année.

La première série d'examens doit obligatoirement être réussie, sous peine d'élimination, quatre semestres après l'inscription à la Faculté.

Trois tentatives sur la série complète sont possibles.

→ Annulation d'un examen de première série

L'annulation d'un examen de première série annule toute la série et implique la perte d'une tentative complète, examen présenté ou non présenté.

La note de 5 reste acquise en cas d'annulation d'une tentative.

→ Absence à l'examen

Toute absence non motivée à un examen de première série entraîne la note de 0.

Lorsqu'un candidat tombe malade, il doit remettre dans les trois jours un certificat médical pertinent et détaillé à la Faculté.

Matières d'enseignement de la première série : voir plan d'études, page 41

B) DEUXIÈME SÉRIE

Enseignements

Pour pouvoir suivre les enseignements de deuxième série, l'étudiant doit réussir la première série d'examens.

La deuxième série d'examens comprend les enseignements obligatoires et à option des 2^e et 3^e années d'études. Il s'agit de vingt-quatre matières obligatoires et de quatre options.

Contrôles continus

Cinq enseignements obligatoires de deuxième série font l'objet d'un contrôle continu (pour la liste des matières faisant l'objet de contrôles continus, se référer à la brochure « *Plan d'études / horaire des cours* »).

ATELIERS

Les ateliers consistent en un exercice approfondi en petits groupes et portent sur un problème touchant à plusieurs branches du droit. La participation à un atelier est facultative. Sa réussite donne droit à la dispense d'une option de Baccalauréat.

Examens de la deuxième série

Les examens peuvent être présentés dès que le candidat a suivi l'enseignement correspondant et leur durée est fixée par le plan d'études (cf. brochure « *Plan d'études / horaire des cours* »).

→ Exigences pour la réussite des examens de la 2^e série

Moyenne de 4 sur 6 pour l'ensemble des examens.

Les notes inférieures à 1 sont éliminatoires.

L'étudiant doit avoir présenté des examens pour au moins 60 crédits au plus tard quatre semestres après la réussite de la première série.

La deuxième série doit être réussie dans un délai maximum de huit semestres à compter de la réussite de la première série.

→ Répétition d'un examen de la 2^e série

Chaque examen obligatoire de la 2^e série peut être présenté isolément deux fois, la seconde note remplaçant la première.

Un enseignement à option dont l'examen a été présenté une seule fois peut être remplacé. Dans ce cas, l'étudiant a deux tentatives d'examens pour la nouvelle option. Une seule substitution par option est admise.

Une fois tous les examens de la série présentés et une moyenne générale de 4 obtenue, le titre est délivré, aucune matière ne pouvant alors plus être représentée.

→ Absence à l'examen

Toute absence non motivée à un examen de deuxième série entraîne la note de 0.

Lorsqu'un candidat tombe malade, il doit remettre dans les trois jours un certificat médical pertinent et détaillé à la Faculté.

L'étudiant qui ne se présente pas à un examen auquel il est inscrit, est automatiquement inscrit, pour une deuxième tentative, à la prochaine session lors de laquelle cet examen est organisé, sans possibilité de désistement.

Options de 2^e série

Les enseignements à option sont en principe dispensés sur une base semestrielle.

Le candidat au Baccalauréat doit présenter les examens **de trois options semestrielles**.

Liste des options de Baccalauréat 2011-2012 : voir plan d'études, pages 44

3. LES MAÎTRISES UNIVERSITAIRES EN DROIT (MASTERS OF LAWS)

Les Maîtrises consécutives

La Faculté de droit offre cinq Maîtrises consécutives au Baccalauréat en droit. Les étudiants pourront ainsi poursuivre leur formation générale de base et choisir, en fonction de leurs intérêts et de leurs projets professionnels, des orientations plus spécifiques parmi les programmes suivants :

- Maîtrise en droit
- Maîtrise en droit civil et pénal
- Maîtrise en droit économique
- Maîtrise en droit international et européen
- Maîtrise en droit de l'action publique

Des programmes de Maîtrises bilingues sont également proposés, en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université de Bâle. Une brochure spécifique à ces programmes est disponible.

MAÎTRISE SPÉCIALISÉE

Un programme de Maîtrise spécialisée et interdisciplinaire en droit du vivant est proposé par la Faculté.

Pour toutes informations relatives aux conditions d'admission, d'immatriculation et aux délais à respecter pour le dépôt de candidature, veuillez consulter le site du programme : www.unige.ch/droit/mdv.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à une Maîtrise consécutive au Baccalauréat en droit, le candidat doit être titulaire d'un Baccalauréat universitaire en droit d'une université suisse ou être porteur d'un titre en droit, d'une université étrangère, jugé équivalent à un Baccalauréat universitaire en droit d'une université suisse.

Le doyen de la Faculté statue sur l'équivalence des titres étrangers, notamment au vu du programme suivi, des résultats obtenus et des éventuelles formations complémentaires.

→ *Les titulaires de titres étrangers non encore immatriculés à l'Université de Genève devront par ailleurs remplir les conditions générales d'immatriculation fixées par la réglementation universitaire.*

PLAN D'ÉTUDES

Chaque Maîtrise proposée correspond à 90 crédits ECTS qui se décomposent de la manière suivante :

pour les **Maîtrises thématiques** :

- a) 36 crédits correspondant à des enseignements fondamentaux de la Maîtrise visée ;
- b) 36 crédits correspondant à des options ;
- c) 18 crédits pour un mémoire rédigé dans le cadre d'un séminaire qui entre dans le champ de la Maîtrise visée **ou**
12 crédits pour un mémoire rédigé hors séminaire mais dont le sujet entre dans le champ de la Maîtrise poursuivie **plus**
6 crédits à acquérir par une option supplémentaire.

pour la **Maîtrise en droit** :

- a) 36 crédits correspondant à des enseignements fondamentaux des différentes Maîtrises thématiques ;
- b) 36 crédits correspondant à des options ;
- c) 18 crédits pour un mémoire rédigé dans le cadre d'un séminaire **ou**
12 crédits pour un mémoire rédigé hors séminaire **plus**
6 crédits à acquérir par une option supplémentaire.

DÉBUT ET DURÉE DE LA MAÎTRISE

Les Maîtrises peuvent être commencées au semestre d'automne ou de printemps de chaque année. Leur durée est en principe de trois semestres.

4. QUELQUES INFORMATIONS UTILES

CHANGEMENT DE FACULTÉ

Après une seule année d'immatriculation à l'Université, l'étudiant peut changer de faculté et s'inscrire librement en droit.

L'admission est en revanche conditionnelle pour l'étudiant ayant été **inscrit plus d'une année dans une autre faculté**. Il devra alors réussir les examens de première série dans un délai de deux semestres au maximum à partir de l'inscription en droit **sous peine d'élimination définitive** (art. 8 RE du 15 octobre 2004).

L'admission conditionnelle des étudiants ayant eu un parcours d'études irrégulier est également prévue pour les Maîtrises (art. 31 RE du 15 octobre 2004).

CONGÉ / EXMATRICULATION

L'étudiant qui veut ou doit suspendre ses études peut demander un congé motivé. La demande de congé, qui ne peut en principe pas être faite pendant la 1^{re} année d'études, porte sur un semestre et peut ensuite être prolongée d'un semestre supplémentaire. Elle doit être présentée un mois avant le début du semestre.

En cas d'interruption des études, l'étudiant peut demander l'exmatriculation en s'adressant par écrit à la division administrative et sociale des étudiants, avec copie au secrétariat de la Faculté de droit. L'exmatriculation intervenue plus de cinq semaines après le début du semestre n'empêche pas la Faculté de décompter le semestre dans le calcul des délais académiques pour la présentation des examens.

La personne exmatriculée n'a plus le statut d'étudiant.

Il est possible de se réimmatriculer en s'adressant à l'Espace administratif des étudiants. L'étudiant réimmatriculé retrouve son numéro d'étudiant et reprend ses études au point où elles avaient été interrompues.

La réinscription des étudiants qui, au moment de leur exmatriculation, étaient en situation d'élimination de la Faculté n'est plus admise, qu'une décision d'élimination ait été formellement prononcée ou non (art. 2 ch. 3 RE du 15 octobre 2004).

L'exmatriculation a lieu d'office :

- en cas de défaut de paiement ;
- si l'étudiant a été éliminé ;

- dès l'obtention du diplôme.

EQUIVALENCES

Le doyen de la Faculté peut dispenser d'une matière (et accorder ainsi une équivalence) un étudiant qui a suivi un enseignement dans une autre faculté et présenté avec succès l'examen y relatif dans le cadre d'une série réussie, cela à la condition que la matière corresponde à un enseignement du plan d'études du Baccalauréat ou de la Maîtrise universitaire en droit. L'art. 4 du RE du 15 octobre 2004 précise les cas et les conditions d'équivalence pour le programme de Baccalauréat.

D'une manière générale, des études de droit entreprises à l'étranger et non terminées ne donnent pas lieu à une équivalence.

PROGRAMMES SPÉCIAUX

Les licenciés HEC, mention gestion d'entreprise ou économie monétaire (formations à 240 crédits ECTS) de la Faculté des sciences économiques et sociales et les licenciés HEI (formation à 240 crédits ECTS) peuvent bénéficier d'un programme spécial de Baccalauréat universitaire en droit.

A l'intention des détenteurs d'un diplôme en droit reconnu équivalent d'universités étrangères (pour la France, par exemple, la Maîtrise), la Faculté a prévu un programme spécial de Baccalauréat.

Les futurs titulaires d'un Baccalauréat universitaire en relations internationales, option forte Droit, pourront accéder aux Maîtrises consécutives en droit par le biais d'un programme de mise à niveau de 30 crédits ECTS.

5. CERTIFICAT DE DROIT TRANSNATIONAL (CDT)

Le programme du Certificat de droit transnational offre une large palette d'enseignements dans les domaines du droit comparé, uniforme, européen, international public et privé. Le programme est structuré de manière à permettre l'obtention du Certificat au terme d'un ou deux semestres, selon le niveau individuel de français de l'étudiant et son intérêt pour les matières offertes pendant le semestre d'automne et de printemps. Ce programme est ouvert :

- *Aux étudiants en droit venus de l'étranger, en particulier aux étudiants participant au programme Erasmus ou à d'autres programmes de séjour à l'étranger ou d'échange, ainsi qu'aux étudiants libres ayant déjà obtenu 120 crédits ECTS ou achevé deux années d'études réussies dans leurs universités d'origine;*
- *Aux étudiants d'autres facultés de droit suisses (mobilité suisse) ayant achevé avec succès deux années d'études, ou ayant acquis 120 crédits ECTS;*
- *Aux étudiants inscrits à la Faculté de droit de Genève ayant acquis 120 crédits ECTS.*

Quant au contenu exact des enseignements dispensés dans le cadre de ce programme ainsi qu'aux modalités d'inscription, veuillez vous référer à la brochure du Certificat de droit transnational (www.unige.ch/droit/transnational).

6. DOCTORAT

Pour être admis en doctorat, le candidat doit :

1. Être porteur de l'un des titres suivants :
 - a. Maîtrise en droit ou licence en droit délivrées par une faculté suisse;
 - b. Maîtrise en droit délivrée par une université ou institution analogue étrangère ou diplôme jugé équivalent par le doyen;
 - c. Diplôme d'études approfondies en droit, Maîtrise universitaire d'études avancées en droit ou diplôme jugé équivalent par le doyen.
2. Avoir obtenu une moyenne de 4,5 sur 6 dans le programme de Maîtrise, dans la dernière série du programme de licence, respectivement de la Maîtrise ou du diplôme équivalent étranger. Le doyen statue sur les exceptions. Les candidats porteurs d'un diplôme d'études approfondies en droit, d'une Maîtrise universitaire d'études avancées en droit ou d'un diplôme jugé équivalent par le doyen ne sont pas soumis à cette exigence.
3. Présenter un dossier et obtenir l'accord d'un professeur de la Faculté. Le dossier contient le thème de la recherche, un plan, une bibliographie et un échéancier. Le sujet de thèse doit être approuvé par le collège des professeurs, sur préavis du directeur de thèse.

Pour obtenir le titre de docteur en droit, le candidat doit :

1. *Dans un délai de deux semestres depuis son immatriculation, déposer un mémoire préliminaire de thèse d'une trentaine de pages; le mémoire est soumis à l'appréciation du directeur de thèse et d'un autre professeur. Le mémoire doit être jugé suffisant.*
2. *Alternativement avec l'accord du directeur de thèse, participer activement à une école doctorale ou à un programme jugé équivalent durant l'année suivant l'inscription au programme de doctorat. Cette participation fait l'objet d'une évaluation et doit être jugée suffisante par le directeur de thèse et un autre professeur.*
3. *Soutenir avec succès une thèse dans les conditions prévues à l'art. 44 du RE dans un délai de dix semestres depuis l'inscription au programme de doctorat, sous réserve des dérogations accordées sur la base de l'art. 18 al. 2 du règlement de l'Université.*

Afin de vérifier si ces conditions d'admission sont bien remplies, le candidat doit :

1. *Fournir le relevé de toutes les notes obtenues durant la formation antérieure, ainsi qu'une notice explicative du système de notation en vigueur dans la faculté qui lui a délivré le diplôme.*
2. *Présenter un projet de recherche de thèse d'une dizaine de pages accompagné d'une bibliographie qui seront soumis, avec le dossier académique du candidat, à un professeur de la Faculté susceptible de diriger la thèse (si le candidat est déjà en contact avec un professeur, il l'indiquera dans le dossier).*

Aucune décision définitive d'équivalence ne peut être prise si la Faculté n'est pas en possession de tous les renseignements nécessaires.

Par ailleurs une décision d'équivalence ne peut être délivrée indépendamment d'une demande formelle d'immatriculation à l'Université de Genève.

Candidats non encore immatriculés à l'Université de Genève

Démarches à entreprendre :

Deux décisions doivent être prises pour qu'un candidat puisse étudier à la Faculté de droit de Genève :

- a) Une décision de l'Université de Genève, qui vérifie que le candidat remplit les conditions d'immatriculation (dossier à déposer au plus tard le 30 avril pour l'admission au semestre d'automne et au 15 novembre pour l'admission au semestre de printemps) ;
- b) Une décision de la Faculté, qui statue de l'admission à une de ses formations.

La décision d'immatriculation est le préalable nécessaire à l'admission à la Faculté.

7. CANDIDATS NON PORTEURS DE CERTIFICATS DE MATURITÉ

Les candidats remplissant les conditions d'immatriculation particulières peuvent se présenter aux examens d'admission de la Faculté, organisés chaque année aux mois d'avril/mai.

Ces examens d'admission qui n'ont pas pour but de vérifier des connaissances, mais des aptitudes, comprennent :

- un examen écrit de français ;
- un examen écrit de langue (allemand ou anglais) ;
- un examen oral (exposé sur un sujet choisi par le candidat et questions).

Le candidat est admis aux études de droit s'il obtient, pour l'ensemble des examens, la moyenne de 4 sur 6.

L'inscription se fait auprès de l'Espace administratif des étudiants
(T 022/379 71 11, Uni Dufour, 24, rue du Général Dufour, 1211 Genève 4).

8. ÉTUDIANTS ALLEMANDS

Notre Faculté accueille les étudiants allemands qui, en cours d'études, viennent passer un ou deux semestres à Genève et consacre ainsi une longue tradition qui remonte à Calvin et Théodore de Bèze, fondateurs de l'Académie de Genève.

Les étudiants allemands peuvent choisir librement les enseignements qu'ils désirent suivre ou s'inscrire au programme du Certificat de droit transnational.

Afin de leur permettre d'obtenir en même temps un certificat obligatoire selon les programmes d'études de leurs facultés d'origine, la Faculté de droit de Genève organise, à leur intention, les cours suivants :

Übung im Bürgerlichen Recht

für Fortgeschrittene

Thomas Kadner Graziano, 2h

*Introduction au droit suisse et
Terminologie juridique française*

Hildegard Stauder, 2h

Ce cours peut intéresser tous les étudiants qui, d'une manière ou d'une autre, seront en contact avec l'entreprise, qu'ils s'orientent vers le droit privé, public ou pénal.

III. AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

1. LES PANNEAUX D’AFFICHAGE

Les informations sur les horaires et les lieux des cours, les avis concernant les cours supprimés ou déplacés ou les répertoires supplémentaires, les listes des candidats inscrits aux examens, les dates, heures et lieux des contrôles continus ou des examens, les colloques, conférences, séminaires intéressant le droit, les offres d’emplois pour juristes, les indications générales fournies par les assistants, les activités de l’Association des étudiants en droit, etc., sont affichés dans les panneaux prévus à cet effet au 3^e étage d’Uni Mail, à proximité du secrétariat des étudiants. Les étudiants sont invités à les consulter fréquemment.

2. LE SECRÉTARIAT

Le secrétariat est ouvert aux étudiants :

*le lundi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h00
du mardi au vendredi de 10h à 12h30.*

3. LES CONSEILLÈRES AUX ÉTUDES

Les conseillères aux études collaborent directement avec le doyen pour ce qui concerne les questions académiques. Dans ce cadre, une partie de leur activité consiste à suivre et à réguler les cursus d’études des étudiants et à veiller à l’organisation et au déroulement optimal de la formation. N’hésitez pas à prendre contact avec elles pour des demandes précises, en respectant leurs heures de réception.

Les **personnes souhaitant entreprendre des études** à la Faculté peuvent obtenir auprès des conseillères aux études :

- des informations sur les conditions d’admission ;
- une orientation individuelle sur le choix des études offertes, les débouchés professionnels, les formations complémentaires ;
- des préavis sur les demandes d’équivalences d’études ;
- des informations sur les services institutionnels destinés aux étudiants (logement, bourses, travail accessoire).

Les **étudiants inscrits** à la Faculté obtiennent auprès des conseillères aux études:

- des informations générales sur le règlement et le plan d'études;

et lors d'entretiens individuels, des conseils et informations sur:

- l'organisation générale des études et les projets d'insertion professionnelle;
- des bilans intermédiaires sur le déroulement des études, le cas échéant, une éventuelle réorientation;
- les programmes de mobilité suisse et européen;
- la régulation des études liée à des situations ou circonstances particulières (activité professionnelle, maladie, interruption des études).

Les **étudiants déjà titulaires** d'une licence ou d'un diplôme en droit pourront obtenir des informations et orientations sur les études avancées.

Les horaires de réception et de permanence seront affichés en début d'année académique.

4. LES ASSISTANTS

Intermédiaires entre les étudiants et les professeurs, étudiants très souvent eux-mêmes en formation approfondie (MAS ou doctorat), les assistants assument des tâches de soutien de l'enseignement et de la recherche qui peuvent différer d'une discipline à l'autre.

Les assistants, en principe, sont disponibles pour répondre aux questions des étudiants sur la matière du cours, sur la préparation et la correction des contrôles continus et des examens.

Les heures et lieux de réception des assistants sont affichés dans les cadres de la Faculté.

5. SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Toutes les informations utiles relatives aux prestations offertes aux étudiants, les démarches à effectuer et la liste des services sont répertoriées dans le «*Guide pratique de l'étudiant et de l'étudiante*», publié par la Division administrative et sociale des étudiants.

Cette brochure, distribuée lors des immatriculations, peut être également obtenue auprès des secrétariats des facultés.

OFFICE DE LIAISON ARMÉE – UNIVERSITÉ

Pour les questions se rapportant au **service militaire des étudiants inscrits à la Faculté**, s'adresser au *secrétariat du professeur Victor Monnier, conseiller de l'office de liaison pour la Faculté de droit, bureau 4035, 4^e étage, T 022/379 86 33 ou 022/379 84 73.*

6. RESSOURCES INFORMATIQUES DE LA FACULTÉ

La salle 3077 est équipée d'ordinateurs du type PC, munis de graveurs de CD-ROM, d'interfaces USB et d'une imprimante laser. Il n'y a pas d'équipement de type Macintosh. Ces postes sont à disposition des étudiants et doivent être utilisés pour accomplir des travaux en lien avec les études des étudiants, toute autre utilisation étant exclue.

Une grille affichée sur la porte d'entrée précise les horaires des moniteurs. En dehors des périodes de présence des moniteurs, la salle est en libre-service (ouverture de la porte de 9h à 17h les jours ouvrables).

La bibliothèque de la Faculté de Droit dispose également d'ordinateurs en libre-service.

Les étudiants peuvent, en outre, utiliser tous les ordinateurs en libre-service répartis dans les différents bâtiments universitaires dont vous trouverez la liste à l'URL suivante :

www.unige.ch/dinf/?etudiants/etudiants.html

Les indications et règlements concernant les outils informatiques sont mis à disposition à l'URL ci-dessous :

www.unige.ch/etudiant/

Après des moniteurs, les étudiants peuvent :

- *obtenir toutes les informations concernant les ressources informatiques ;*
- *demander de l'aide, ou signaler un problème ;*
- *faire créditer le montant des impressions, en présentant le reçu du paiement.*

Il est important de relever régulièrement la boîte aux lettres d'étudiant, ou de faire rediriger l'adresse d'étudiant sur un e-mail personnel. La plupart des communications touchant à l'informatique sont communiquées par ce biais.

7. QUELQUES ADRESSES UTILES

Faculté de droit

Uni Mail
40, boulevard du Pont-d'Arve
1211 Genève 4
www.unige.ch/droit/

Secrétariat des étudiants

Bureau 3093, T 022/379 84 19 ou 022/379 84 20
Réception:
le lundi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h00
du mardi au vendredi de 10h à 12h30.
secretariat-etudiants-droit@unige.ch

Conseillères aux études

Bitia Bertossa (dès janvier 2012)
E-mail: Bitia.Bertossa@unige.ch
Bureau 3005, T 022/379 86 07
Réception: jeudi de 14h à 17h, les autres jours sur rendez-vous

Caterina Gidari Wassmer
E-mail: Caterina.GidariWassmer@unige.ch
Bureau 3003, T 022/379 85 63
Réception: lundi de 9h à 12h, les autres jours sur rendez-vous

Assistants

Noms et horaires de réception:
voir avis affichés sur les panneaux

Questions militaires

Prof. Victor Monnier
Secrétariat bureau 4035, T 022/379 86 33

Association des étudiants en droit

Bureau 4002, T 022/379 84 25

Bibliothèque de la Faculté

1^{er} étage, T 022/379 84 46

Bibliothèque de Genève (BGE)

Uni Bastions, Aile Salève

Bureau des photocopiés

Bureau 0050, rez-de-chaussée, T 022/379 95 04

IV. ÉTUDIER AILLEURS

1. TRANSFERT DANS D'AUTRES FACULTÉS SUISSES DE DROIT

Il n'existe pas à l'heure actuelle de programme d'études juridiques unique en Suisse. Le transfert définitif d'une faculté à une autre pendant la préparation du Baccalauréat ou de la Maîtrise présente de ce fait certaines difficultés.

La possibilité de poursuivre ses études dans une autre faculté dépend de la faculté d'accueil. Sont exceptées, toutefois, des règles communes pour la reconnaissance d'examens, présentés par des étudiants lors de séjours d'études effectués dans le cadre du programme de mobilité suisse, adoptées en juin 1994 par l'ensemble des facultés de droit suisses.

Universität Basel

Juristische Fakultät
Peter Merian-Weg 8
Postfach
4002 Basel
061/267 25 00
www.unibas.ch

Universität de Lausanne

Faculté de droit
Internef – Bureau 415
1015 Lausanne
021/692 27 40/50
www.unil.ch

Universität St. Gallen

Rechtswissenschaftliche
Abteilung
Guisanstr. 1a
9010 St. Gallen
071/224 25 16
www.rwa.unisg.ch

Universität Berne

Rechtswissenschaftliche
Fakultät
Schanzeneckstr. 1
Postfach 8573
3001 Bern
031/631 82 65
www.unibe.ch

Universität Luzern

Rechtswissenschaftliche
Fakultät
Hirschengraben 31
Postfach 7460
6000 Luzern 7
041/228 77 00
www.unilu.ch

Universität Zürich

Rechtswissenschaftliche
Fakultät
Rämistrasse 74/2
Büro: RAI H 001
8001 Zürich
01 634 22 33
www.unizh.ch

Universität de Fribourg

Faculté de droit
Avenue de l'Europe 20
1700 Fribourg
026/300 80 00/02/03
www.unifr.ch

Universität de Neuchâtel

Faculté de droit
Avenue du 1^{er} Mars 26
2000 Neuchâtel
032/718 10 00
www.unine.ch

2. MOBILITÉ SUISSE ET ÉCHANGES EUROPÉENS

La possibilité est offerte aux étudiants de participer aux programmes d'échanges mis en place par la Confédération helvétique. Il s'agit du programme de mobilité entre les universités suisses et du programme pour la mobilité européenne. Dans ce cadre, les étudiants peuvent effectuer des séjours d'études dans une autre faculté de droit suisse ou dans différentes facultés de droit d'universités européennes tout en ayant la garantie de la reconnaissance des examens présentés avec succès dans la faculté d'accueil.

Les brochures spécifiques à ces programmes et tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des conseillères aux études :

Bitia Bertossa (dès janvier 2012)

Bureau 3005

T 022/379 86 07

E-mail : Bitia.Bertossa@unige.ch

Réception : jeudi de 14h à 17h

Caterina Gidari Wassmer

Bureau 3003

T 022/37985 63

E-mail : Caterina.GidariWassmer@unige.ch

Réception : lundi de 9h à 12h

V. ÉTUDIER À GENÈVE DURANT UN SÉJOUR DE MOBILITÉ

1. LA MOBILITÉ

MOBILITÉ EUROPÉENNE

Depuis l'année 1996-1997, les universités suisses sont officiellement exclues du programme de mobilité européen Erasmus ; il s'agit toutefois d'une période de transition et tant la volonté que l'espoir de la Suisse vont vers une « réintégration » pour les années à venir.

Dans cette attente, le Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche (SER), avec la collaboration de toutes les universités, a préparé un programme « parallèle » au programme européen qui permet aux facultés suisses de poursuivre leur participation aux échanges.

C'est ainsi que l'Université de Genève a conclu des accords institutionnels avec plusieurs universités européennes, parmi lesquelles toutes celles dont les facultés de droit sont liées à notre Faculté par des programmes d'échanges depuis plusieurs années.

Les étudiants genevois qui souhaitent partir en Europe, ainsi que les étudiants des facultés partenaires européennes désirant venir à Genève, continuent de pouvoir obtenir des bourses d'aide au départ.

MOBILITÉ SUISSE

La Faculté de droit de l'Université de Genève encourage également vivement ses étudiants à effectuer un séjour académique dans une université de Suisse alémanique.

De la même façon, elle accueille en son sein des étudiants d'autres facultés suisses. Les facultés d'origine des étudiants IN de mobilité suisse sont Bâle, Berne, Lucerne, St-Gall et Zurich.

Cette possibilité de venir effectuer un séjour académique dans une université francophone telle que Genève est indéniablement un atout dans la Suisse fédérale, où la connaissance des langues nationales s'avère primordiale pour un futur juriste.

2. QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

La professeure Maya Hertig est la responsable scientifique des programmes d'échanges de la Faculté. Au début du séjour, elle présidera une séance d'information et d'accueil destinée aux étudiants de mobilité.

*Maya Hertig
Uni-Mail
Département de droit constitutionnel
40, bd du Pont-d'Arve
CH 1211 Genève 4
Maya.Hertig@unige.ch
T 022/379 85 30*

L'administration des programmes et l'accueil des étudiants de mobilité sont organisés par les conseillères aux études :

*Bitia Bertossa (dès janvier 2012)
Bureau 3005
T 022/379 86 07
Bitia.Bertossa@unige.ch
Caterina Gidari Wassmer
Bureau 3003
T 022/379 85 63
Caterina.GidariWassmer@unige.ch*

*Uni Mail
40, bd du Pont-d'Arve
CH 1211 Genève 4*

et le secrétariat Mobilité assuré par :

*Monica Steffan
T 022 372 84 10
Monica.Steffan@unige.ch*

*Nadine Vallet
T 022 379 95 14
Nadine.Vallet@unige.ch*

*Bureau 3093
F 022/379 84 15
Uni Mail
40, bd du Pont-d'Arve
CH 1211 Genève 4*

INSCRIPTIONS ERASMUS

Les étudiants qui souhaitent effectuer un séjour de mobilité à la Faculté de droit de l'Université de Genève doivent s'inscrire en ligne avant le 15 mai à l'adresse :

<http://www.unige.ch/intl/erasmus/INinscrframe.html>

Les anciens formulaires sur support papier ne sont plus acceptés. Seuls les étudiants Erasmus dont les candidatures sont transmises à Genève avant la mi-juillet pourront bénéficier de la bourse offerte par les autorités suisses.

INSCRIPTIONS MOBILITÉ SUISSE

Les inscriptions d'étudiants de mobilité suisse doivent être déposées auprès de leur université d'origine avant le 15 avril pour le semestre d'automne et avant le 15 novembre pour le semestre de printemps.

ENSEIGNEMENTS

Les étudiants de mobilité ont la possibilité de suivre tous les cours (obligatoires et à options) dispensés dans le cadre du Baccalauréat universitaire en droit. La liste des enseignements et les descriptifs sont à consulter aux pages suivantes.

Les cours de Maîtrises ne sont ouverts qu'aux étudiants du niveau Maîtrise, c'est-à-dire à ceux qui ont réussi trois années d'études dans leur faculté d'origine, à l'exception des cours du Certificat de droit transnational suivi dans ce cadre. Les étudiants de niveau Maîtrise devront justifier de ce niveau avant leur arrivée.

Les séminaires sont réservés, en priorité, aux étudiants inscrits dans les programmes de maîtrise de la Faculté. Les places étant limitées, les étudiants de mobilité de niveau maîtrise ne peuvent y participer que sous réserve des places disponibles.

Les cours obligatoires sont en principe semestriels dès la deuxième année d'études ; il sera donc possible de les suivre pour un étudiant qui effectue un séjour d'un seul semestre à Genève.

Les cours à options sont également semestriels.

Certains cours de Baccalauréat sont également ouverts aux étudiants en Maîtrise.

Ceux-ci devront néanmoins fournir un effort supplémentaire, qui consistera, par exemple, en une prestation supplémentaire lors de l'examen.

Les étudiants Erasmus et mobilité suisse ayant achevé et réussi deux années d'études peuvent s'inscrire au programme du **Certificat de droit transnational**. Ce certificat est organisé de sorte à pouvoir être effectué en un semestre (il est toutefois également possible de répartir les enseignements sur deux semestres). **Attention à respecter les délais d'inscription (30 juin pour le semestre d'automne, 15 décembre pour le semestre de printemps). Aucune inscription tardive ne sera admise.**

A l'exception de ce programme particulier, aucune démarche n'est en revanche nécessaire pour s'inscrire aux cours : il suffit de s'y rendre. Néanmoins, une inscription aux examens est obligatoire (voir ci-dessous).

Une bonne connaissance du français est requise, les cours et les examens se déroulant dans cette langue. Les étudiants ont la possibilité de suivre des cours d'appui linguistique organisés par l'Université.

EXAMENS

Trois sessions d'examens, d'une durée de trois semaines, sont organisées chaque année. En 2011-2012, il s'agira des périodes suivantes (sous réserve de modification) :

- 16 janvier au 6 février 2012
- 26 mai au 18 juin 2012
- 20 août au 10 septembre 2012.

Pour les enseignements de la première série, les examens n'ont lieu que deux fois par an, la session de février n'étant pas organisée pour cette série.

Les étudiants qui souhaitent présenter des examens doivent impérativement s'inscrire auprès du

*Secrétariat des étudiants de la Faculté
Uni Mail, bureau 3093*

par le biais d'une proposition d'inscription aux examens à remplir. Ce document sera envoyé à l'adresse postale qui aura été transmise à la Faculté. Attention, les étudiants recevront une proposition d'inscription correspondant à leur niveau d'études.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Année académique 2011-2012

Semestre d'automne :

*19.09.11 au 23.12.11
(3 semaines d'examens non comprises).*

Semestre de printemps :

*20.02.12 au 25.05.12
(3 semaines d'examens non comprises).*

LES FORMALITÉS DE SÉJOUR

A. Les Relations Internationales (RI)

*Relations Internationales (RI)
Uni Mail (bureau R 050)
40, bd du Pont-d'Arve
T 022/379 80 85 et 022/379 80 84
F 022/379 80 80
E-mail : Marisol.Pedrosa@unige.ch, Olivier.Vincent@unige.ch
Site internet : www.unige.ch/international
Réception guichet Mobilité : Uni Mail / R 055 lundi-vendredi : 10h-13h.*

→ Séance d'accueil

Les étudiants Erasmus seront convoqués à une séance d'accueil quelques jours avant la rentrée universitaire par les Relations internationales.

Lors de cette séance, il leur sera remis :

- une attestation « Hôte RI »
- un formulaire UE 2 (permis de séjour)

qu'ils devront remplir et envoyer avec 2 photos passeport et l'attestation « Hôte RI » à :

*Office cantonal de la population (OCP)
88, rte de Chancy
1213 Onex
Case postale 2652
1211 Genève 2*

qui leur délivrera, sans aucun frais, un permis « étudiant ».

Les RI fourniront aux étudiants toutes les informations nécessaires pour l'obtention de la bourse Erasmus.

Voir également le site internet des RI :

<http://www.unige.ch/international> et <http://www.erasmusinfo.ch/>

Les étudiants de mobilité suisse seront convoqués à une séance d'accueil quelques jours avant la rentrée universitaire par les Relations Internationales.

Il leur sera remis leur code d'accès aux ressources informatiques :

*Olivier Lombard
Uni Mail
Relations Internationales
Mobilité entre les universités suisses
CH – 1211 Genève 4
Uni Mail (bureau R 050)
T 022/379 80 88
E-mail : Olivier.Lombard@unige.ch
<http://www.unige.ch/mobilite-ch>
Réception : lundi à vendredi de 10h à 12h30 ainsi que sur rendez-vous.*

De plus, la Faculté de droit convoquera également les étudiants des divers programmes d'échanges pour une séance d'accueil et d'information au début du séjour de mobilité.

B. La couverture sociale

L'assurance maladie-accident est obligatoire pour toute personne résidant à Genève.

Les étudiants étrangers affiliés :

- 1) *à la sécurité sociale de leur pays (UE, AELE) doivent se munir de la carte européenne d'assurance maladie ;*
- 2) *à une caisse maladie privée dans leur pays d'origine ont intérêt à demander à leur caisse un avenant (si tel n'est pas déjà le cas) leur assurant la couverture des frais de maladie-accident dans toute l'Europe. Il est utile de spécifier qu'ils effectuent un séjour d'études en Suisse.*

Le service cantonal de l'assurance demandera aux étudiants qui ne peuvent pas obtenir cette couverture, de prouver leur affiliation à une caisse maladie. La prime d'assurance est à la charge de l'étudiant.

Renseignements pratiques :

*Bureau universitaire d'information sociale (BUIS)
4, rue de Candolle
1211 Genève 4
T 022/379 77 79*

C. Le logement

Avec un taux de vacance immobilier de 0,24%, le canton de Genève traverse une grave crise du logement.

Il est donc essentiel de vous assurer une place dans une résidence universitaire ou chez l'habitant avant de débiter votre séjour académique.

Nous vous recommandons d'entreprendre des démarches dès que possible, et, éventuellement, de vous rendre à Genève avant votre séjour académique pour effectuer vos recherches.

L'Université met à disposition des chambres dans des foyers universitaires. A Genève, le loyer d'une chambre s'élève à environ CHF 550.– par mois.

Chaque étudiant annoncé pour un séjour Erasmus à Genève recevra un formulaire de demande de logement en même temps que la lettre de confirmation des RI. La mise en liste d'attente d'un logement ne sera faite que pour les étudiants ayant retourné au Bureau des logements leur formulaire dûment rempli dans les délais impartis (15 juin: semestre d'automne, 1^{er} décembre: semestre de printemps).

Renseignements pratiques :

*Bureau des logements et restaurants universitaires
4, rue de Candolle
1211 Genève 4
T 022/379 77 20
F 022/379 77 85
E-mail: logements@unige.ch
Voir également sur : www.erasmusinfo.ch*

D. Cours d'appui linguistique

Les étudiants ont la possibilité de suivre des cours d'appui linguistique de français, organisés par l'École de langue et civilisation françaises (ELCF). Les deux premiers cours sont gratuits pour les étudiants des programmes d'échanges. Une séance d'information et des tests de niveau sont organisés au début de chaque semestre.

Les inscriptions ont lieu sur place, après la rentrée.

Renseignements pratiques :

*Secrétariat de l'ELCF
Uni Bastions
3, pl. de l'Université
1211 Genève 4
T 022/379 74 36
F 022/379 74 39
Site Internet : <http://www.unige.ch/lettres/elcf>*

E. Budget mensuel

(indicatif pour un étudiant célibataire)

www.unige.ch/dase/buis/vieageneve/budget.html

	Jusqu'à 25 ans	Dès 25 ans
Taxes universitaires (CHF 500.-/semestre)	CHF 84.-	CHF 84.-
Frais d'études	CHF 100.-	CHF 100.-
Assurance-maladie/accident	CHF 85.-/200.-	CHF 85.-/350.-
Assurance RC ménage	CHF 30.-	CHF 30.-
Frais de déplacement	CHF 45.-	CHF 70.-
Loyer	CHF 600.-	CHF 600.-
Electricité/Téléphone	CHF 130.-	CHF 130.-
Alimentation	CHF 600.-	CHF 600.-
Habillement/Activités culturelles/ Loisirs	CHF 250.-	CHF 250.-
Total	CHF 1924.-/2039.-	CHF 1949.-/2214.-

→ Exemption des taxes (de CHF 500.-/semestre)

Les étudiants étrangers à Genève dans le cadre du programme d'échanges Erasmus sont exemptés du paiement des taxes universitaires, à l'exception de CHF 65.- par semestre affectés aux taxes fixes.

Les étudiants de mobilité suisse restent immatriculés dans leur faculté d'origine et sont donc exemptés de toute taxe à Genève.

Pour toute information supplémentaire, voir également le Guide d'accueil des étudiants d'échanges, Programme Erasmus, Groupe Coimbra et Convention CREPUQ, édité par les Relations Internationales.

VI. L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN DROIT (AED)

L'AED est une association composée d'étudiants en droit dynamiques et motivés qui cherchent, d'une part, à défendre vos intérêts auprès des différentes instances de l'Université et, d'autre part, à rendre la vie estudiantine plus conviviale.

Pour ce faire, nous exerçons diverses activités telles que l'organisation de conférences et de soirées destinées aux étudiants, la vente de photocopiés, sans oublier notre incontournable verre de vin chaud offert durant la période de l'Escalade. En outre, le Grand Bal de l'AED, réunissant chaque année plus de 1000 personnes, constitue une tradition à laquelle chacun se doit désormais d'assister.

Enfin, chaque semaine une permanence juridique, tenue par des étudiants en droit, se tient dans nos locaux (Uni Mail, bureau 4002) et répond gratuitement à tous vos problèmes juridiques.

Si l'AED peut se permettre d'être si active, c'est grâce à votre participation et à la motivation de ses membres. Une fois inscrit à la Faculté, vous pourrez donc soit devenir membre « passif » en vous inscrivant à l'AED (ce qui ne vous coûte rien mais nous permet d'obtenir une subvention de l'Université), soit devenir membre « actif » en rejoignant notre Comité.

Quelle que soit votre motivation, nous vous invitons sincèrement à venir assister à notre Assemblée Générale qui se tient chaque année peu après la rentrée et à venir nous consulter au bureau 4002 d'Uni Mail ou sur notre site web.

Association des Etudiants en Droit

Uni Mail

40, bd du Pont-d'Arve

1211 Genève 4

Bureau 4002, T 022/379 84 25

<http://www.unige.ch/aed/>

aed@unige.ch

VII. THE EUROPEAN LAW STUDENT'S ASSOCIATION

ELSA Genève est le groupe local de *The European Law Students' Association*, une association d'étudiants en droit présente dans 35 pays en Europe et qui compte près de 30'000 membres répartis dans 200 universités. Nous faisons partie de ce réseau et joignons ambition européenne et activités universitaires locales.

ELSA Genève a trois secteurs principaux d'activités. Ce sont :

- 1) les **Activités Académiques (AA)** qui permettent le développement des connaissances juridiques à travers des activités pratiques guidées, tels des procès fictifs (*Moot Courts*) ou encore des *L@W Events*, comme des visites d'études d'avocats, départements juridiques, ou institutions internationales ;
- 2) les **Séminaires et Conférences (S&C)** abordant des thèmes très variés et des questions juridiques d'actualité ;
- 3) le **STEP (Student Trainee Exchange Programme)**, véritable bourse aux stages qui permet aux membres de ELSA de trouver, éventuellement, un stage à l'étranger durant les vacances de printemps.

Consultez régulièrement notre site web (où vous trouverez l'agenda de nos activités, les dernières news, le formulaire d'inscription, de plus amples informations sur ELSA, etc.) ainsi que nos affiches qui vous tiendront ponctuellement informés de nos activités.

Nous vous invitons à vous joindre à nous en devenant soit membre passif (la meilleure façon d'apprendre à connaître l'association si vous êtes indécis) soit membre actif (et ainsi participer activement à la vie de l'association).

- 4) les **Activités Extra-Académiques**, étant une association d'étudiants, il n'y a pas d'études sans vie sociale. ELSA organise donc des cocktails et participe à l'organisation de soirées avec l'AED, et du fameux bal de droit.

ELSA en quelques mots c'est lier l'utile à l'agréable. Rejoignez-nous nombreux. Une assemblée générale a lieu chaque année, en octobre, afin d'élire de nouveaux membres au comité organisationnel. Pour de plus amples informations contactez-nous à l'adresse mentionnée ci-dessous :

ELSA GENÈVE - c/o Faculté de droit
40, bd. du Pont-d'Arve - 1211 Genève 4
Bureau 4002
info@elsa-geneva.org / <http://www.elsa-geneva.org>

VIII. LA BIBLIOTHÈQUE

1. EN GÉNÉRAL

Les collections juridiques de la bibliothèque de l'Université de Genève occupent des locaux situés aux 1^{er} et 2^e étages du bâtiment Uni Mail.

Elles constituent l'instrument de travail indispensable des enseignants, assistants et étudiants, instrument d'autant plus précieux qu'il est unique à Genève. La Bibliothèque de l'Université de Genève, et notamment son site Uni Mail, remplit aussi une fonction de service public et, à ce titre, elle accueille également de nombreux praticiens du canton qui y trouvent la documentation nécessaire à la réalisation de leurs travaux.

Les collections de la Bibliothèque de Genève (BGE) sont à divers égards complémentaires à celles de la Bibliothèque de l'Université de Genève. Ainsi, par exemple, des ouvrages anciens ou concernant également d'autres disciplines que le droit - en particulier la philosophie et l'histoire - sont conservés à la BGE.

Cette complémentarité est également effective avec les autres collections thématiques de l'Université de Genève et, en particulier, avec celles traitant de sciences économiques et sociales et d'intégration européenne, qui se trouvent aussi sur le site d'Uni Mail.

Hormis la Bibliothèque de l'Université de Genève et la BGE, les étudiants peuvent également utiliser d'autres centres de documentation couvrant des domaines juridiques spécialisés. Ils peuvent notamment accéder, sous certaines conditions, aux bibliothèques des Nations Unies, de l'Organisation internationale du travail, de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), etc.

2. RESSOURCES IMPRIMÉES

La consultation sur place des documents qui se trouvent en libre accès à la bibliothèque de l'Université de Genève est ouverte à tout public. Une salle de travail est à la disposition de tous les usagers. Pour obtenir les ouvrages stockés dans les magasins fermés ou dans les bibliothèques de départements, il y a lieu de s'adresser au bureau d'accueil du site Uni Mail, situé face à l'entrée de la bibliothèque du côté du parc Baud Bovy. De plus, l'équipe du service de

référence se tient à la disposition de tous les lecteurs pour les guider dans leurs recherches de documentation juridique.

Une carte de lecteur est nécessaire pour le prêt à domicile qui est limité à certains types de documents. Ainsi, les référentiels, les textes législatifs, les commentaires, les recueils de jurisprudence et les périodiques sont exclus du prêt.

Comme tous les sites de la Bibliothèque de l'Université de Genève pratiquant le prêt informatisé, le site Uni Mail est soumis au « Règlement de prêt pour les bibliothèques scientifiques et universitaires genevoises », disponible sur le site : <http://www.unige.ch/biblio/inscrire/conditions.html>.

A noter que le prêt à domicile ne s'applique pas aux ouvrages déposés dans les bibliothèques de département.

3. RESSOURCES CONSULTABLES EN LIGNE

La Bibliothèque de l'Université de Genève est rattachée au Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO). Ses ouvrages sont donc répertoriés dans la base de données commune à toutes les bibliothèques de ce réseau. L'avantage de ce catalogue commun est de disposer via Internet de catalogues particulièrement intéressants pour les juristes. En effet, de nombreuses autres bibliothèques juridiques sont associées à ce réseau, en particulier celles des autres facultés de droit de Suisse romande ainsi que celles des institutions fédérales, notamment les bibliothèques de l'Institut suisse de droit comparé (ISDC) et du Tribunal fédéral (TF). Ce catalogue est accessible sur le site <http://www.unige.ch/biblio/chercher/catalogues.html>.

Par ailleurs, à partir des pages Web consacrées aux ressources juridiques de la Bibliothèque de l'Université de Genève (<http://www.unige.ch/biblio/droit/index.html>), les utilisateurs peuvent accéder à de nombreux périodiques électroniques et bases de données documentaires et exploiter facilement des ressources juridiques accessibles via le Web.

Enfin, les utilisateurs qui le désirent peuvent obtenir gratuitement des fascicules intitulés les « Sources du droit ». Ces dossiers répertorient de façon systématique et claire les principaux documents et sites Internet concernant la législation, la jurisprudence et la doctrine de différents pays. Ils sont actuellement disponibles pour la Suisse, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Etats-Unis et l'Union européenne. A noter que tous ces fascicules sont accessibles en ligne sur les pages Web consacrées aux ressources juridiques de la Bibliothèque de l'Université de Genève.

IX. LA MÉDIATHÈQUE

Situé au 2^e étage, l'espace Médiathèque d'Uni Mail regroupe des documents audiovisuels d'intérêt scientifique concernant les facultés présentes à Uni Mail.

Cette collection contient plus de **3000** DVD, 1350 cassettes vidéo, 450 cassettes audio et CD-ROM.

Tous ces documents sont répertoriés dans le catalogue RERO.

Certains documents audiovisuels, dont des cours *ex cathedra*, sont numérisés et accessibles sur le réseau universitaire par le Mediaserver :

<http://mediaserver.unige.ch/>

1. HORAIRE D'OUVERTURE

Prêt et consultation des documents :

lundi-vendredi : 12h-18h

Horaires exceptionnels les jours fériés et en été :

<http://www.biblio-geneve.ch/repertoire/index.php>

2. ÉQUIPEMENT

3 postes VHS dont 2 avec chaînes TV, 3 postes DVD

2 postes cd-audio, mini-disques et cassettes audio

12 PC multimédia (avec lecteurs CD-ROM et DVD) permettant également l'accès au serveur vidéo de l'Université (Mediaserver)

2 postes OPAC

1 salle de projection avec écran pour vidéo et PC (max. 20 personnes)

X STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Doyen

Christian Bovet
3e étage, bureau 3076

Vices-doyens

Nicolas Jeandin
4e étage, bureau 4038
Alexis Keller
5e étage, bureau 5026

Administrateur

Didier Gfeller
3e étage, bureau 3068

Conseillères aux études

Caterina Gidari Wassmer
3e étage, bureau 3003
Bita Bertossa
3e étage, bureau 3005

Secrétariat des étudiants

Andrea Littorin Simonin
Edith Muerrle
Pilar Rincón
Monica Steffan
Nathalie Trunk
Nadine Vallet
3e étage, bureau 3093

Département de droit international privé (INPRI)

Direction :
Gabrielle Kaufmann-Kohler
4e étage, bureau 4070
Secrétariat :
Vera Berlarbi
4e étage, bureau 4029

Département de droit civil (CIVIL)

Direction :
Sylvain Marchand
4e étage, bureau 4058

Département de droit commercial (DROIC)

Direction :
Henry Peter
4e étage, bureau 4026

Secrétariat CIVIL et DROIC :

Nicole Crausaz
Francine Pinget
4e étage, bureau 4035
Esther Pralong
4e étage, bureau 4029

Département de droit public (PUB)

Direction :
Alexandre Flückiger
5e étage, bureau 5052
Direction adjointe :
Maya Hertzog
4e étage, bureau 4038

Secrétariat :
NN
Isabella Tonna
Sandra Zeugin
5e étage, bureau 5032

Département de droit pénal

Direction :
Bernhard Sträuli
3e étage, bureau 3025

Secrétariat :
Jacqueline Messerli
3e étage, bureau 3033

Département de droit international public et organisation internationale (INPUB)

Direction :
Marco Sassoli
4e étage, bureau 4003

Secrétariat :
Béatrice Ledermann
Edith Muerrle
4e étage, bureau 4005

Département du droit du travail et de la sécurité sociale

Direction :
Gabriel Aubert
5e étage, bureau 5091

Secrétariat :
Katia Metral
NN
5e étage, bureau 5085

Département d'histoire du droit et des doctrines juridiques et politiques (JUPO)

Direction :
Alexis Keller
5e étage, bureau 5026

Secrétariat :
Lara Broi
5e étage, bureau 5025

Centres

Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL)

Direction :
Alexandre Flückiger
5e étage, bureau 5062

Secrétariat :
Daphrose Ntarataze
3e étage, bureau 3034

Centre d'études juridiques européennes (CEJE)

Direction :
Christine Kaddous

Secrétariat :
Lorraine Dubuis
Caroline Hoecht
5e étage, bureau 5062

Centre de droit bancaire et financier (CDBF)

Direction :
Luc Thévenoz

Secrétariat :
Gervais Muja
5e étage, bureau 5076A

Centre du droit de l'art (CDA)

Direction :
Marc-André Renold
Jacques de Werra
Pierre Gabus

Secrétariat :
Valérie Leuba
4e étage, bureau 4085

ADH Genève Académie de droit international humanitaire et des droits humains

Direction :
Andrew Clapham
Paola Gaeta

Secrétariat :
Daniela Renggli Kaba

Villa Moynier
120b, rue de Lausanne
Case postale 67
T +41 22 908 44 83
F +41 22 908 44 99

Ecole d'avocature (ECAV)

Conseil de direction :
François Bellanger
Président

Direction :
Carole Lager
3e étage, bureau 3025

Secrétariat :
Anne-Lise Polchi
Caroline Sahle
3e étage, bureau 3009

XI. PLAN D'ÉTUDES

1. BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN DROIT

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

1^{re} série (2 semestres)			Crédits ECTS	Heures par semaine		Examens	Contrôle continu
				Automne 2011	Printemps 2012		
5000B	Introduction générale au droit et exercices	C. Chappuis, po M. Hertig, po. D. Pannatier Kessler, ces R. Prodhom, ce S. Vigneron, ce	14	4 +	1	ÉCRIT	
5069	Droit pénal général	B. Sträuli, po C. Chirazi, ce	10	3	3	ÉCRIT	x
5010	Droit des personnes physiques et de la famille	A. Leuba, po M.-L. Papaux Van Delden, pas	10	3	3	ÉCRIT	x
5051	Droit constitutionnel	M. Hottelier, po A. Flückiger, po	10	3	3	ÉCRIT	x
5009	Fondements romains du droit privé	B. Winiger, po (automne) G. Etier, ccs (printemps)	8	2	2	ÉCRIT	
5004	Histoire du droit	V. Monnier, po (automne) NN (printemps)	8	3	3	ORAL	
5011	Droit des obligations	L. Thévenoz, po			2		

2^e série (4 semestres)			Crédits ECTS	Heures par semaine		Examens	Contrôle continu
				Automne 2011	Printemps 2012		
5052	Droit administratif	T. Tanquerel, po	9	3	3	ÉCRIT	X
5011B	Droit des obligations	C. Chappuis, po J. de Werra, po	11	3	3	ÉCRIT	X
5025	Droit des sociétés	R. Trigo Trinidad, po	9	3	3	ÉCRIT	X
5064	Droit international public	M. Sassoli, po	6	2	2	ÉCRIT	X
5346	Exécution forcée	N. Jeandin, po	3		2	ÉCRIT	
5237	Éléments fondamentaux de procédure civile et pénale	N. Jeandin, po	5	3		ÉCRIT	
5015B	Contrats spéciaux	S. Marchand, po	5	3		ÉCRIT	
5348	Droit fiscal	X. Oberson, po	4	2		ÉCRIT	
5034	Droit international privé	T. Kadner, po	5	3		ÉCRIT	X
5392	Droits fondamentaux	M. Hertig, po	5	3		ÉCRIT	
5393	Droit des Effets du mariage et des successions	M. Baddeley, po A. Leuba, po S. Tornare, ces	5	2	2	ÉCRIT	
5012	Droits réels	B. Foëx, po	5		3	ÉCRIT	
5351	Droit de la sécurité sociale	P.-Y. Greber, po	4	2		ÉCRIT	
5242	Droit du travail	G. Aubert, po	4		2	ÉCRIT	
5071	Droit pénal spécial I : infractions contre le patrimoine	U. Cassani, po	2		1	ÉCRIT	
5403	Introduction aux sciences sociales	S. Cattacin, po	3		2	ÉCRIT	
5350	Philosophie du droit	G. Aubert, po C. Bovet, po A. Flückiger, po M. Hertig, po A. Keller, po NN F. Ost, pas	3		2	ÉCRIT	
5344B	Economie et droit	G. Ferro-Luzzi, mer	4	2		ÉCRIT	

2^e série (4 semestres) suite			Crédits ECTS	Heures par semaine		Examens	Contrôle continu
				Automne 2011	Printemps 2012		
5343B	Droit de l'Union européenne	C. Kaddous, po	4	2		ÉCRIT	
5335	Rhétorique et stylistique + exercices	G. Aubert, po A. Witzig, ces	4	1	1	ORAL	
5334	Recherche juridique informatisée	A. Flückiger, po	3	2		ÉCRIT	
5326	Exercices préparatoires à la rédaction juridique	F. Bellanger, po J. de Werra, po G. Donatiello, ce S. Werly, ce A Stampfli, ce M. Vaerini Jensen, ce	3	1	1	ÉCRIT	
5330	Rédaction juridique	C. Chappuis, po	3			ÉCRIT	
	Options /atelier /concours	(3 à 2 H/S)	9			ORAL	
5352	Allemand juridique	H. Stauder, ce	2		2	ÉCRIT	

Printemps 2012			Crédits ECTS	Examens
5238	Juridictions fédérales **	F. Bellanger, po N. Jeandin, po B. Sträuli, po	-	

** Enseignement figurant au plan d'études de l'École d'avocature (ECAV) et ouvert aux étudiants inscrits à ce programme de formation ainsi que, de manière anticipée en 2011-2012, aux étudiants inscrits dans la formation de 2^e série du baccalauréat universitaire en droit, 3^e année, ou dans un programme de maîtrise à la Faculté de droit de l'Université de Genève. Cet enseignement ne donne droit à aucun crédit ECTS en dehors de l'École d'avocature.

ENSEIGNEMENTS À OPTION

Automne 2011 - 2 heures / semaine			Crédits ECTS	Examens
5155B	Droit de l'art et des biens culturels*	M.-A. Renold, pas	3	ORAUX, sauf exception
5466B	Droit du sport	H. Peter, po	3	
5076B	Droit pénal international et entraide internationale en matière pénale*	P. Gaeta, po M. Harari, ces	3	
5016B	Droit romain : principes de droit privé	B. Winiger, po	3	
5060AB	Histoire de la pensée juridique et politique I : les fondements de la pensée politique moderne	A. Keller, po	3	
5140B	Introduction à la criminologie	A. Kuhn, pt	3	
5291B	Introduction au droit international humanitaire (cours Jean Pictet) ¹⁾	M. Sassoli, po	3	
5028B	Propriété intellectuelle et concurrence déloyale	J. de Werra, po	3	
5224B	Swiss Moot Court	C. Chappuis, po	3	Mémoire
Printemps 2012 - 2 heures / semaine			Crédits ECTS	Examens
5081	Droit constitutionnel, questions choisies : le droit constitutionnel des cantons	T. Tanquerel, po	3	ORAUX, sauf exception
5245	Droit de la sécurité sociale II	P.-Y. Greber, po	3	
5123B	Droit des constructions et du logement	V. Défago Gaudin, ccs	3	
5078B	Droit fiscal international et comparé	X. Oberson, po	3	
5060BB	Histoire de la pensée juridique et politique II : le concept d'empire, des origines à nos jours	A. Keller, po	3	
5339B	L'entreprise, du point de vue économique et juridique*	H. Peter, po	3	
5020B	Rédaction de contrats	S. Marchand, po	3	

1) Prestation complémentaire ou de remplacement selon l'art. 18 ch. 6 du RE du 15 octobre 2004

* Recommandé aux étudiants de Baccalauréat, 3e année

2. MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN DROIT (MD)

ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN DROIT / MD			Crédits ECTS	Heures par semaine		Examens
				Automne 2011	Printemps 2012	
5461	Droit de la concurrence	C. Bovet, po	6	2		ÉCRIT
5357	Droit des sociétés cotées ¹⁾	R. Bahar, pas	6	2		ORAL
5358	Fiscalité d'entreprise	X. Oberson, po	6	2		ÉCRIT
5085	Arbitrage international	G. Kaufmann-Kohler, po	6		2	ÉCRIT
5359	Droit bancaire et financier	L. Thévenoz, po	6		2	ÉCRIT
5463	Droit des sûretés	B. Foëx, po	6		2	ORAL
5074M	Droit pénal économique	U. Cassani, po	6		2	ORAL
5356	Groupes de sociétés et restructurations ¹⁾	R. Trigo Trindade, po	6		2	ORAL
5036	Droit comparé et harmonisation du droit	T. Kadner, po G.-P. Romano, pas	6	2	2	ECRIT
5468M	Droit de l'OMC	G. Marceau, pas	6	2		ECRIT
5456	Les relations extérieures de l'Union européenne	C. Kaddous, po	6	2		ECRIT
5065	Organisations internationales	L. Boisson de Chazournes, po	6	2		ORAL
5096	Droit du marché intérieur de l'Union européenne	C. Kaddous, po	6		2	ECRIT
5066	Droits de l'homme	M. Hottelier, po	6		2	ORAL
5098	La famille en droit international privé	G.-P. Romano, pas	6		2	ECRIT
5097	Les relations économiques en droit international privé	T. Kadner, po	6		2	ECRIT
5462M	Droit de l'aménagement du territoire ¹⁾	T. Tanquerel, po	6	2		ORAL
5008	Légistique suisse et européenne	A. Flückiger, po F. Varone, po	6	2		ORAL
5099	Organisation administrative et marchés publics	F. Bellanger, po	6	2		ORAL
5055	Droit constitutionnel comparé	M. Hertig, po	6		2	ORAL

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN DROIT / MD			Crédits ECTS	Heures par semaine		Examens
<i>suite</i>				Automne 2011	Printemps 2012	
5321	Droit de l'environnement	A. Flückiger, po	6		2	ORAL
5058	Droit international et européen de la sécurité sociale	P.-Y. Greber	6		2	ORAL
5078	Droit pénal européen	NN	6		2	ORAL
5018	Codifications civiles et pénales ¹⁾	B. Winiger, po	6	2		ORAL
5331	Droit des sanctions	B. Viredaz, ccs	6	2		ORAL
5395	Droit du divorce	A. Leuba, po	6	2		ÉCRIT
5068	Droit pénal spécial II	A. Macaluso, ccs	6	2		ORAL
5017	Droit de la responsabilité civile ¹⁾	C. Chappuis, po	6		2	ORAL
5397	Planification du patrimoine	M. Baddeley, po A. Leuba, po A. Peyrot, ccs	6		2	ÉCRIT
5092	Problèmes contemporains de droit européen ¹⁾	N. Levrat, po	6		2	ORAL

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN DROIT ÉCONOMIQUE (MDE)			Crédits ECTS	Heures par semaine		Examens
<i>Entreprise – finance – fiscalité – concurrence</i>				Automne 2011	Printemps 2012	
5461	Droit de la concurrence	C. Bovet, po	6	2		ÉCRIT
5357	Droit des sociétés cotées ¹⁾	R. Bahar, pas	6	2		ORAL
5358	Fiscalité d'entreprise	X. Oberson, po	6	2		ÉCRIT
5085	Arbitrage international	G. Kaufmann-Kohler, po	6		2	ÉCRIT
5359	Droit bancaire et financier	L. Thévenoz, po	6		2	ÉCRIT
5463	Droit des sûretés	B. Foëx, po	6		2	ORAL
5074M	Droit pénal économique	U. Cassani, po	6		2	ORAL
5356	Groupes de sociétés et restructurations ¹⁾	R. Trigo Trindade, po	6		2	ORAL

1) Prestation complémentaire ou de remplacement selon l'art. 18 ch. 6 du RE du 15 octobre 2004

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN (MDIE)			Crédits ECTS	Heures par semaine		Examens
<i>Paix et coopération – organisations internationales – Union européenne – commerce et individu dans la société internationale</i>				Automne 2011	Printemps 2012	
5036	Droit comparé et harmonisation du droit	T. Kadner, po G.-P. Romano, pas	6	2	2	ÉCRIT
5468M	Droit de l'OMC	G. Marceau, pas	6	2		ÉCRIT
5456	Les relations extérieures de l'Union européenne	C. Kaddous, po	6	2		ÉCRIT
5065	Organisations internationales	L. Boisson de Chazournes, po	6	2		ORAL
5085	Arbitrage international	G. Kaufmann-Kohler, po	6		2	ÉCRIT
5096	Droit du marché intérieur de l'Union européenne	C. Kaddous, po	6		2	ÉCRIT
5066	Droits de l'homme	M. Hottelier, po	6		2	ORAL
5098	La famille en droit international privé	G.-P. Romano, pas	6		2	ÉCRIT
5097	Les relations économiques en droit international privé	T. Kadner, po	6		2	ÉCRIT
5095	Problèmes contemporains de droit européen ¹⁾	N. Levrat, po	6		2	ORAL

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN DROIT CIVIL ET PÉNAL (MDCP)			Crédits ECTS	Heures par semaine		Examens
<i>Famille – patrimoine – responsabilité / infractions – justice pénale</i>				Automne 2011	Printemps 2012	
5018	Codifications civiles et pénales ¹⁾	B. Winiger, po	6	2		ORAL
5331	Droit des sanctions	B. Viredaz, ccs	6	2		ORAL
5395	Droit du divorce	A. Leuba, po	6	2		ÉCRIT
5068	Droit pénal spécial II	A. Macaluso, ccs	6	2		ORAL
5017	Droit de la responsabilité civile ¹⁾	C. Chappuis, po	6		2	ORAL
5074M	Droit pénal économique	U. Cassani, po	6		2	ORAL
5397	Planification du patrimoine	M. Baddeley, po A. Leuba, po A. Peyrot, ccs	6		2	ÉCRIT

1) Prestation complémentaire ou de remplacement selon l'art. 18 ch. 6 du RE du 15 octobre 2004.

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN DROIT DE L'ACTION PUBLIQUE (MDAP)			Crédits ECTS	Heures par semaine		Examens
<i>Intérêt général – services publics – social – environnement</i>				Automne 2011	Printemps 2012	
5462M	Droit de l'aménagement du territoire ¹⁾	T. Tanquerel, po	6	2		ORAL
5461	Droit de la concurrence	C. Bovet, po	6	2		ÉCRIT
5008	Légistique suisse et européenne	A. Flückiger, po F. Varone, po	6	2		ORAL
5099	Organisation administrative et marchés publics	F. Bellanger, po	6	2		ORAL
5055	Droit constitutionnel comparé	M. Hertig, po	6		2	ORAL
5321	Droit de l'environnement	A. Flückiger, po	6		2	ORAL
5058	Droit international et européen de la sécurité sociale	P.-Y. Greber, po	6		2	ORAL
5078	Droit pénal européen	NN	6		2	ORAL
5066	Droits de l'homme	M. Hottelier, po	6		2	ORAL

MAÎTRISE SPÉCIALISÉE ET INTERDISCIPLINAIRE EN DROIT DU VIVANT (MDV)			Crédits ECTS	Heures par semaine		Examens
<i>Santé - médecine - biotechnologies - propriété intellectuelle</i>				Automne 2011	Printemps 2012	
5079CR	Introduction au raisonnement juridique ¹⁾ (non-juristes)	J. Xoudis, pas	6	2		ÉCRIT
5476	Introduction aux sciences de la vie (non-scientifiques)	P. Ducor, pas	6	2		ÉCRIT
5474	Protection et transfert de technologie	P. Ducor, pas	6	2		ORAL
5470	Droit biomédical	D. Manai, po	6		2	ORAL
5475	Droit et biotechnologies	P. Ducor, pas	6		2	ORAL
5473	Droit pharmaceutique ¹⁾	V. Junod, pt	6		2	ORAL
5002	La relation thérapeutique et le droit	D. Manai, po	6		2	ORAL

1) Prestation complémentaire ou de remplacement selon l'art. 18 ch. 6 du RE du 15 octobre 2004.

ENSEIGNEMENTS À OPTION

<i>Automne 2011 - 2 heures / semaine</i>			Crédits ECTS	Examens
5360M	Allemand juridique (atelier)	H. Stauder, ce	6	ORAL
5243	Droit collectif du travail	G. Aubert, po	6	ORAL
5155M	Droit de l'art et des biens culturels ¹⁾	M.-A. Renold, po	6	ORAL
5466M	Droit du sport	H. Peter, po	6	ORAL
5076M	Droit pénal international et entraide internationale en matière pénale ¹⁾	P. Gaeta, po M. Harari, ces	6	ECRIT
5016M	Droit romain : principes du droit privé ¹⁾	B. Winiger, po	6	ORAL
5027M	Droit suisse et européen de la consommation	S. Marchand, po	6	ORAL
4314038CR	Égalité entre femmes et hommes : la perspective de genre en droit	K. Lempen, cc	6	ORAL
5225	Elsa Moot Court	G. Marceau, pas	6	MÉMOIRE
5100	Gestion des litiges internationaux	G.-P. Romano, pas	6	ORAL
5476	Introduction aux sciences de la vie (non-scientifiques)	P. Ducor, pas	6	ORAL
5127	Introduction to the law of trusts	L. Thévenoz, po	6	ORAL
5292	La pratique du droit intrnational humanitaire ¹⁾	M. Sassoli, po	6	ORAL
5028M	Propriété intellectuelle et concurrence déloyale	J. de Werra, po	6	ECRIT
5474	Protection et transfert de technologie	P. Ducor, pas	6	ORAL
4307059CR	Réforme du service public : approches théoriques ¹⁾	F. Varone, po	6	ORAL
5224M	Swiss Moot Court	C. Chappuis, po	6	MÉMOIRE

1) Prestation complémentaire ou de remplacement selon l'art. 18 ch. 6 du RE du 15 octobre 2004

Printemps 2012 - 2 heures / semaine			Crédits ECTS	Examens
5360	Allemand juridique (atelier)	H. Stauder, ce	6	ORAL
5467	Analyse économique du droit	R. Bahar, pas	6	ORAL
5024	Contrats innommés	J. de Werra, po	6	ORAL
5470	Droit biomédical	D. Manai, po	6	ORAL
5123M	Droit des constructions et du logement	V. Défago Gaudin, ccs	6	ORAL
5130	Droit des marchés et intermédiaires financiers	C. Bovet, po	6	ORAL
5475	Droit et biotechnologies	P. Ducor, pas	6	ORAL
5057M	Droit fiscal international et comparé	X. Oberson, po	6	ORAL
5041	Droit international de la propriété intellectuelle	J. de Werra, po	6	ORAL
5473	Droit pharmaceutique ¹⁾	V. Junod, pt	6	ORAL
5479	Introduction à la médecine légale	P. Mangin, po	6	ORAL
5033	Introduction au droit anglo-américain / Introduction to the Common Law	NN	6	ORAL
5063	Juridiction internationale pénale: aspects d'une nouvelle culture	N. Michel, po	6	ORAL
5339M	L'entreprise, du point de vue économique et juridique	H. Peter, po	6	ECRIT
5002	La relation thérapeutique et le droit	D. Manai, po	6	ORAL
5457	La vente internationale de marchandises	S. Marchand, po	6	ORAL
5020M	Rédaction de contrats	S. Marchand, po	6	ORAL
5361	Règlement des litiges dans l'Union européenne	C. Kaddous, po	6	ECRIT

1) Prestation complémentaire ou de remplacement selon l'art. 18 ch. 6 du RE du 15 octobre 2004.

SÉMINAIRES

Automne 2011 - 18 crédits ECTS			Maîtrises
5368	Acquisitions d'entreprises	H. Peter, po	MD/MDE
5162	Aspects actuels de la justice pénale internationale	P. Gaeta, po	MD/MDIE/MDCP
5174	Le Droit de l'association	C. Chappuis, po	ME/MDE/MDCP/MDV
5364	Droit de l'ONU : questions choisies	N. Michel, po	MD/MDIE
5166	Droit de la publicité	J. de Werra, po C. Bovet, po	MD/MDE/MDIE/MDCP
5101	La Suisse et le Conseil de l'Europe	M. Hottelier, po	MD/MDAP/MDIE/MDCP/MDV
5200	Le règlement des différends relatifs à l'eau	L. Boisson de Chazournes, po	MD/MDIE/MDAP/MDCP
5223	Moot Court in European Law	C. Kaddous, po	MD/MDIE/MDE/MDCP/MDAP
5367	Relations bilatérales Suisse – UE	C. Kaddous, po	MD/MDIE/MDE/MDCP/MDAP
5220	Vienna Arbitration Moot Court	C. Chappuis, po A. Peyrot, ccs	MD/MDE/MDIE/MDCP
Printemps 2012 - 18 crédits ECTS			Maîtrises
5167	Aspects choisis de droit pénal économique suisse	U. Cassani, po O. Hari, ccs	MD/MDE/MDCP/MDAP
5453	Contrats et insolvabilité	S. Marchand, po	MD/MDE/MDCP
5113	L'enfant en droit	M.-L. Papaux Van Delden, pas	MD/MDCP/MDIE/MDV
5241	L'évolution des pensions de retraite, de survivants et d'invalidité en Suisse et à l'étranger	P.-Y. Greber, po	MD/MDAP/MDCP/MDIE/MDE/MDV
5165	La protection internationale de l'enfant	G.-P. Romano, pas	MD/MDIE/MDCP
5163	Leading cases du droit privé et du droit international privé européen	T. Kadner, po	MD/MDE/MDIE
5062	Paix justes, paix injustes : essai de clarification conceptuelle	A. Keller, po	MD/MDIE
5164	Protection de la personnalité et personnes vulnérables	D. Manai, po	MD/MDCP/MDV

XII. PRÉSENTATION DES COURS

LÉGENDE

<i>B</i>	<i>Baccalauréat universitaire en droit</i>
<i>MD</i>	<i>Maîtrise universitaire en droit</i>
<i>MDE</i>	<i>Maîtrise en droit économique</i>
<i>MDIE</i>	<i>Maîtrise en droit international et européen</i>
<i>MDAP</i>	<i>Maîtrise en droit de l'action publique</i>
<i>MDCP</i>	<i>Maîtrise en droit civil et pénal</i>
<i>MDV</i>	<i>Maîtrise en droit du vivant</i>
<i>CDT</i>	<i>Certificat de droit transnational</i>

1. BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN DROIT (BACHELOR OF LAWS)

5000B

Introduction générale au droit et exercices

4h automne (cours) - 1h automne/printemps (exercices)

B – 1^{re} série

14 crédits ECTS

CHRISTINE CHAPPUIS / MAYA HERTIG

Cet enseignement est donné sous la forme d'un cours accompagné d'exercices dispensés en petits groupes. Le cours comporte une partie générale consacrée aux principes juridiques fondamentaux et deux volets spécifiques relatifs au droit public et au droit privé.

La partie générale se propose de familiariser les étudiants avec les outils premiers du juriste et de leur transmettre les connaissances fondamentales du droit et du raisonnement juridique. Les notions juridiques classiques (norme juridique, sources du droit, application du droit, interprétation de la loi, notions juridiques indéterminées, silences de la loi) sont présentées à partir des dispositions du Titre préliminaire du Code civil et du Titre final du Code civil. L'initiation au droit privé vise à montrer les spécificités du droit privé par le biais de quelques instruments juridiques caractéristiques (autonomie de la volonté, personnalité morale à l'exemple de l'association). L'initiation au droit public relève les caractéristiques principales de cette branche en présentant les notions

et principes fondamentaux du droit public (not. constitution, État, peuple, souveraineté et séparation des pouvoirs) qui sont examinés dans une perspective historique et comparative.

Les travaux de groupe portent sur la technique de résolution de cas pratiques, des commentaires d'arrêts, et des dissertations juridiques. Ils offrent l'occasion d'exercer l'expression orale et écrite. Les étudiants qui éprouvent de la difficulté à analyser ou à rédiger des textes sont appelés à fournir un effort tout particulier.

5069

Droit pénal général

3h automne/printemps

B – 1^{re} série

10 crédits ECTS

BERNHARD STRÄULI / CATHERINE CHIRAZI

L'enseignement porte sur la théorie générale de l'infraction pénale, soit les conditions nécessaires au prononcé d'une sanction pénale à l'encontre de celui qui adopte un comportement nuisible à la coexistence pacifique des individus en société. Seront successivement examinés les fondements de l'infraction intentionnelle et consommée de commission, de l'infraction intentionnelle et consommée d'omission, de l'infraction tentée de commission et d'omission, de la participation à l'infraction intentionnelle, de l'infraction de négligence et du concours d'infractions.

L'enseignement poursuit deux objectifs : permettre à l'étudiant d'acquérir les notions de base qui lui donneront accès aux autres matières pénales dispensées à la Faculté (droit pénal spécial, droit des sanctions, droit pénal international et procédure pénale); au gré de la résolution de cas pratiques, initier l'étudiant à la conduite d'un raisonnement juridique logique.

L'enseignement est donné sous la forme de cours ex cathedra et de séances de travail.

5010

Droit des personnes physiques et de la famille

3h automne/printemps

B – 1^{re} série

10 crédits ECTS

AUDREY LEUBA / MARIE-LAURE PAPAUX VAN DELDEN

Le droit des personnes physiques a pour objet, d'une part, le statut juridique de l'être humain. L'on entend par statut juridique, les règles sur le début et la fin

de la personnalité, les nom et prénom de la personne, son appartenance à une communauté familiale (parenté, alliance) et à une collectivité politique (droit de cité), son rattachement géographique (domicile), ainsi que son aptitude à être titulaire de droits et d'obligations et à les exercer (capacité civile). Le droit des personnes physiques porte, d'autre part, sur les droits intimement liés à la qualité d'être humain (droits de la personnalité), ainsi que sur les mesures de protection de la personne (mesures de protection de l'adulte). La partie du cours consacrée au droit de la famille traite de la formation et de la dissolution des communautés de vie (concubinage, fiançailles, mariage, partenariat enregistré), ainsi que des filiations naturelle et adoptive.

L'enseignement vise à présenter et expliquer ces matières, ainsi qu'à familiariser l'étudiant/e avec l'application des dispositions légales pertinentes. Il intervient sous la forme d'exposés magistraux, de même que par l'étude et la discussion de cas pratiques.

5051

Droit constitutionnel

3h automne/printemps

B – 1^{re} série

10 crédits ECTS

ALEXANDRE FLÜCKIGER / MICHEL HOTTELIER

Appelé souvent aussi « le droit de l'État » (Staatsrecht), le droit constitutionnel comprend l'ensemble des règles qui ont trait à l'organisation des pouvoirs publics et qui définissent les rapports entre ceux-ci et les particuliers. En Suisse, cette vaste matière acquiert une importance et une complexité particulières, en raison de la structure fédéraliste (Confédération, cantons, communes) de l'État et en raison des nombreuses institutions de démocratie directe (référendum, initiative).

En tant que fondement de l'ensemble de l'ordre juridique, la constitution et le droit qui l'étudie apparaissent comme une discipline-mère qui conditionne, jusqu'à un certain point, toutes les autres branches du droit. Mais, en même temps, cette vaste discipline plonge ses racines dans la complexité croissante de la réalité sociale et politique du pays.

L'enseignement du droit constitutionnel en première année d'études de droit se propose de faire apparaître le rôle du « droit de l'État ». L'acquisition de connaissances élémentaires sur la composition, le fonctionnement et les attributions des organes de l'État, sur la structure de ce dernier, sur les formes et la cohérence de ses moyens d'action, sur les droits politiques et les droits fondamentaux des particuliers et sur les moyens juridictionnels qui permettent de garan-

tir ces droits va de pair avec des illustrations concrètes des solutions consacrées par le droit en vigueur.

5009

Fondements romains du droit privé

2h automne/printemps

B – 1^{re} série

8 crédits ECTS

BÉNÉDICT WINIGER / GUILLAUME ETIER

Le cours de droit privé romain a pour but d'introduire les étudiants dans les principales institutions du droit privé issues du droit romain, et de montrer comment celui-ci a formé la base du droit moderne, en particulier du Code civil et du Code des obligations suisses sans oublier les autres Codes civils européens. Dans cette optique, le cours est consacré à l'exposé du système juridique romain, à l'approfondissement de quelques aspects et notions du droit des personnes et de la famille, mais avant tout à l'étude méthodique des droits réels et du droit des obligations qui forment l'essentiel du cours.

5004

Histoire du droit

3h automne/printemps

B – 1^{re} série

8 crédits ECTS

VICTOR MONNIER / NN

Cet enseignement obligatoire en première année doit permettre à l'étudiant de connaître et de comprendre l'évolution de la Suisse des origines à nos jours ainsi que l'influence des idées et des institutions juridiques et politiques étrangères qu'elle subit tout au long de son histoire, tant dans le domaine du droit public que dans celui du droit privé. Dans cette Confédération qui rassemble en son sein des entités de cultures, de confessions, de couches sociales et de coutumes différentes, l'étudiant sera amené à suivre, par exemple, le développement des structures d'État et la question de la souveraineté des Cantons, la transformation des différents régimes politiques, et l'apport du constitutionnalisme moderne. Il pourra mesurer, entre autres, l'influence des constitutions françaises et américaines notamment, ainsi que, en droit privé, le poids des grandes traditions juridiques européennes, en particulier celles du droit romain, du droit germanique, du droit canonique et de l'École du droit naturel moderne. Cet enseignement est dispensé sous forme de cours, mais également sous forme de séances de travail, dont l'objectif est d'initier l'étudiant à l'étude des sources

du droit, en particulier par l'analyse et par le commentaire d'une série de textes fondamentaux.

5011

Droit des obligations

2h printemps

B – 1^{re} série

LUC THÉVENOZ

Le premier semestre de cet enseignement qui dure trois semestres porte sur quelques notions et institutions fondamentales du droit des obligations : obligation, acte juridique, contrat, acte illicite, responsabilités, dommage, causalité, enrichissement illégitime, exécution, prescription, etc. Par l'alternance de cours et de discussions de petits cas illustratifs, qui doivent être préparés à l'avance par les étudiants, l'objectif est d'assurer une bonne compréhension et l'assimilation de ces notions de base, sur lesquelles la suite des enseignements en droit des obligations est construit

5011B

Droit des obligations

3h automne/printemps

B – 2^e série

11 crédits ECTS

CHRISTINE CHAPPUIS / JACQUES DE WERRA

Cet enseignement de 2^e année couvre les deuxième et troisième volets semestriels de l'enseignement de droit des obligations commencé en deuxième semestre de 1^{re} année de Baccalauréat. Les étudiants auront acquis les notions présentées au cours de la première année.

L'enseignement porte sur la partie générale du CO. Il vise à approfondir les sources traditionnelles des obligations : le contrat, la contravention au contrat ou à une autre obligation, l'acte illicite, l'enrichissement illégitime et la gestion d'affaires sans mandat. D'autres institutions sont également étudiées, telles que les vices du consentement, la représentation, la solidarité active et passive, la cession de créances, la fin des contrats de durée, la compensation, etc.

Le cours d'une heure hebdomadaire offre une présentation synthétique de thèmes choisis. Les séances de travail (2 heures hebdomadaires, en 2 groupes) sont consacrées à la résolution de cas pratiques et à l'examen des problèmes de méthode que soulève l'application des règles du CO aux états de fait proposés. La matière à maîtriser est enseignée aussi bien lors des cours que des séances de travail, raison pour laquelle des lectures complémentaires et une sérieuse préparation des cas pratiques comme des cours sont indispensables.

5052

Droit administratif

3h automne/printemps

B – 2^e série

9 crédits ECTS

THIERRY TANQUEREL

Cet enseignement a pour but d'exposer la structure, les principes fondamentaux et les instruments du droit administratif à la lumière de la législation, de la pratique administrative et de la jurisprudence. Les principaux objets de l'enseignement peuvent être regroupés dans les catégories suivantes :

- la notion et les caractéristiques générales du droit administratif ;
- les sources du droit administratif ;
- les principes constitutionnels régissant le droit administratif ;
- les moyens d'action de l'État, notamment la décision, le plan et le contrat de droit administratif ;

- les éléments de base du contentieux de droit administratif;
- les règles relatives à la procédure administrative;
- les mesures d'exécution forcée et les sanctions;
- la responsabilité de l'État pour actes illicites et pour actes licites.

L'enseignement comporte un cours *ex cathedra*, où sont mis en évidence et en perspective les éléments essentiels de la matière, et des séances de travail, consacrées à l'examen de cas pratiques. Les séances de travail sont orientées sur l'acquisition d'une méthode de résolution des problèmes de droit administratif, tout en offrant l'occasion d'une étude plus détaillée de certains aspects complexes de la matière.

5025

Droit des sociétés

3h automne/printemps

B – 2^e série

9 crédits ECTS

RITA TRIGO TRINDADE

Cet enseignement sera donné sous forme de cours et de séances de travail et est ouvert aux étudiants de 3^e année de Baccalauréat.

Il proposera aux étudiants un panorama des sociétés du Code des obligations. Ainsi, après l'étude de quelques notions générales du droit commercial (compagnie, entreprise, registre du commerce), le cours abordera les sociétés de personnes. Les étudiants seront ainsi amenés à se familiariser avec la société simple, qui permet la transition entre le droit des contrats et le droit des sociétés et qui constitue la forme de base des sociétés, la société en nom collectif, première « société commerciale » du CO dans laquelle l'exploitation d'une entreprise est centrale et la société en commandite, dont l'élément de limitation de responsabilité annonce la transition vers les personnes morales. Dans le cadre de l'étude des personnes morales du Code des obligations, le droit de la société anonyme, qui est la forme juridique la plus utilisée en pratique, sera étudié en profondeur : son examen sera axé autour des trois thèmes du capital, du pouvoir dans la société anonyme et des moyens de protection des actionnaires. L'on abordera aussi le droit de la SARL, récemment révisé, ainsi que le droit de la société coopérative.

5064

Droit international public

2h automne/printemps

B – 2e série

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

MARCO SASSOLI

L'enseignement porte sur l'ordre juridique qui régit la société internationale (des États) et, de plus en plus, directement la communauté internationale (de six milliards d'êtres humains). Cet ordre juridique est structurellement différent des ordres juridiques internes et il est en pleine évolution, souvent difficile à décrire et à comprendre dans un esprit purement cartésien. Les divers thèmes seront analysés selon un plan général dont les articulations sont :

- les structures et caractéristiques de l'ordre juridique international ;
- les sources du droit international ;
- les sujets du droit international : États et organisations internationales ; le statut international de l'individu ;
- les rapports entre droit international et droit interne ;
- le règlement des différends internationaux ;
- les faits illicites et la responsabilité internationale des États.

La méthode d'enseignement consiste en un mélange entre :

- a) des exposés ex cathedra par le professeur (les questions des étudiant(e)s sont vivement encouragées) ;
- b) des discussions de célèbres affaires de la jurisprudence ;
- c) des discussions de cas préparés par le professeur ;
- d) des séances précédant le contrôle continu et l'examen final pendant lesquelles seront traitées des questions analogues à celles qui seront posées à l'examen.

Pour bénéficier des leçons, il est indispensable de les préparer. Les discussions nécessitent une participation active des étudiants.

5346

Exécution forcée

2h printemps

B – 2^e série

3 crédits ECTS

NICOLAS JEANDIN

L'unification de la procédure civile au 1er janvier 2011 a pour conséquence que l'exécution forcée sera exclusivement réglementée par le droit fédéral. La distinction fondamentale entre les créances en argent et les autres prétentions demeure (comme par le passé), ces dernières étant désormais régies par le Code de procédure civile (CPC). C'est principalement à l'exécution forcée des prétentions en argent, réglementée par la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), que se consacre ce cours. Les procédures d'exécution individuelle et collective, la problématique de l'insolvabilité des entreprises et des particuliers, des institutions typiques telles le séquestre ou l'action révocatoire feront l'objet de séances de travail permettant aux étudiants une première approche d'institutions qui, en pratique, jouent un rôle essentiel pour tout praticien du droit.

5237

Éléments fondamentaux de procédure civile et pénale

3h automne

B – 2^e série

5 crédits ECTS

NICOLAS JEANDIN

Le Cours « Éléments fondamentaux de procédure pénale et civile » a pour but de familiariser les étudiants au droit judiciaire à la lumière des principes de base prévalant en procédure civile et pénale, tout en les sensibilisant à l'imbrication induite par la procédure entre règles de forme et droit matériel. Cet enseignement permettra aux étudiants d'appréhender des sujets fondamentaux tels que les tribunaux et leur fonctionnement, les garanties de procédure, les parties à la procédure, la compétence des tribunaux, l'objet du litige, la preuve, le déroulement du procès, son financement, le jugement et sa remise en cause.

Cet enseignement – recommandé aux étudiants de troisième année - est donné sur un semestre à raison de 3 heures par semaine, conjointement par un professeur de procédure civile et un professeur de procédure pénale. Il est constitué de cours, en alternance avec des séances de travail.

5015B

Contrats spéciaux

3h automne

B – 2^e série

4 crédits ECTS

SYLVAIN MARCHAND

Cet enseignement de troisième année de Baccalauréat vise à approfondir la partie spéciale du Code des obligations à travers l'étude des contrats nommés du droit suisse (vente mobilière et immobilière, entreprise, mandat, agence, bail, assignation, prêt). Chaque contrat est approfondi à l'aide de cas pratiques permettant d'illustrer concrètement les problèmes. Outre l'étude systématique de quelques contrats importants dans la pratique du droit, cet enseignement accorde une importance particulière aux rapports des institutions et des règles de la partie générale avec la partie spéciale du Code ainsi qu'à la méthode de résolution des cas en droit des obligations.

5348

Droit fiscal

2h automne

B – 2^e SÉRIE

4 CRÉDITS ECTS

XAVIER OBERSON

Indépendamment de ses obligations civiles vis-à-vis de sa famille, de ses voisins, de ses cocontractants, de tiers ou d'elle-même, toute personne est à un titre ou à un autre confrontée au droit fiscal. De la cigarette au billet de cinéma, de la donation à la souscription d'actions, du domicile au décès, du mariage à la cessation d'emploi, tout (ou presque) peut être prétexte au tribut de César. Connaître les grandes lignes du système fiscal suisse: tel est l'objet essentiel du cours.

Plus précisément, il s'agit d'examiner les lois fiscales d'application courante en matière d'impôts sur le revenu et la fortune (loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, loi genevoise sur les contributions publiques, loi genevoise sur l'imposition des personnes morales, loi fédérale sur l'impôt anticipé) et d'impôts sur les transactions et la consommation (loi fédérale sur les droits de timbre, loi fédérale sur la taxe sur la valeur ajoutée), afin d'en dégager les principes fondamentaux.

5034

Droit international privé

3h automne

B – 2^e série

5 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

THOMAS KADNER GRAZIANO

Lorsqu'un cas d'espèce dépasse les frontières d'un seul ordre juridique, le Droit international privé (DIP) désigne, parmi les lois entrant en considération, celle qui lui sera applicable. Le DIP veille ainsi à la coordination des divers ordres juridiques. Par ailleurs, le DIP règle la compétence internationale des tribunaux étatiques et définit les exigences quant à la reconnaissance et à l'exécution des décisions étrangères.

Le cours est dispensé sous forme de séances de travail. Il traite de la plupart des situations susceptibles de présenter des aspects internationaux, notamment en matière de droit des obligations, des biens, des personnes, de la famille et des successions. A l'aide de cas pratiques, des questions de compétence des tribunaux sur le plan international, de droit applicable aux rapports internationaux et d'exécution des jugements étrangers seront abordées. La matière étudiée inclut non seulement les dispositions applicables par le juge suisse (Loi fédérale de DIP et conventions en vigueur en Suisse, en particulier les Conventions de La Haye et de Lugano), mais encore les règles de DIP de nos pays voisins (en particulier les règlements de l'UE en matière de DIP). En outre, le cours approfondit les questions de méthode. En effet, le droit international privé ayant pour but de coordonner les différents systèmes juridiques, il soulève des questions de méthode inexistantes en droit interne.

5392

Droits fondamentaux

3h automne

B – 2^e série

5 crédits ECTS

MAYA HERTIG

Prolongeant et complétant l'enseignement de droit constitutionnel de première année, le cours de droits fondamentaux étudie la portée et les limites de la garantie constitutionnelle et conventionnelle des libertés. Après une partie générale consacrée à la théorie des droits fondamentaux, seront en particulier étudiées la liberté personnelle, la liberté religieuse, les libertés de communication, la liberté économique, la garantie de la propriété, de même que les garan-

ties de procédure et les droits sociaux, et ceci à la lumière de la jurisprudence du Tribunal fédéral et de la Cour européenne des droits de l'homme.

L'enseignement est donné sous la forme d'un cours ex cathedra (1h) et de séances de travail (2h), sur la base d'un manuel, d'un recueil de jurisprudence et de cas pratiques.

5393

Droit des Effets du mariage et des successions

2h automne / 2h printemps

B – 2^e série

5 crédits ECTS

MARGARETA BADDELEY / AUDREY LEUBA / SANDRINE TORNARE

Cet enseignement annuel est consacré à l'étude des **Effets du mariage** (art. 159 - 251 CC) et du Droit des successions (art. 457 - 640 CC).

Le droit des effets du mariage comporte deux parties :

- *les dispositions sur les Effets généraux du mariage* sur le statut personnel des époux, les droits et devoirs réciproques des époux, la capacité des personnes mariées et les mesures protectrices de l'union conjugale, et
- *le droit des Régimes matrimoniaux*, qui détermine les effets du mariage sur le patrimoine des époux en soumettant ceux-ci à l'un de trois régimes matrimoniaux prévus en droit suisse: la participation aux acquêts, la communauté de biens et la séparation de biens.

Le **Droit des successions** règle les questions au sujet du patrimoine d'une personne décédée :

- le cercle, le rang et les parts des personnes concernées par la succession en vertu de la loi ou en exécution de dispositions de dernière volonté du défunt,
- la composition et la valeur de la masse successorale, et
- le processus de transmission du patrimoine du *de cuius* aux successeurs, la dévolution.

Tous les sujets traités le seront également à la lumière de la Loi fédérale sur le partenariat enregistrés entre personnes du même sexe.

L'enseignement est dispensé sous forme de cours théoriques introduisant la matière, suivis de séances de travail consacrées à la solution de cas pratiques. Les cas pratiques.

5012

Droits réels

3h printemps

B – 2^e série

5 crédits ECTS

BÉNÉDICT FOËX

Cet enseignement a pour but de familiariser les étudiants avec les règles de droit privé régissant les rapports entre les sujets de droit et les choses. Il est centré sur l'étude des droits réels, à savoir les droits subjectifs privés qui procurent à leur titulaire la maîtrise (totale ou partielle) d'une chose.

Après une partie introductive, le cours présente les instruments destinés à rendre les droits réels manifestes pour les tiers (possession et registre foncier). Il a ensuite pour objet le droit réel conférant à son titulaire la maîtrise la plus étendue, la propriété (propriété en général, propriété immobilière, propriété mobilière et propriété collective). Il se termine par l'étude des droits réels limités (servitudes, charges foncières, gages immobiliers et gages mobiliers).

L'enseignement est dispensé à raison de trois heures hebdomadaires (une heure de cours et deux heures de séance de travail).

5351

Droit de la sécurité sociale

2h automne

B – 2^e série

4 crédits ECTS

PIERRE-YVES GREBER

Cet enseignement obligatoire commence par quelques éléments de théorie générale: les besoins de protection liés à la condition humaine, les premières réponses, l'apparition de la sécurité sociale. Il continue par une approche générale de la sécurité sociale en Suisse: sa diversité, ses sources, ses principes (généraux, spécifiques).

Sur ces bases, l'enseignement analyse de manière systématique le système de santé, l'assurance-maladie sociale (LAMal), l'assurance-accidents sociale (LAA), l'architecture relative aux pensions (souvent appelée « les trois piliers »), l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (AVS/AI), la prévoyance professionnelle. Pour les différents régimes, l'étude porte successivement sur la conception de la protection, le champ d'application personnel et matériel (éventualités couvertes), les prestations, l'organisation administrative, financière et contentieuse.

Le droit international et européen liant la Suisse est pris en considération, singulièrement l'Accord sur la libre circulation des personnes, lequel connecte la Suisse au droit de la coordination de l'Union européenne.

L'enseignement alterne la théorie et la résolution de cas pratiques.

5242

Droit du travail

2h printemps

B – 2^e série

4 crédits ECTS

GABRIEL AUBERT

L'enseignement de droit du travail I est consacré essentiellement au contrat individuel de travail.

1. Les origines et les sources du droit du travail.
2. La notion de contrat de travail.
3. La fin du contrat de travail (les contrats de durée déterminée, les délais de congé, le licenciement abusif, le licenciement en temps inopportun, le licenciement immédiat).
4. La durée du travail (les maximums légaux; le travail supplémentaire et les heures supplémentaires; les vacances).
5. La rémunération (le salaire; le salaire en cas d'incapacité de travailler; les rémunérations variables).
6. Aspects de la protection de la personnalité (en particulier le harcèlement psychologique).

Les étudiants disposent de documents photocopiés (textes légaux, jurisprudence, notes de synthèse sur les sujets les plus difficiles, cas pratiques).

Les étudiants choisissent la méthode qui leur convient : a) l'enseignement donné sous forme *ex cathedra* ou b) l'enseignement donné sous forme de discussion des cas pratiques (une attention particulière est vouée au raisonnement et à la structure des solutions). Quelque méthode qu'ils choisissent, les étudiants peuvent rendre les cas pratiques par écrit dans les délais indiqués au cours de l'année. Ils bénéficieront d'annotations assez détaillées. Il n'est distribué aucun corrigé écrit.

5071

Droit pénal spécial I : infractions contre le patrimoine

1h printemps

B – 2^e série

2 crédits ECTS

URSULA CASSANI

Cet enseignement, donné sous forme de séances de travail consacrées à la résolution de cas pratiques, présente les infractions contre le patrimoine.

5403

Introduction aux sciences sociales

2h printemps

B – 2^e série

3 crédits ECTS

SANDRO CATTACIN

Ce cours a pour objectif de donner aux étudiants en droit certains outils conceptuels généraux pour l'analyse des structures et des dynamiques des sociétés contemporaines, ainsi que, plus particulièrement, pour l'analyse du rôle joué dans celles-ci par le droit, tel que perçu et mobilisé par chacun, et tel que mis en pratique par les institutions et professions spécialisées.

L'enseignement prend pour fil directeur une réflexion sur le développement des disciplines spécialisées dans la connaissance des faits sociaux, et sur les rapports entre ces disciplines et les disciplines juridiques. Seront ainsi abordés :

- a. les sciences sociales en général, leur développement et leur pratique ;
- b. quelques auteurs de référence ;
- c. quelques grands thèmes et débats actuels.

5350

Philosophie du droit

2h printemps

B – 2^e série

3 crédits ECTS

GABRIEL AUBERT / CHRISTIAN BOVET / ALEXANDRE FLÜCKIGER / MAYA HERTIG / ALEXIS KELLER / NN / FRANCOIS OST

L'enseignement de philosophie du droit est divisé en trois parties distinctes. La première partie, dispensée sous la forme d'un cours, constitue une introduction aux grandes traditions de la philosophie du droit (courants naturalistes, courants positivistes, courants transversaux). Les questions de la définition de la règle de droit, de l'organisation du système juridique et des théories de l'in-

terprétation sont abordées dans une perspective historique. La seconde partie, également dispensée sous la forme d'un cours, est consacrée aux questions du raisonnement et de la validité juridiques. La troisième partie (séminaires de lecture) aborde quelques grands thèmes de la philosophie du droit comme le fondement des droits subjectifs, le droit face à la menace terroriste, la liberté, les droits de l'homme, la philosophie pénale et le principe de responsabilité.

5344B

Economie et droit

2h automne

B – 2^e série

4 crédits ECTS

GIOVANNI FERRO-LUZZI

Dans une perspective orientée vers la réflexion et le travail juridique, ce cours vise à donner aux étudiants en droit les bases nécessaires dans les domaines de l'analyse micro-économique (fonctions d'offre et de demande, calcul de l'investisseur, structures de marché, etc.) et macro-économique (politique monétaire, comptabilité nationale, balance des paiements, etc.). Cet enseignement fait appel aussi souvent que possible à des exemples basés sur l'élaboration et l'application de normes de droit, en particulier lorsqu'il s'agit de présenter les notions de consommateur et de marché, le rôle des indices en droit ou les phénomènes de libéralisation et de privatisation.

5343B

Droit de l'Union européenne

2h automne

B – 2^e série

4 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

CHRISTINE KADDOUS

Ce cours porte sur l'étude du droit institutionnel de l'Union européenne. Il est consacré à la présentation des institutions et du système juridique de l'Union : structure, objectifs, compétences, structure institutionnelle, processus décisionnel, moyens d'action, sources de l'ordre juridique de l'Union et rapports entre le droit de l'Union et le droit interne des États membres.

L'enseignement poursuit également l'objectif de familiariser les étudiants avec le traité sur l'Union européenne et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le droit dérivé et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne.

5335

Rhétorique et stylistique et exercices

1h automne/printemps

B – 2^e série

4 crédits ECTS

GABRIEL AUBERT

La rhétorique accompagne partout le juriste, qu'il écrive ou qu'il s'exprime en public. Et pourtant, au XXe siècle, elle n'a plus guère été enseignée comme telle. Après cette éclipse, la rhétorique connaît un regain d'intérêt, car elle répond à un besoin. Aussi la Faculté de droit, la première en Suisse, offre-t-elle un enseignement étoffé de rhétorique et de stylistique.

Le cours théorique est donné au semestre d'automne. Il s'appuie sur un polyco-pié, qui reproduit quelques discours célèbres, dont plusieurs seront analysés par le professeur ; d'autres discours, également importants, se trouvent sur dokeos. L'étudiant approfondit lui-même la stylistique au moyen du manuel de Legrand. Les exercices pratiques, accompagnant le cours, sont donnés au semestre d'au-tomne et au semestre de printemps. Dans la mesure des disponibilités, les étu-diants peuvent remplacer l'examen par une prestation fournie dans le cadre des travaux pratiques.

5334

Recherche juridique informatisée

2h automne

B – 2^e série

3 crédits ECTS

ALEXANDRE FLÜCKIGER

L'habileté des juristes se mesure en particulier à la capacité à rechercher - et à trouver - les informations juridiques pertinentes. A cet effet, les outils informa-tiques fournissent une aide toujours plus performante. Ce cours a pour objectif d'en faire découvrir les principaux en proposant de résoudre une série de pro-blèmes en contexte pratique. Il peut en majeure partie être suivi à distance.

5326

Exercices préparatoires à la rédaction juridique

2h automne / printemps

B – 2^e série

3 crédits ECTS

FRANÇOIS BELLANGER / JACQUES DE WERRA

Ce cours tend à décrire les règles de procédures applicables par devant les ju-ridictions fédérales. Les normes générales de la LTF tout comme les différents

types de recours unifiés et le recours constitutionnel subsidiaire y seront présentés.

Les autres procédures de recours administratives fédérales réglementées par la Loi fédérale sur la procédure administrative (PA) seront présentées.

Ce cours est donné dans le cadre de l'École d'Avocature et ne peut être validé que par les étudiants inscrits en vue de l'obtention du certificat de spécialisation délivré par cette école.

Les étudiants immatriculés en faculté de droit en vue de l'obtention du Baccalauréat ou d'une Maîtrise peuvent toutefois le suivre au titre de cours libre, hors cursus universitaire.

5352

Allemand juridique

2h printemps

B – 2^e SÉRIE

2 CRÉDITS ECTS

HILDEGARD STAUDER

Pour le juriste suisse, une maîtrise suffisante de l'allemand et plus particulièrement de la terminologie juridique allemande est indispensable. Pour cette raison, les étudiants suivront l'enseignement obligatoire d'allemand juridique pendant un semestre à raison de deux heures par semaine. Les exercices sont dispensés en plusieurs groupes de niveau différent selon les connaissances linguistiques préalables des étudiants. Ils consistent dans un premier temps à transposer en français juridique des textes de droit suisse (jurisprudence et doctrine) écrits en allemand afin d'acquérir des mécanismes de compréhension et un vocabulaire juridique de base. Plus tard et en fonction des progrès des étudiants, ces textes seront résumés et commentés. Les sujets seront choisis dans les domaines enseignés en tant que branches obligatoires en 2^e série et traiteront des questions juridiques abordées parallèlement aux cours de droit de fond. Comme les difficultés aussi bien de la méthode de travail que du contenu du cours augmentent, la fréquentation et la préparation régulières des exercices sont indispensables.

Les étudiants ayant des difficultés en allemand « normal » sont invités à participer déjà pendant leur 1^{re} année d'études au programme TANDEM (« Apprendre les langues à deux »).

2. MAÎTRISES UNIVERSITAIRES EN DROIT (MASTER OF LAWS)

COURS FONDAMENTAUX

5461

Droit de la concurrence

2h automne

MD

6 crédits ECTS

MDE

6 crédits ECTS

MDAP

6 crédits ECTS

CHRISTIAN BOVET

Le droit de la concurrence est déterminant pour les entreprises, puisqu'il affecte aussi bien les accords qu'elles passent que l'existence d'éventuelles positions dominantes, y compris dans le cadre du contrôle des concentrations (*merger control*). Aujourd'hui, peu d'entreprises ignorent les sanctions qui peuvent leur être infligées en cas de violation de ces règles et les moyens de procédure à disposition de l'autorité de la concurrence – comme les perquisitions et l'obligation de témoigner. Axé sur le droit suisse, ce cours utilise largement l'effet contrastant du droit comparé (en particulier, du droit de l'Union européenne) et intègre plusieurs aspects de droit international. Il tend ainsi à favoriser une vision cohérente et globale du droit de la concurrence.

5357

Droit des sociétés cotées

2h automne

MD

6 crédits ECTS

MDE

6 crédits ECTS

RACHID BAHAR

Le droit des sociétés anonymes contenu dans le code des obligations s'applique à l'ensemble des sociétés suisses. Toutefois, pour les sociétés qui se financent sur le marché des capitaux, une série de dispositions particulières liées aux exigences de ce marché s'appliquent. Ces règles affectent l'organisation et le fonctionnement de ces sociétés, et jusqu'à la nature des droits des actionnaires, désormais considérés avant tout comme des investisseurs.

Le cours s'intéresse successivement à trois aspects particuliers de ces formes de sociétés : premièrement, leur gouvernance que ce soit au sein du conseil d'administration ou à l'assemblée générale ainsi que les questions liées à la rémunéra-

tion des dirigeants sociaux; deuxièmement, l'intervention du droit boursier sur le fonctionnement de la société anonyme; enfin, la réglementation des offres publiques d'acquisition.

5358

Fiscalité de l'entreprise

2h automne

MD

6 crédits ECTS

MDE

6 crédits ECTS

XAVIER OBERSON

Ce cours est donné dans le cadre de la Maîtrise en droit économique. Il entend aborder les divers problèmes fiscaux que l'entreprise va rencontrer durant les diverses étapes de son existence, de sa constitution jusqu'à sa liquidation. L'approche sera globale, en ce sens que l'analyse étudiera, conjointement, les divers impôts (directs et indirects, y compris la TVA) pouvant concerner les transactions classiques de la vie d'une entreprise de personnes ou d'une société de capitaux. Il s'agira d'analyser, tout particulièrement, l'impact de ces divers impôts lors de la constitution, du financement, des distributions, de la liquidation (partielle, totale, directe ou indirecte), ainsi qu'en cas de restructuration d'entreprises.

5085

Arbitrage international

2h printemps

MD

6 crédits ECTS

MDE

6 crédits ECTS

MDIE

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

GABRIELLE KAUFMANN-KOHLER

L'arbitrage est aujourd'hui le mode usuel de règlement des différends du commerce international et la Suisse est une place d'arbitrage importante sur l'échiquier mondial. En suivant la chronologie d'un arbitrage, le cours examine les questions qui se posent au cours et autour d'une procédure arbitrale: convention d'arbitrage, choix des arbitres, principes régissant la procédure devant le tribunal arbitral et les aspects pratiques, sentence et droit applicable au fond du litige, recours contre la sentence et exécution à l'étranger. Il porte ensuite sur divers types d'arbitrage, ainsi notamment l'arbitrage en matière sportive, l'arbitrage d'investissement ou l'arbitrage en ligne. Conjuguant théorie et pra-

tique, le cours met l'accent sur le droit suisse de l'arbitrage international, tout en ouvrant de nombreuses fenêtres sur le droit et la pratique de l'arbitrage dans le monde.

5359

Droit bancaire et financier

2h printemps

MD

6 crédits ECTS

MDE

6 crédits ECTS

LUC THÉVENOZ

Cet enseignement fondamental de la Maîtrise en droit économique, qui est ouvert à tous les étudiants de Maîtrise, offre une introduction générale et intensive aux principes du droit bancaire et financier, avec un accent particulier sur les aspects transactionnels (opérations et contrats). Le cours commence par une présentation de la fonction économique des marchés et des intermédiaires financiers. Après un bref aperçu de la réglementation et de la surveillance dont ils font l'objet (cette matière est principalement enseignée dans le cadre du cours 5130 Droit des marchés et intermédiaires financiers), l'enseignement se concentre sur un certain nombre d'opérations élémentaires ou complexes de la pratique bancaire : dépôts de fonds et de titres, compte courant, crédits, placements, négoce de titres, conseil et gestion de fortune, etc. Une partie de la matière est présentée et discutée lors des séances de travail hebdomadaires, pour lesquelles une préparation active est requise. Une autre partie de la matière de cet enseignement est étudiée de façon indépendante par les étudiants sur la base des indications qui leur seront fournies.

5463

Droit des sûretés

2h printemps

MD

6 crédits ECTS

MDE

6 crédits ECTS

BÉNÉDICT FOËX

Ce cours est consacré à l'étude des sûretés, institutions permettant de garantir l'exécution d'une obligation.

Les principales sûretés personnelles (contrat de garantie, cautionnement, garanties bancaires, etc.) et réelles (gages, fiducie mixte, leasing financier, cession de créance aux fins de sûreté, consignation à titre de sûreté, etc.) seront examinées au moyen de cas pratiques et par l'étude de décisions judiciaires.

5074M

Droit pénal économique

2h printemps

MD 6 crédits ECTS

MDE 6 crédits ECTS

MDCP 6 crédits ECTS

CDT 6 crédits ECTS

URSULA CASSANI

Ce cours vise à approfondir certains thèmes de droit pénal général et spécial, ainsi que de droit pénal international, qui sont au centre de la lutte contre la délinquance économique : responsabilité pénale de la personne morale et de la personne physique agissant dans l'entreprise, confiscation, fraudes et déloyautés, faux dans les titres, blanchiment d'argent, corruption, financement du terrorisme. L'accent sera mis sur les mouvements récents de la politique criminelle internationale et suisse.

L'essentiel de l'analyse aura trait aux instruments relevant du droit pénal. Cependant, ce cours examinera également de quelle manière l'arsenal pénal est soutenu et parfois devancé par d'autres formes de régulation sociale, telles que la surveillance administrative des intermédiaires financiers, l'autoréglementation et l'élaboration de codes de conduite par les milieux économiques, l'action des organisations non-gouvernementales et l'émergence d'une soft law internationale.

5356

Groupes de sociétés et restructurations

2h printemps

MD 6 crédits ECTS

MDE 6 crédits ECTS

RITA TRIGO TRINDADE

Les fusions et acquisitions constituent des opérations d'une grande importance économique : elles permettent à des sociétés de se regrouper, juridiquement ou économiquement, de se séparer d'une partie de leurs activités, ou de changer leur forme juridique. A ce titre, elles intéressent non seulement les actionnaires, mais aussi les créanciers, les partenaires contractuels, fournisseurs et clients, sans oublier les travailleurs. Dans un premier temps, nous examinerons principalement la loi sur la fusion entrée en vigueur en 2004. Ce cadre légal a substantiellement modifié le droit des sociétés suisses en élargissant la palette des techniques disponibles. Ensuite, nous nous tournerons vers d'autres outils

de restructuration. En particulier, nous examinerons la prise de contrôle et les acquisitions d'actions. Celles-ci permettent, en effet, de réunir économiquement deux sociétés au sein d'un groupe, tout en leur laissant leur indépendance juridique. Finalement, nous analyserons comment le droit suisse fait face aux groupes et à la dichotomie entre droit et réalité économique qu'ils impliquent. La Suisse, en effet, ne connaît pas de réglementation spécifique des groupes de sociétés, mais nombre de dispositions éparses permettent de faire face à ce phénomène.

5036

Droit comparé et harmonisation du droit

2h automne ou 2h printemps

MD

6 crédits ECTS

MDIE

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

THOMAS KADNER GRAZIANO / GIAN-PAOLO ROMANO

Le cours offre une introduction à la méthode comparative et à l'harmonisation du droit. L'approche utilisée sera le learning by doing. Pour chacun des exercices, des cas pratiques issus de la jurisprudence européenne et portant sur des problèmes fondamentaux du droit contractuel européen nous serviront de point de départ. Les étudiants recevront des informations sur le droit en vigueur dans différents pays, le droit uniforme (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises), le projet de Cadre commun de référence présenté en 2009 et sur les règles de droit non-étatiques (Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats de commerce international; Principes européens du droit des contrats; Avant-projet d'un Code européen des contrats). Le matériel permettra ainsi aux étudiants de résoudre les cas selon des sources diverses, de comparer les solutions et de rechercher le résultat le plus approprié au cas d'espèce dans une perspective européenne.

L'enseignement associera la présentation *ex cathedra* avec une discussion active des cas d'étude. Le cours vise à familiariser les étudiants avec l'emploi d'une méthode comparative destinée à leur faciliter le travail dans un environnement de plus en plus international.

Le cours sera basé sur l'ouvrage d'un des enseignants: Th. Kadner Graziano, Le contrat en droit privé européen - exercices de comparaison, 2e éd. Bâle et al. 2010.

5468M

Droit de l'OMC

2h automne

MD

6 crédits ECTS

MDIE

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

GABRIELLE MARCEAU

Ce cours vise à offrir une présentation générale des règles du traité de l'OMC, lesquelles seront discutées dans le contexte du nouveau système de règlement des différends auquel les Membres de l'OMC sont assujettis.

La nature et l'évolution des cinquante années des premières règles du GATT qui aujourd'hui encore constituent la colonne vertébrale du système du commerce international seront analysées dans un premier temps. Suivra l'étude du traité créant la première organisation universelle relative au commerce entre États, l'OMC. Les aspects institutionnels et organisationnels de l'OMC seront examinés ainsi que les droits et obligations des pays Membres dans les divers champs d'application de l'OMC, à savoir le commerce des marchandises, celui des services et ensuite l'ensemble des règles relatives à la propriété intellectuelle. Finalement, les aspects procéduraux du système de règlement des différends et le système de sanctions seront appréhendés.

L'enseignement sera essentiellement donné sous forme de cours magistraux avec discussions sur des cas de jurisprudence. L'examen final sera constitué de questions à choix multiples pour 50% des points et une question à développement pour 50% des points.

5456

Les relations extérieures de l'Union européenne

2h automne

MD

6 crédits ECTS

MDIE

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

CHRISTINE KADDOUS

Le cours traite des principaux domaines relevant des relations extérieures de l'Union européenne et aborde notamment les questions suivantes : la personnalité juridique internationale de l'Union européenne ; sa capacité de représentation dans des organisations internationales (notamment l'OMC et la FAO) ; sa participation dans les procédures de règlement des différends (notamment dans le cadre de l'OMC) ; l'étendue et l'exercice du pouvoir de l'Union euro-

péenne de conclure des accords internationaux, l'insertion et l'application de ces accords dans l'ordre juridique de l'Union; la répartition des compétences entre les institutions dans le domaine des relations extérieures; la politique commerciale commune, les relations entre l'Union européenne et le GATT/OMC.

5065

Organisations internationales

2h automne

MD

6 crédits ECTS

MDIE

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

LAURENCE BOISSON DE CHAZOURNES

Ce cours porte principalement sur les organisations intergouvernementales et leur rôle dans l'ordre juridique contemporain. Personnalité juridique internationale, structure institutionnelle, procédure de décision et pouvoirs de ces organisations sont parmi les principaux thèmes abordés. Une attention particulière est accordée aux institutions du système des Nations Unies ainsi qu'à l'évaluation des compétences des organisations internationales face aux défis de la mondialisation.

5096

Droit du marché intérieur de l'Union européenne

2h printemps

MD

6 crédits ECTS

MDIE

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

CHRISTINE KADDOUS

Le cours aborde le droit matériel de l'Union européenne. Après un examen des principes généraux, telles que la coopération loyale et l'interdiction de toute discrimination en raison de la nationalité, il traite successivement de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.

L'enseignement poursuit également l'objectif de familiariser les étudiants avec le traité sur l'Union européenne et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le droit dérivé et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne.

5066

Droits de l'homme

2h printemps

<i>MD</i>	<i>6 crédits ECTS</i>
<i>MDIE</i>	<i>6 crédits ECTS</i>
<i>MDAP</i>	<i>6 crédits ECTS</i>
<i>CDT</i>	<i>6 crédits ECTS</i>

MICHEL HOTTELIER

Le but de cet enseignement est de familiariser les étudiants avec la théorie et la pratique de la protection internationale des droits de l'homme.

La première partie du cours traitera, après une brève introduction philosophique et historique, des sources et des diverses catégories de droits de l'homme, ainsi que des spécificités des conventions internationales visant à protéger les droits humains.

La deuxième partie fera connaître aux étudiants les principaux instruments internationaux, tant régionaux qu'universels, qui visent à assurer la protection des droits de l'homme, ainsi que les mécanismes qu'ils instituent. Les mécanismes onusiens de mise en œuvre des droits de l'homme seront aussi brièvement abordés.

La troisième partie analysera un nombre choisi de droits de l'homme (notamment le droit à la vie, l'interdiction de la torture, la liberté religieuse et le droit à la santé) dans une perspective comparative, à la lumière de la jurisprudence des organes de contrôle prévus dans les conventions internationales et régionales. Une attention particulière est vouée à l'étude de la Convention européenne des droits de l'homme.

5098

La famille en droit international privé

2h printemps

<i>MD</i>	<i>6 crédits ECTS</i>
<i>MDIE</i>	<i>6 crédits ECTS</i>
<i>CDT</i>	<i>6 crédits ECTS</i>

GIAN-PAOLO ROMANO

La mobilité croissante des personnes à travers les frontières a provoqué lors des dernières décennies un essor considérable des ménages internationaux, ce qui a entraîné à son tour la multiplication des sources juridiques pertinentes, dont la maîtrise est de plus en plus nécessaire pour le praticien.

Divisé en deux parties, le cours porte d'abord sur les mariages et les partenariats enregistrés, leurs effets et leur dissolution ; il s'intéresse ensuite à la transmission du patrimoine par voie successorale, en se focalisant notamment sur les difficultés que soulève la distribution d'actifs héréditaires situés dans plusieurs pays. S'alimentant aux exemples qu'offre la pratique contemporaine, contentieuse et non-contentieuse, le cours vise à dispenser une formation approfondie, dynamique et actualisée, en droit international de la famille, appréhendé au départ de l'ordre juridique suisse, mais en tenant compte également des systèmes étrangers et notamment des instruments communautaires, de plus en plus nombreux en la matière.

5097

Les relations économiques en droit international privé

2h printemps

MD

6 crédits ECTS

MDIE

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

THOMAS KADNER GRAZIANO

L'internationalisation croissante des échanges commerciaux et la mobilité accrue des individus et des entreprises font de plus en plus appel, outre à des connaissances de droit matériel, à des notions de droit international privé. Ce sont ces notions que le cours s'attache à transmettre. Il examine en particulier les aspects internationaux des contrats, des actes illicites, des droits réels, du droit de la propriété intellectuelle et du droit des sociétés, **des traités et de la faillite**. Il cherche à déterminer quel est le tribunal compétent en cas de litige et quel droit régit ces différentes matières au fond (droit national, droit international uniforme, loi d'application immédiate). Il examine enfin dans quelle mesure les parties à des rapports internationaux peuvent influencer sur ces questions par des clauses d'élection de droit ou de résolution des différends bien rédigées.

5462M

Droit de l'aménagement du territoire

2h automne

MD

6 crédits ECTS

MDAP

6 crédits ECTS

THIERRY TANQUEREL

Ce cours présente le système institué par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et ses dispositions cantonales d'application, notamment les règles ré-

gissant la zone à bâtir et la zone agricole. Il porte également sur les plans d'affectation généraux et spéciaux prévus par le droit cantonal, notamment les différents types de plans localisés de quartier, les plans communaux d'utilisation du sol et les plans de site, y compris sous l'angle de la procédure et du contentieux. L'expropriation matérielle, ainsi que le droit de préemption de l'État sont brièvement abordés.

5008

Légistique suisse et européenne

2h automne

MD

6 crédits ECTS

MDAP

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

ALEXANDRE FLÜCKIGER / FRÉDÉRIC VARONE

Trop de lois ! Et de mauvaise qualité, a-t-on coutume d'entendre. Il faudrait dès lors mieux légiférer. Telle est l'ambition affichée par l'Union européenne, qui a adopté un accord interinstitutionnel intitulé « *Mieux légiférer* », et par la Confédération qui a refondu son « *Guide de législation* » partageant cette même ambition.

Ce cours a pour but de présenter et de discuter de manière critique, tant sous l'angle juridique que politologique, les différents moyens imaginés pour améliorer la législation en mettant en exergue la légistique ; une méthodologie ayant pour aspiration d'élaborer des réglementations bien conçues, claires et efficaces.

Le cours portera sur le contenu de la législation (légistique matérielle) et sur les façons de mettre en forme la matière normative de manière à aboutir à des textes clairs et cohérents (légistique formelle).

5099

Organisation administrative et marchés publics

2h automne

MD

6 crédits ECTS

MDAP

6 crédits ECTS

FRANÇOIS BELLANGER

Ce cours traite en premier lieu de l'organisation de l'administration centrale et décentralisée, des privatisations, du droit communal. Il aborde en deuxième lieu la gestion des ressources humaines au travers du droit de la fonction publique,

tant au niveau cantonal que fédéral. Une large partie du cours est consacrée, en troisième lieu, au droit des marchés publics qui réglemente l'acquisition de biens ou de services par les collectivités publiques de même que la passation de marchés de travaux publics ; ce domaine a en effet pris une grande importance depuis quelques années tant pour l'administration que pour les entreprises qui fournissent des biens ou des services à l'État. Enfin, le cours aborde brièvement les questions juridiques liées à l'usage du domaine public et à la gestion du patrimoine administratif et financier de l'État.

Le cours est donné sous forme de séances de travail, sur la base d'un polycopié, d'un recueil de jurisprudence et de cas pratiques.

5055

Droit constitutionnel comparé

2h printemps

MD

6 crédits ECTS

MDAP

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

MAYA HERTIG

Cet enseignement sera consacré à l'analyse comparative de la liberté d'expression et de la liberté religieuse. Le cours débutera avec une brève partie introductive, dans le but de familiariser les participants avec (i) la fonction du droit constitutionnel comparé, (ii) les fondements philosophiques de la liberté d'expression et de la liberté religieuse, ainsi qu'avec (iii) certains ordres juridiques qui seront plus particulièrement étudiés (Etats-Unis, France, Allemagne, Canada, Grande-Bretagne et les traités internationaux de protection des droits de l'homme). Dans un second temps, le cours consistera à examiner, de façon interactive, une série de problèmes choisis dans une perspective comparative. Sur la base d'arrêtés à lire avant les séances de travail, nous étudierons dans quelle mesure les Cours suprêmes protègent des catégories de discours prêtant souvent à de vives controverses, telles que le discours de haine, les propos subversifs ou offensifs, le discours commercial, ou encore le discours diffamatoire. S'agissant de la liberté religieuse, la problématique de la relation entre la religion et l'État sera illustrée par l'examen de la question des symboles et du port des habits religieux dans le cadre scolaire.

5321

Droit de l'environnement

2h printemps

MD

6 crédits ECTS

MDAP

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

ALEXANDRE FLÜCKIGER

Le droit de l'environnement est fondé sur quelques principes fondamentaux (prévention, pollueur-payeur, etc.). Il est décliné ensuite de manière plus précise dans les différents domaines écologiques (air, bruit, rayonnement, déchets, sols, etc.). Il est enfin mis en œuvre dans le cadre de politiques publiques.

Le cours abordera ces différents éléments sur le fondement du droit suisse, tout en le replaçant dans le contexte du droit international.

5058

Droit international et européen de la sécurité sociale

2h printemps

MD

6 crédits ECTS

MDAP

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

PIERRE-YVES GREBER

Après un rappel des besoins de protection et du concept de sécurité sociale, l'enseignement commence par l'étude de quelques grands modèles européens : l'invention de l'assurance sociale en Allemagne (XIX^e s.); la vision globale et l'universalité du Plan Beveridge (Royaume-Uni, 1942); le modèle nordique, qui est le plus développé; la transition, à l'est de l'Europe.

Il s'agit ensuite de synthétiser les grandes mutations de l'environnement de la sécurité sociale, qui portent sur les besoins, les valeurs, les données économiques, démographiques et politiques.

Sur ces bases, l'on peut passer au droit international et européen. Quelles sont les compétences en la matière des Nations Unies, de l'Organisation internationale du Travail, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ?

Sur ces compétences, quels types de normes ces quatre grandes organisations ont-elles adoptés ? Le parcours nous amène d'abord aux grands textes de principes, lesquels reconnaissent symboliquement le droit à la sécurité sociale, ensuite aux instruments d'harmonisation (ou normatifs) et de convergence : ils

entendent influencer le contenu des politiques et des systèmes de sécurité sociale (allant de la vision globale à des dossiers plus techniques).

La dernière partie est consacrée à la coordination des systèmes nationaux de sécurité sociale. Il faut résoudre ici deux problèmes : les inégalités de traitement et les situations transfrontières. La coordination est ainsi fondée sur des principes (égalité de traitement, désignation du droit applicable, p. ex.) et plusieurs types de sources (conventions bilatérales, multilatérales, règlements de l'Union européenne).

L'enseignement est théorique : son but est l'acquisition d'une culture large dans le domaine de la sécurité sociale.

5078

Droit pénal européen

2h printemps

MD

6 crédits ECTS

MDAP

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

N_N

Le droit pénal des États européens connaît un chamboulement profond, depuis que l'Union européenne a décidé d'inscrire une certaine harmonisation du droit de fond, de la procédure et des sanctions dans son programme de mise en place d'un « espace de liberté, de sécurité et de justice ». Cet enseignement fait l'inventaire des réformes en cours et dresse un bilan des rapports entre droit national et droit communautaire. Il se penche de manière approfondie sur la jurisprudence, européenne et nationale, relative au principe *ne bis in idem* et au mandat d'arrêt européen.

Le développement de la coopération internationale en matière pénale fait partie des priorités de l'Union européenne tant dans ses rapports internes que dans ses rapports externes (qui concernent donc directement la Suisse). L'enseignement porte donc également sur les apports de l'Union européenne en matière d'entraide et d'extradition.

5018

Codifications civiles et pénales

2h automne

MD 6 crédits ECTS

MDCP 6 crédits ECTS

CDT 6 crédits ECTS

BÉNÉDICT WINIGER

Ce cours sera consacré à l'étude des grands mouvements de codification aussi bien en droit civil qu'en droit pénal. Si l'idée de codification remonte à l'Antiquité, elle prend un nouvel essor à la fin du XVIIIe siècle. Les codifications civiles et pénales, qui se succéderont au cours du XIX^e et du XX^e siècle, ne transformeront pas seulement le langage juridique, mais également les concepts juridiques, le mode de pensée du juriste et même son mode de travail.

Ce cours sera consacré au droit suisse ainsi qu'à l'évolution européenne qui en constituait le cadre intellectuel.

5331

Droit des sanctions

2h automne

MD 6 crédits ECTS

MDCP 6 crédits ECTS

BAPTISTE VIREDAZ

Un Code pénal entièrement révisé est entré en vigueur le 1er janvier 2007. La révision porte principalement sur le droit des sanctions. Les premières jurisprudences sur le nouveau droit sont maintenant publiées et commentées. Après une partie introductive consacrée aux grands principes de politique criminelle régissant le droit des sanctions, l'enseignement traitera essentiellement des peines et des mesures de sûreté telles que définies par le nouveau droit et appliquées dans la pratique.

5395

Droit du divorce

2h automne

MD 6 crédits ECTS

MDCP 6 crédits ECTS

AUDREY LEUBA

Dès la fin du XX^e siècle, le droit du divorce a été au centre de l'attention de nombreux législateurs. Il s'agissait en effet d'adapter les normes légales à l'évolution

intervenue depuis lors dans la société, notamment de prendre en considération l'augmentation considérable du nombre des divorces et l'émancipation de la femme. S'inscrivant dans ce mouvement, le législateur suisse a conçu en 1998 un droit moderne qui s'est écarté de l'idée d'un divorce sanctionnant l'échec du mariage, sur la base des fautes respectives des époux, pour se diriger vers un divorce-faillite constatant la rupture irrémédiable de l'union conjugale.

Au travers d'exposés théoriques et de cas pratiques, le cours permet d'approfondir les principaux enjeux du droit du divorce. L'accent est mis sur l'entretien, la prévoyance professionnelle et le sort de l'enfant.

5068

Droit pénal spécial II : questions choisies de politique criminelle

2h automne

MD

6 crédits ECTS

MDCP

6 crédits ECTS

ALAIN MACALUSO

Cet enseignement poursuit l'analyse, commencée dans le cours de Droit pénal spécial I (Baccalauréat), des principales infractions pénales, choisies en fonction de leur pertinence pour le futur praticien, ainsi que de l'intérêt qu'elles présentent sous l'angle des choix de politique criminelle qu'elles traduisent. Seront examinés les infractions contre la vie, l'intégrité corporelle et la santé (y compris en matière de stupéfiants), la liberté, la liberté sexuelle, la famille, la violation du secret de fonction et professionnel et les délits d'expression (pornographie, représentations illicites de la violence, discrimination raciale).

5017

Droit de la responsabilité civile

2h printemps

MD

6 crédits ECTS

MDCP

6 crédits ECTS

CHRISTINE CHAPPUIS

Qui subit un dommage cherche, le plus souvent, à en obtenir réparation auprès de celui qui l'a causé. Avec l'augmentation générale des risques, et malgré la multiplication des assurances, le droit de la responsabilité civile joue un rôle toujours plus important. Ce cours fondamental de la Maîtrise en droit civil et pénal vise à analyser les sources de responsabilité ne découlant pas d'une obligation préexistante. Il approfondit l'étude des art. 41 à 60 CO – dont les principes généraux sont considérés comme acquis – et aborde les responsabilités

instituées par des lois spéciales, notamment celle du détenteur d'un véhicule automobile et de l'État (Confédération, Canton de Genève). Une attention particulière est accordée à la jurisprudence.

Dans le but de favoriser la recherche menée de manière autonome ainsi que l'expression orale, les étudiants seront invités à préparer des interventions, notamment en groupes (Moot cours, colloque, etc.), prestations prises en compte dans l'évaluation.

Préalable: enseignement de droit des obligations de 3e semestre (2e année BA).

5397

Planification du patrimoine

2h printemps

MD

6 crédits ECTS

MDCP

6 crédits ECTS

MARGARETA BADDELEY / AUDREY LEUBA / AUDE PEYROT

La planification du patrimoine – influences du droit de la famille.

Conserver et, si possible, augmenter son patrimoine, s'assurer de disposer d'assez de moyens après un éventuel divorce ou pour sa retraite, comment faire bénéficier certaines personnes de libéralités, déterminer de ce qui doit advenir de sa succession constituent quelques exemples des préoccupations de nombreuses personnes. Les choix à faire dans la planification du patrimoine ne sont pas simples, car les situations de vie, les motivations et les instruments à disposition sont multiples et les conséquences personnelles et juridiques des décisions prises sont fréquemment complexes.

Le droit de la famille compris dans un sens large - le droit du mariage et des successions, mais aussi le droit du divorce et les dispositions topiques du droit de la prévoyance - joue un rôle important et contradictoire dans le processus de planification patrimoniale. Tout en offrant une large palette d'instruments spécifiques, il restreint à divers égards la liberté de disposition de personnes mariées, de partenaires enregistrés et au niveau de la planification successorale.

Nous traiterons dans ce cours, à l'aide d'exposés et d'analyses de cas pratiques, les instruments de planification les plus importants que l'on peut dégager des droits matrimonial, de la prévoyance et des successions, les incidences du divorce sur la planification, la situation à l'égard de la planification de leurs patrimoines de personnes vivant en union libre, ainsi que, du point de vue de leur utilité comme instruments de planification, la donation et le trust. Le cours se concentrera sur l'analyse de l'utilité de chaque choix ou instrument envisagé,

ce qui implique l'évaluation des conséquences immédiates et futures d'une décision de planification et la possibilité de maîtriser ces conséquences. La démarche est donc avant tout analytique et se base sur les connaissances déjà acquises par les étudiants dans les diverses branches pertinentes du droit, notamment en droit de la famille, droits réels, droit des obligations, droit des sociétés et droit fiscal.

5092

Problèmes contemporains de droit européen

2h printemps

<i>MD</i>	<i>6 crédits ECTS</i>
<i>MDIE</i>	<i>6 crédits ECTS</i>
<i>CDT</i>	<i>6 crédits ECTS</i>

NICOLAS LEVRAT

Cet enseignement (dispensé une année sur deux, en alternance avec le cours « problèmes contemporains de droit international »), vise à permettre aux étudiants, à partir d'une sélection de cas, d'appliquer leurs connaissances en droit communautaire aux questions actuelles auxquelles est confronté le processus d'intégration européenne.

Le but est de permettre une réflexion sur la structure et la nature du droit communautaire, notamment dans ses rapports aux ordres juridiques nationaux et internationaux, à partir de ses mécanismes de mise en œuvre. Seront notamment abordées les différences structurelles et institutionnelles entre les politiques liées à la réalisation du marché intérieur (premier pilier), celles qui ont trait aux relations extérieures de l'EU (deuxième pilier, mais aussi beaucoup de premier et troisième pilier), ainsi qu'à la coopération en matière de justice et affaires intérieures (troisième pilier).

Une participation active des étudiants à cet enseignement est attendue, ce qui implique une préparation avant chaque séance. Les étudiants qui le souhaitent pourront faire une prestation de remplacement orale et/ou écrite (selon le nombre d'étudiants intéressés).

5079CR

Introduction au raisonnement juridique (pour les étudiants non juristes)

2h automne

MDV

6 crédits ECTS

JULIA XOUDIS

Ce cours constitue une introduction à la méthode d'application du droit. Il a pour but de familiariser les étudiants avec les outils du juriste, tels que la règle de droit, le syllogisme, les sources du droit, l'interprétation et le comblement des lacunes de la loi. Le cours se fonde sur la lecture de textes choisis (loi, jurisprudence, doctrine) et sur des exercices. Une prestation complémentaire, sous forme de lectures obligatoires, sera exigée de la part des étudiants en Master du droit du vivant.

5476

Introduction aux sciences de la vie (pour les étudiants non scientifiques)

2h automne

MDV

6 crédits ECTS

PHILIPPE DUCOR / PROFESSEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Ce cours offre une opportunité rare pour des non-scientifiques de découvrir le monde de la recherche biomédicale et biotechnologique.

Il débute avec un exposé des fondements de la biologie moderne et de la médecine, traitant notamment du flux d'information du gène vers la protéine, des bactéries et virus, du système immunitaire et du système vivant humain. La méthode de la recherche biomédicale est ensuite abordée, de la recherche fondamentale, *in vitro*, à la recherche pré-clinique et clinique. Des exemples d'applications pratiques sont finalement exposés, telles les analyses génétiques humaines, la dialyse et la transplantation rénale.

Les enseignants de ce cours sont essentiellement des professeurs expérimentés de la Faculté de médecine et des sciences, qui adaptent leur discours à un public non scientifique. La discussion en classe est encouragée.

Ce cours est conçu en premier lieu pour les étudiants de la Maîtrise en droit du vivant, auxquels il permet d'acquérir les bases nécessaires aux autres cours obligatoires. Il est cependant ouvert à tous les étudiants ainsi qu'aux auditeurs.

5474

Protection et transfert de la technologie

2h automne

MDV

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

PHILIPPE DUCOR

Les actifs immatériels jouent un rôle primordial dans la valeur des entreprises basées sur la technologie. C'est le cas particulièrement des entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques, où l'innovation est ardue et la copie aisée. Il appartient à ces entreprises de protéger leurs actifs technologiques intangibles à l'aide d'outils juridiques appropriés, tels les droits de propriété intellectuelle (notamment le brevet d'invention), les secrets d'entreprise et les exclusivités et autres barrières à l'entrée découlant du droit administratif.

En outre, au vu de la complexité croissante des technologies, il est devenu difficile aux entreprises – y compris les plus grandes – de maîtriser à elles seules l'ensemble du savoir-faire nécessaire au développement de leurs produits. Cela est particulièrement vrai dans les secteurs liés au vivant. Cette évolution implique le développement des transferts de technologie et des pratiques contractuelles associées. C'est ainsi que l'industrie, de la multinationale à la PME, considère avec un intérêt croissant la recherche menée en milieu académique et dans les jeunes sociétés de type « start-up ».

Le cours examine d'une part les moyens de protection des actifs technologiques (brevets, secrets d'entreprise, etc.), y compris leurs aspects pratiques (titularité, inventions d'employés, protection internationale), et d'autre part les différents contrats utilisés dans le transfert de technologie (confidentialité, cession, licence, collaboration, transfert de matériaux biologiques, etc.). Outre le droit suisse, le droit international et américain des brevets est abordé.

Le cours examine d'une part les moyens de protection des actifs technologiques (brevets, secrets d'entreprise, etc.), y compris leurs aspects pratiques (titularité, inventions d'employés, protection internationale), et d'autre part les différents contrats utilisés dans le transfert de technologie (confidentialité, cession, licence, collaboration, transfert de matériaux biologiques, etc.). Outre le droit suisse, le droit international et américain des brevets est abordé.

5470

Droit biomédical

2h printemps

MDV

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

DOMINIQUE MANAI

Depuis une vingtaine d'années, le législateur suisse se préoccupe de baliser le champ de la biomédecine. Nous assistons ainsi à une prolifération normative : plusieurs lois fédérales spécifiques ont vu récemment le jour. Le souci du législateur est triple : protéger les droits fondamentaux de la personne, encadrer les progrès de la science médicale et répartir équitablement l'accès aux ressources offertes par la science. Ce cours analyse les règles de droit et les principes juridiques applicables aux délicates questions posées par les avancées de la biologie et de la médecine et par leurs applications sur l'être humain.

Sont étudiées en particulier les thématiques suivantes : les analyses génétiques ; la confidentialité des données génétiques et l'intérêt des tiers ; le diagnostic prénatal ; la transplantation d'organes, de tissus et de cellules ; la recherche sur des cellules souches embryonnaires ; la recherche sur l'embryon ou le fœtus, la recherche sur l'être humain, les biobanques.

Les sujets sont examinés sur la base du droit suisse ; sont abordés également la Convention européenne sur les droits de l'homme et la biomédecine avec ses protocoles additionnels, la Déclaration universelle sur le génome et les droits de l'homme de l'Unesco, la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines de l'Unesco, la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme ainsi que plusieurs aspects de droit comparé. Les principes éthiques qui sous-tendent ces questions, ainsi que les normes déontologiques et les avis de la Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine sont aussi, le cas échéant, évoqués.

5475

Droit et biotechnologies

2h printemps

MDV

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

PHILIPPE DUCOR

Longtemps purement académique, la biologie a résolument fait son entrée dans la vie économique avec l'apparition de la biotechnologie moderne et des pratiques médicales associées. A l'instar de ce qui s'est produit lors d'autres

changements technologiques, législateurs et praticiens ont dû adapter les outils juridiques existants, voire en inventer de nouveaux.

Ce cours examine les grands thèmes liés à la biotechnologie et leur traitement par le système juridique suisse et international. Les sujets traités comprennent notamment la problématique des organismes génétiquement modifiés, la « bioprospection » des ressources génétiques visant à la découverte de nouveaux médicaments, la réglementation de la recherche sur l'être humain et l'animal, l'accès aux médicaments dans les pays du Sud, l'analyse génétique, les profils ADN ainsi que le statut des parties du corps humain.

5473

Droit pharmaceutique

2h printemps

MDV

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

VALÉRIE JUNOD

Ce cours analyse les thèmes-clés qui constituent la pratique quotidienne d'une entreprise pharmaceutique ou biotechnologique. Ceux-ci sont abordés aussi bien du point de vue de l'entreprise elle-même que de celui des tiers en interaction avec elle : patients, sujets de recherche, administrations, concurrents. Les sujets traités suivent le parcours d'un médicament typique :

- depuis la recherche préclinique et clinique qui aboutit au développement d'une molécule susceptible d'être mise sur le marché ;
- en passant par les principales étapes administratives (notamment l'octroi de droits d'exclusivité en propriété intellectuelle, l'autorisation de la mise sur le marché (AMM) et l'inscription sur la Liste des spécialités) ;
- et en poursuivant avec les problèmes en rapport avec la commercialisation du médicament (publicité, pharmacovigilance, pratiques anti-concurrentielles, responsabilité du fait des produits).

Ces divers aspects sont étudiés avant tout en droit suisse, mais sont enrichis par la comparaison avec les droits de l'Union européenne et des Etats-Unis.

La possibilité est donnée aux étudiants d'écrire un mémoire en lieu et place de l'examen oral.

5002

La relation thérapeutique et le droit

2h printemps

MDV

6 crédits ECTS

DOMINIQUE MANAI

La reconnaissance des droits du patient, de son autonomie et l'intervention des proches dans le contexte de soins a transformé la relation thérapeutique.

Cet enseignement, centré sur les questions fondamentales qui traversent la pratique médicale contemporaine, analyse les diverses normes juridiques qui s'appliquent à la relation thérapeutique et présente des solutions juridiques éthiquement acceptables aux questions posées par la pratique clinique.

Dans une première partie, seront étudiés en particulier les thèmes suivants : le consentement libre et éclairé du patient, le refus de traitement, la confidentialité des données et l'intérêt des tiers, le rôle des proches d'un patient incapable de discernement et la responsabilité médicale. La seconde partie du cours traitera des aspects plus spécifiques, tels que la procréation médicalement assistée, l'enfant dans la relation thérapeutique, le malade psychique, la personne âgée et la fin de vie.

Les sujets seront examinés principalement sur la base du droit suisse. Seront aussi abordés ; la Convention européenne sur les droits de l'homme et la bio-médecine, en vigueur en Suisse, ainsi que la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme de l'Unesco. De plus, les principes éthiques qui traversent la relation thérapeutique seront présentés ainsi que les normes déontologiques et avis de la Commission nationale d'éthique.

5360M

Allemand juridique (atelier)

2h automne

Maîtrises

6 crédits ECTS

HILDEGARD STAUDER

Les étudiants des programmes de Maîtrise sont invités à participer à ce cours à option en parallèle avec les cours fondamentaux ou le séminaire. Son but est de les aider dans la compréhension de textes de doctrine et de jurisprudence en langue allemande dont la lecture est essentielle pour suivre les cours ou rédiger leur mémoire.

L'enseignement sera dispensé sous forme d'atelier, les séances communes, en petits groupes ou individuelles alternant en fonction des sujets. Les modalités concrètes seront adaptées aux besoins des participants.

L'enseignement n'est pas sanctionné par un examen. En revanche, une participation régulière et active des étudiants à chacune des séances est obligatoire. Ne seront admis à l'Atelier que les étudiants ayant un niveau suffisant en allemand juridique (p.ex. examen d'allemand juridique en Bachelor réussi).

5243

Droit collectif du travail

2h automne

Maîtrises

6 crédits ECTS

GABRIEL AUBERT

L'enseignement de droit du travail II porte essentiellement sur le droit collectif du travail en droit suisse, européen et comparé; il permet aussi d'approfondir certaines matières relatives au contrat individuel de travail. Les matières seront traitées selon le temps disponible.

La maîtrise, au moins passive, de l'allemand est indispensable pour suivre ce cours, de nombreux textes étant rédigés dans cette langue.

1. Généralités sur le droit collectif et le droit européen du travail (histoire et fonctions).
2. Les organisations professionnelles (Suisse); les interlocuteurs sociaux (Union européenne).

3. Les conventions collectives en droit suisse, européen et comparé.
4. Les conflits collectifs en droit suisse, européen et comparé.
5. La représentation des travailleurs dans l'entreprise en droit suisse et européen.
6. Les restructurations d'entreprise en droit suisse et européen (transferts d'entreprise; fusions; licenciements collectifs).
7. L'interdiction de la discrimination en droit suisse et européen (interdiction générale; la discrimination à raison du sexe, notamment la discrimination salariale).

Le cours est dispensé par le Professeur Aubert. Lors de chaque séance, deux à trois textes figurant parmi les lectures obligatoires seront résumés par les étudiants sous forme d'un exposé d'une dizaine de minutes.

5155B

B – 2^e série

3 crédits ECTS

5155M

Droit de l'art et des biens culturels : aspects suisses, comparatifs et internationaux

2h automne

Maîtrises

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

MARC-ANDRÉ RENOLD

La circulation internationale de l'art et des biens culturels a connu une importante croissance ces dernières années. Le commerce licite de l'art et le trafic illicite des biens culturels soulèvent de nombreuses questions, certaines nouvelles, d'autres plus anciennes. L'enseignement, sous forme de séances de travail, vise à donner un aperçu des aspects juridiques et pratiques de ce domaine en Suisse et à l'étranger. Les questions, examinées tant sur le plan du droit interne comparé que du droit international, relèvent à la fois du droit privé et du droit public.

Sont étudiés en particulier la définition de l'œuvre d'art et du bien culturel, les modes d'acquisition de ceux-ci, les conséquences juridiques de l'acquisition d'objets d'art volés, spoliés, illicitement exportés ou importés ou se révélant être des faux, ainsi que la responsabilité des divers intervenants dans le marché, tels les marchands, les maisons de vente, les artistes, les collectionneurs, les musées, les restaurateurs ou encore les experts. L'intervention de l'État est également analysée : la protection du patrimoine culturel national, les questions

douanières liées aux contrôles à l'importation et à l'exportation, ainsi que la collaboration internationale en matière de restitution de biens culturels. Enfin, la résolution des litiges en la matière (par la voie judiciaire ou par recours aux méthodes alternatives, telles l'arbitrage, la médiation ou la négociation) est abordée.

5466B

B – 2e série

3 crédits ECTS

5466M

Droit du sport

2h automne

Maîtrises

6 crédits ECTS

HENRY PETER

Le droit du sport est un domaine qui connaît un développement important depuis plusieurs années. Contrairement à ce que l'on pense parfois, ce n'est pas une matière en soi, car sa nature est en réalité transdisciplinaire, dans le sens que le sport soulève des problèmes particuliers dans un grand nombre de domaines du droit.

Il a donc été décidé qu'après une séance introductive, le Prof. Peter fera intervenir des spécialistes des différentes matières concernées, notamment la propriété intellectuelle, le sponsoring et le merchandising, les problèmes fiscaux, des questions de droit de la concurrence, des aspects pénaux, en particulier la responsabilité pénale suite à des accidents sportifs ainsi que le doping, les structures qui peuvent être données aux organisations sportives et aux championnats, la question de l'autonomie des organisations sportives par rapport aux autorités étatiques, sans oublier naturellement le contentieux sportif, qui prend souvent la forme de l'arbitrage, et de ses spécificités sur le plan tant procédural que de droit matériel.

La méthode pédagogique sera celle du cours ex cathedra, souvent en tandem entre le Prof. Peter et les intervenants (professeurs ou spécialistes connus). Une participation active aux séances est souhaitée, ainsi qu'une préparation des documents qui seront remis à l'avance.

Cette option est ouverte tant aux étudiants qui fréquentent le Bachelor qu'à ceux qui sont en Master. Le cours aura lieu tous les deux ans, la première fois en 2011-2012, sous forme d'une séance hebdomadaire qui se tiendra, sauf exception, le mardi de 16h15 à 18h00, la première étant fixée au 20 septembre 2011.

Le cours sera sanctionné par un examen oral.

5076B*B – 2^e série**3 crédits ECTS***5076M****Droit pénal international et entraide internationale en matière pénale****2h automne***Maîtrises**6 crédits ECTS**CDT**6 crédits ECTS*

PAOLA GAETA / MAURICE HARARI

Complémentaire aux enseignements obligatoires de droit pénal général et de procédure pénale, cet enseignement a tout d'abord pour but de familiariser l'étudiant avec les problèmes de base du droit pénal international que sont les principes de juridiction et la détermination des critères de rattachement d'une infraction pénale et du droit applicable. Il enchaîne avec l'étude du droit de la coopération internationale en matière pénale. La dernière partie du cours porte sur la justice pénale internationale, y compris la poursuite et le jugement des crimes et criminels « internationaux », les tribunaux pénaux internationaux *ad hoc* et la Cour pénale internationale permanente.

5016B*B – 2^e série**3 crédits ECTS***5016M****Droit romain : principes de droit privé****2h automne***Maîtrises**6 crédits ECTS*

BÉNÉDICT WINIGER

Ce cours à option est consacré à l'étude des liens entre certains principes fondamentaux en droit moderne et en droit romain. Pour la rédaction des codes civils, les législateurs européens se sont largement inspirés des solutions romaines. Il s'agira de montrer de quelle manière ils ont repris ces modèles et comment la doctrine et la jurisprudence travaillent avec ces principes.

Le cours, qui traitera surtout de la propriété et de la possession, se basera à la fois sur les articles des codes, sur la jurisprudence et la doctrine contemporaines, mais aussi sur les fragments romains dont ces normes ont été tirées.

5027M

Droit suisse et européen de la consommation

2h automne

Maîtrises

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

SYLVAIN MARCHAND

La liberté contractuelle trouve une de ses limites dans les règles impératives destinées à la protection du consommateur. Le cours portera sur ces règles protectrices en droit suisse et en droit européen, en particulier dans les domaines des conditions générales et des clauses abusives, des contrats de démarchage, du contrat de voyage à forfait, de la protection du passager aérien, du contrat de leasing, du crédit à la consommation, du commerce électronique, de l'information du consommateur, de la responsabilité du fait des produits, et de la résolution des litiges entre le consommateur et le prestataire de services.

4314038CR

Égalité entre femmes et hommes : la perspective de genre en droit

2h automne

Maîtrises

6 crédits ECTS

KARINE LEMPEN

La perspective de genre permet de comprendre comment le droit, s'il est indubitablement un outil privilégié pour atteindre une véritable égalité entre femmes et hommes, peut aussi contribuer à renforcer les inégalités héritées du passé. Le but du cours est de faire ressortir ce double rôle joué par le droit dans l'évolution des rapports entre les sexes.

Plusieurs écoles proposent une critique féministe du droit. Le cours expose ces différents courants, les diverses conceptions de l'égalité que ces courants reflètent et leurs divergences quant aux objectifs à atteindre. Il passe également en revue la manière dont le principe d'égalité entre femmes et hommes est appliqué en droit international public et en droit constitutionnel suisse. L'étude de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes est particulièrement développée. Au travers d'exemples tirés de nombreux domaines (travail, assurances sociales, famille, violences sexuelles, pornographie, séjour des personnes migrantes), le cours met en évidence les possibilités et les limites du droit en tant qu'instrument de réalisation d'une égalité réelle entre femmes et hommes.

5225

Elsa Moot Court

2h automne

Maîtrise

6 crédits ECTS

GABRIELLE MARCEAU

Ce cours prépare les étudiants au Concours de Plaidoiries ELSA (EMC ∞), une simulation de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) organisée chaque année par l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA) (www.elsamootcourt.org). Cette compétition internationale offre aux étudiants l'opportunité de mettre leurs connaissances théoriques en pratique. Les étudiants représenteront alternativement la partie demanderesse et défenderesse du cas qui leur sera soumis; ils seront amenés à rédiger deux mémoires et à plaider contre les équipes d'autres universités sur la scène nationale, européenne et internationale. La participation à ce cours est aussi une garantie de succès pour le cours sur le Droit de l'OMC puisqu'il en permet l'approfondissement. Les étudiants qui choisissent ce cours s'engagent pour les deux semestres, le deuxième étant principalement axé sur la partie orale de la compétition. La compétition se déroulant en anglais, les étudiants intéressés devront démontrer un niveau de langue suffisant. Pour vous inscrire à ce cours, veuillez s'il vous plaît envoyer votre CV et une lettre de motivation d'une page à vladyslav.lanovoy@unige.ch avant le 30 septembre 2011.

5225

Elsa Moot Court

2h Fall

Master

6 credits ECTS

GABRIELLE MARCEAU

This course prepares students for the ELSA Moot Court Competition (EMC ∞), a simulation of the World Trade Organization (WTO) dispute settlement system organised annually by The European Law Students' Association (ELSA) (www.elsamootcourt.org). This international competition provides students with the opportunity to put their theoretical knowledge into practice. Students will represent both the complainant and respondent parties to the simulated case by preparing two written submissions and pleading against teams from other universities on the national, European and international scale. The participation in this course is also a guarantee of success for the course on the Law of the WTO since it allows a more in-depth analysis. This course extends over the two semesters, the second one being mostly focused on the oral part of the

competition. The competition is in English and students interested in participating shall demonstrate an adequate degree of fluency. To enrol in the course, please send your CV and 1-page cover letter to vladislav.lanovoy@unige.ch by 30 September 2011.

5100

Gestion des litiges internationaux

2h automne

Maîtrises

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

GIAN-PAOLO ROMANO

L'intensification des échanges à travers les frontières a pour conséquence inévitable la croissance du contentieux international. Celui-ci pose des difficultés particulières dont le praticien confronté aux litiges purement internes risque d'être peu familier. A l'appui des cas pratiques, tirés notamment du droit de la famille, des contrats, de la responsabilité civile, des sociétés et de la propriété intellectuelle, le cours vise d'abord à approfondir certaines questions liées à la compétence juridictionnelle et aux mécanismes régissant le phénomène dites des « procédures parallèles » – tels la litispendance, *le forum non conveniens* et les injonctions *anti-suit* – ; il aborde ensuite les principaux domaines de l'entraide judiciaire internationale, et notamment l'accès à la justice, la signification des actes à l'étranger, l'administration transfrontière de la preuve et aussi les problèmes liés à l'application du droit étranger ; il s'intéresse enfin aux difficultés que rencontre l'exécution transfrontière des décisions et aux moyens d'y faire face. Axé pour l'essentiel sur la prévention, la planification et la gestion du contentieux judiciaire international, le cours fournira également quelques éléments de procédure civile comparée et évoquera quelques aspects des modes alternatifs de résolution des litiges autres que l'arbitrage, et particulièrement de la médiation internationale.

5060A

Histoire de la pensée juridique et politique I: les fondements de la pensée politique moderne

2h automne

B – 2^e série

3 crédits ECTS

ALEXIS KELLER

Les fondements de la pensée politique moderne (5060AB) et Le concept d'empire, des origines à nos jours (5060BB). Ces deux cours sont destinés aux étudiants en droit, en relations internationales et en sciences politiques. Ils consti-

tuent une initiation à l'histoire de la pensée juridique et politique occidentale. Centré sur l'émergence du concept d'État, le premier cours (5060AB) aborde les différents courants de la pensée juridique et politique moderne, en prenant appui sur des auteurs tels que Machiavel, Hobbes, Locke, Montesquieu et les Fédéralistes américains. Le deuxième cours (5060BB) propose à la fois une histoire du concept d'empire et une interprétation des grands théoriciens du droit international classique. En partant du cas romain, ce cours présente les différentes visions de l'empire qui s'affrontent en Europe dès la fin du X^e siècle, en insistant tout particulièrement sur les problèmes juridiques et politiques soulevés par la découverte du Nouveau Monde (1492) et par la naissance des grands empires européens. Une attention toute particulière sera consacrée aux textes fondateurs du droit international. Ces deux cours sont accompagnés d'un séminaire. Ils peuvent être suivis indépendamment l'un de l'autre.

5140B

Introduction à la criminologie

2h automne

B – 2^e série

3 crédits ECTS

ANDRÉ KUHN

La criminologie est la science qui tente d'expliquer le phénomène criminel, de le prévenir et de proposer la meilleure réaction sociale possible au crime. Ce cours touche donc à de multiples thèmes, tels que la définition de la déviance et de la « normalité », la définition de la déviance criminelle, la mesure de la criminalité, les théories d'explication du phénomène criminel, la prévention du crime, la réaction sociale au crime, les sanctions pénales, la population carcérale et la politique criminelle.

5291B

Introduction au droit international humanitaire (Cours Jean Pictet)

2h automne

B – 2^e série

3 crédits ECTS

MARCO SASSOLI

Ce cours constitue une occasion d'approfondir l'étude du droit international public, puisque l'attention est centrée sur la protection offerte par cette branche à la personne humaine en période de conflit armé. Objectifs : appréhender la place des conflits armés dans le droit international, la tension entre l'interdiction du recours à la force et le droit international humanitaire, les régimes de protection (combattants, civils, blessés, malades et naufragés), les règles sur la conduite

des hostilités, les conflits armés non internationaux et les nouvelles formes de conflits, la sanction des violations du droit international humanitaire, le rôle des Nations Unies, l'intervention humanitaire et les opérations de rétablissement, de maintien ou de consolidation de la paix, l'action humanitaire et le rôle du CICR. Le cours se termine par deux leçons discutant un conflit armé contemporain du point de vue du droit international humanitaire. Les étudiant(e)s sont invité(e)s à participer activement à cette discussion.

5127

Introduction to the law of trusts

2h automne

Maîtrises

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

LUC THÉVENOZ

Though literally absent from the domestic statutes and case law of many jurisdictions of the civil law tradition, including Switzerland, trusts have become a global legal concept. They are used in a wide array contexts - from estate planning to pension and investment funds and complex financial transactions - and have thus become familiar to the banking and legal community all around the world.

This course introduces students to the basic notions and principles of trusts as they developed in English law and in other jurisdictions of the common law family. We will also look closely at how Swiss law recognises the effects of trusts based on the Hague Convention on the Law Applicable to Trusts and their Recognition.

This elective course of the *Maîtrises en droit* and of the *Maîtrise en finance (SES)* is also open to all students enrolled in the *Certificat de droit transnational*. Participants are expected to be able to understand documents, attend lectures and participate in discussions in English.

5292

La pratique du droit international humanitaire

2h automne

Maîtrises

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

MARCO SASSOLI

L'objectif de ce cours consiste à appréhender, par une discussion de cas tirés de la jurisprudence et de la pratique contemporaine, la place des conflits armés

dans le droit international, la tension entre l'interdiction du recours à la force et le droit international humanitaire, les régimes de protection (combattants, civils, blessés, malades et naufragés), les règles sur la conduite des hostilités, les conflits armés non internationaux et les nouvelles formes de conflits, la sanction des violations du droit international humanitaire et le rôle du CICR.

Le cours consiste exclusivement en une discussion de l'application du droit international humanitaire dans des conflits armés récents (p.ex. Darfour, Israël/territoires palestiniens, Erythrée/Ethiopie, Irak, Afghanistan, Guantánamo, ex-Yougoslavie, Tchétchénie) à l'aide de cas pratiques. Il est donc indispensable que les étudiants préparent les cas avant qu'ils ne sont discutés. La matière appliquée dans les cas pratiques, c'est-à-dire les règles du droit international humanitaire, doit être acquise par des lectures personnelles ou en suivant, en parallèle, comme auditeurs, le cours 5291, Introduction au droit international humanitaire (Cours Jean Pictet) – s'il n'a pas déjà été suivi au niveau Baccalauréat.

Les étudiants sont vivement encouragés à des prestations complémentaires consistant en la rédaction de papiers sur des questions de droit international humanitaire liées à des cas pratiques et/ou des plaidoiries concernant l'un des cas discutés.

5028B

B – 2^e série

3 crédits ECTS

5028M

Propriété intellectuelle et concurrence déloyale

2h automne

Maîtrises

6 crédits ECTS

JACQUES DE WERRA

Il est acquis que le droit de la propriété intellectuelle peut jouer un rôle important dans le succès commercial des entreprises. Il est en effet fréquent que l'actif principal des entreprises soit constitué par leur portefeuille de droits de propriété intellectuelle. Dans ces circonstances, la protection efficace de tels droits apparaît comme un enjeu commercial essentiel pour les entreprises concernées.

Fort de ce constat, le cours a pour objectif de familiariser les étudiants avec les domaines principaux du droit suisse de la propriété intellectuelle (soit le droit des brevets, le droit d'auteur, le droit des marques et le droit du design) et de la concurrence déloyale. Bien que le cours porte sur le droit suisse, certains principes fondamentaux du droit international de la propriété intellectuelle seront également présentés (étant rappelé qu'un cours de droit international de la pro-

priété intellectuelle est offert aux étudiants en Maîtrise, cf. cours no 5041). Le cours est dispensé sous la forme d'un enseignement *ex cathedra* accompagné de cas pratiques qui sont discutés en classe. Il est ouvert aux étudiants en baccalauréat et en maîtrise, **ces derniers étant tenus d'accomplir une prestation additionnelle (prenant la forme d'un travail de rédaction) qui vaut un tiers de la note**, les informations utiles à ce propos étant communiquées via la plateforme dokeos.

4304059CR

Réforme du service public: approches théoriques

2h automne

Maîtrises

6 crédits ECTS

FRÉDÉRIC VARONE

Le cours traite du contexte politique, des fondements théoriques et des instruments de la Nouvelle Gestion Publique (*New Public Management*).

Il présente successivement :

- les liens entre l'idéologie néo-libérale, le contexte politique, le système politique et la portée de la NGP dans différents pays;
- les théories (économiques) dont s'inspire la NGP;
- les principaux instruments de la NGP (la contractualisation, les indicateurs de performance, etc.);
- l'application de la NGP aux niveaux fédéral et cantonal (les offices fédéraux gérés par mandat de prestations et enveloppe budgétaire, etc.);
- les impacts de la NGP sur le fonctionnement de l'administration, sur les relations entre autorités politiques et hauts fonctionnaires, ainsi que sur le pilotage des politiques publiques.

5224B*B – 2^e série**3 crédits ECTS***5224M****Swiss Moot Court****2h automne***Maîtrises**6 crédits ECTS*

CHRISTINE CHAPPUIS

Le Swiss Moot Court est un concours de plaidoiries comprenant deux phases. Lors de la phase écrite, les participants rédigent deux mémoires (demande et réponse). Les candidats sélectionnés par le jury du concours participent à la phase orale de plaidoiries. Les mémoires et les plaidoiries sont évalués par des juges, des avocats et des professeurs. Les participants observent les règles fixées par les organisateurs du concours :

http://www.swissmootcourt.ch/uploads/reglement_smc_fr.pdf

Les étudiants participant au concours ont la possibilité de faire valider leurs mémoires pour obtenir les crédits correspondant à une option (B ou M) dans le délai fixé par l'enseignante. Le degré d'approfondissement pour une validation en Maîtrise est plus important que celui permettant la validation en Baccalauréat. Les équipes travaillent de manière indépendante.

Délai d'inscription et renseignements complémentaires sur les modalités du concours :

<http://www.swissmootcourt.ch/index.php?lang=fr>

5050**Introduction au droit suisse et Terminologie juridique française
(pour étudiants non francophones)****2 h automne***6 CRÉDITS ECTS*

HILDEGARD STAUDER

Pour permettre aux étudiants non francophones (étudiants de mobilité suisse ou européenne, étudiants suivant le programme du Certificat de droit transnational) de participer activement aux enseignements de la Faculté, celle-ci organise un enseignement d'Introduction au droit suisse et Terminologie juridique française à raison de deux heures par semaine pendant le semestre d'automne. Les étudiants liront, analyseront et commenteront des textes de droit suisse en langue française (textes législatifs, doctrine et jurisprudence). En outre, ils

s'exerceront à résoudre des cas pratiques dans différents domaines du droit suisse.

Ce cours vise ainsi à approfondir les connaissances de la terminologie suisse romande et française en droit public, droit privé et droit de la procédure. Les participants étudient en même temps quelques institutions spécifiques du droit suisse inconnues dans les ordres juridiques des pays voisins (comme l'initiative et le référendum populaires essentiels pour la vie publique suisse). Ils aborderont en outre des problèmes juridiques qui, dans leurs ordres juridiques nationaux respectifs, ont trouvé une solution autre que celle prévue par le droit suisse (ainsi le transfert causal de la propriété). Grâce à cette approche, les étudiants acquièrent les bases de droit matériel nécessaires à une recherche autonome en droit comparé.

3.b. ENSEIGNEMENT À OPTION DE PRINTEMPS 2012 – 2 heures/semaine

5360M

Allemand juridique (atelier)

2h printemps

Maîtrises

6 crédits ECTS

HILDEGARD STAUDER

Les étudiants des programmes de Maîtrise sont invités à participer à ce cours à option en parallèle avec les cours fondamentaux ou le séminaire. Son but est de les aider dans la compréhension de textes de doctrine et de jurisprudence en langue allemande dont la lecture est essentielle pour suivre les cours ou rédiger leur mémoire.

L'enseignement sera dispensé sous forme d'atelier, les séances communes, en petits groupes ou individuelles alternant en fonction des sujets. Les modalités concrètes seront adaptées aux besoins des participants.

L'enseignement n'est pas sanctionné par un examen. En revanche, une participation régulière et active des étudiants à chacune des séances est obligatoire. Ne seront admis à l'Atelier que les étudiants ayant un niveau suffisant en allemand juridique (p.ex. examen d'allemand juridique en Bachelor réussi).

5467

Analyse économique du droit

2h printemps

Maîtrises

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

RASHID BAHAR

L'analyse économique du droit consiste à appliquer les techniques des sciences économiques et, en particulier de la microéconomie, au droit dans une perspective tant descriptive que normative. Bien que l'on puisse retracer ses origines à Beccaria et Bentham, elle a trouvé son essor dans les law schools américains au cours des quarante dernières années. Bien qu'elle n'ait pas (encore) trouvé un succès comparable en Europe, elle recueille une attention croissante que ce soit dans les facultés de droit ou d'économie et est sans doute en passe de devenir la méthodologie dominante dans certains domaines du droit communautaire, notamment le droit de la concurrence, le droit des sociétés, et le droit des marchés financiers.

Dans le cadre de ce cours à option, après une brève introduction à la méthodologie et aux hypothèses centrales de ce cadre analytique, nous réexaminerons sous l'angle économique des domaines centraux du droit privé : la propriété et les droits réels, les contrats, les accidents et la responsabilité civile ainsi que la procédure civile. L'analyse sera avant tout informelle sans recours à des modèles mathématiques complexes.

5024

Contrats innommés

2h printemps

Maîtrises

6 crédits ECTS

JACQUES DE WERRA

La pratique contractuelle enseigne que de nombreux contrats commerciaux ne sont pas expressément réglementés ni dans la partie spéciale du Code des obligations ni dans d'autres législations. Partant de ce constat, l'objectif de ce cours est de familiariser les étudiants avec le concept des contrats innommés et d'analyser plus spécifiquement quelques types de contrats innommés sous l'angle du droit suisse, l'accent étant mis sur certains contrats innommés fréquemment utilisés dans le monde des affaires. Après une introduction générale à la problématique des contrats innommés, le cours présentera ainsi le contrat de crédit-bail (leasing), le contrat de distribution, le contrat de licence, le contrat de franchise et le contrat de sponsoring. Dans une approche pragmatique, les contrats innommés traités dans le cadre du cours seront analysés sur la base d'exemples de contrats tirés de la pratique et à la lumière de la jurisprudence suisse ou étrangère.

5081

Droit constitutionnel (questions choisies) : le droit constitutionnel des cantons

2h printemps

B - 2ème série

3 crédits ECTS

THIERRY TANQUEREL

Cet enseignement aborde le droit constitutionnel des cantons sous trois aspects. Seront d'abord examinées l'autonomie constitutionnelle des cantons et la portée du droit constitutionnel cantonal. Seront ensuite présentés, dans une approche comparative, les convergences, les éléments de diversité et les constructions originales que présentent, dans leur contenu, les différentes constitutions cantonales. Une large place sera enfin accordée au mouvement

de révision totale des constitutions cantonales, dont l'un des derniers épisodes est actuellement en cours à Genève.

5245

Droit de la sécurité sociale II

2h printemps

B – 2^e série

3 crédits ECTS

PIERRE-YVES GREBER

Cet enseignement à option prolonge l'enseignement obligatoire *Droit de la sécurité sociale* 5351. L'idée est d'aborder des domaines importants qui ne sont pas traités, ou alors de manière complètement marginale, par le cours obligatoire.

Le contenu est le suivant :

- L'histoire de la sécurité sociale en Suisse : il ne s'agit pas de la parcourir année après année, mais de s'intéresser à quelques grands événements ;
- L'assurance-chômage : droit international liant la Suisse, conception de la protection, champ d'application personnel et matériel, prestations, organisation administrative, financière et contentieuse ;
- Les allocations de maternité ;
- Les allocations familiales ;

L'enseignement est principalement théorique, mais il comprendra aussi quelques questions pratiques.

5123B

B – 2^e série

3 crédits ECTS

5123M

Droit des constructions et du logement

2h printemps

Maîtrises

6 crédits ECTS

VALÉRIE DÉFAGO GAUDIN

Ce cours présente le droit fédéral et cantonal des constructions et du logement.

Après une brève introduction des principes du droit de l'aménagement du territoire, il trace le cadre général de la politique du logement afin d'en présenter les différents moyens.

Il porte ensuite sur un instrument essentiel de cette politique : les mesures limitant les démolitions, transformations et rénovations d'immeubles ou appartements.

Le cours aborde ensuite les règles de la police des constructions qui conditionnent le droit de construire à Genève. Enfin, le cours étudie les conséquences sur les projets de constructions du droit fédéral sur la protection de l'environnement.

5130

Droit des marchés et intermédiaires financiers

2h printemps

Maîtrises

6 crédits ECTS

CHRISTIAN BOVET

La surveillance des banques et des marchés financiers par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) détermine le comportement et parfois la stratégie des entreprises actives dans ce secteur. Après un bref rappel des objectifs de la réglementation bancaire et financière, cet enseignement aborde, dans une perspective aussi pratique que possible, les différents régimes applicables aux banques, bourses, négociants en valeurs mobilières et acteurs intervenant dans les opérations de placement collectif de capitaux. Le cours met en exergue tant les normes légales que l'autorégulation, qui joue un rôle important en Suisse. La dimension internationale est par ailleurs très présente, pour comprendre les fondements de nombreuses normes, pour comparer notre système juridique avec celui prévalant dans l'Union européenne ou pour situer les règles sur l'entraide administrative en matière boursière.

5057B

B – 2^e série

3 crédits ECTS

5057M

Droit fiscal international et comparé

2h printemps

Maîtrises

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

XAVIER OBERSON

Cet enseignement dispensé sous forme de séances de travail vise à donner un aperçu général des principes du droit fiscal international dans une perspective

comparée, notamment en se penchant sur les règles essentielles des conventions de double imposition ainsi que leur application concrète.

Le cours est subdivisé en trois parties distinctes. La première partie se concentre sur les principes de base du droit fiscal international (résidence internationale, causes de la double imposition, moyens internes permettant de l'éviter), puis propose une analyse plus détaillée des conventions internationales de double imposition (champ d'application, règles de partage, méthode d'élimination de la double imposition). La deuxième partie du cours présentera une analyse théorique et pratique de différentes questions d'importance fondamentale, sans prétendre à l'exhaustivité. Enfin, une troisième partie plus formelle traitera des problèmes de procédure, notamment la procédure amiable et l'échange de renseignements sur la base des conventions de double imposition.

5041

Droit international de la propriété intellectuelle

2h printemps

Maîtrises

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

JACQUES DE WERRA

L'expérience montre que les droits de propriété intellectuelle sont très souvent utilisés ou violés simultanément dans plusieurs États. Il est ainsi fréquent que les questions juridiques relatives à la propriété intellectuelle (qui peuvent surgir dans un contexte contractuel ou litigieux) revêtent un caractère international, cette tendance étant encore renforcée par l'usage accru de moyens de communication et de distribution globaux comme l'Internet. Une protection efficace du droit de la propriété intellectuelle sur le plan international est ainsi souvent essentielle pour les acteurs commerciaux. Fort de ce constat, l'objectif du cours est de présenter les principes et instruments essentiels du droit international de la propriété intellectuelle, et notamment l'Accord sur les aspects liés au commerce des droits de propriété intellectuelle (ADPIC) conclu sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que les principaux traités de protection de la propriété intellectuelle gérés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Le cours présente également les enjeux des litiges internationaux de droit de la propriété intellectuelle sous l'angle du droit international privé.

5060BB

Histoire de la pensée juridique et politique II : le concept d'empire, des origines à nos jours

2h printemps

B – 2^e série

3 crédits ECTS

ALEXIS KELLER

Voir descriptif du cours 5060AB, Les fondements de la pensée politique moderne.

5479

Introduction à la médecine légale

2h printemps

Maîtrises

6 crédits ECTS

PATRICE MANGIN

La médecine légale est une discipline médicale particulière, actuellement très médiatique et médiatisée à travers la littérature policière et les séries télévisuelles. De ce fait, elle est perçue actuellement par l'opinion publique comme la branche de la médecine qui a pour objet de contribuer à l'œuvre de la justice et de la police en les éclairant sur la matérialité de faits généralement pénalement répréhensibles à partir de constats médicaux et d'investigations médicales et biologiques.

Par ailleurs, du fait des progrès technologiques, elle a acquis au cours des deux dernières décennies, une visibilité scientifique de plus en plus manifeste pour le public avec pour corollaire une exigence de résultats de plus en plus tangibles.

Le but de ce cours est de donner à l'étudiant un aperçu de la pratique médico-légale en abordant les principaux aspects de la pathologie forensique, y compris les investigations techniques et de laboratoire qui y sont associées.

5033

Introduction au droit anglo-américain

2h printemps

Maîtrises

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

NN

Ce cours offre une introduction de base à l'esprit et au style de la tradition de common law, plus précisément à sa terminologie, à ses sources typiques, aux

procédés de création et d'application des normes ainsi qu'aux méthodes de raisonnement qui la distinguent d'autres traditions juridiques.

L'accent est mis davantage sur la compréhension et la méthode permettant à l'étudiant d'acquérir des connaissances de manière indépendante que sur une ou plusieurs branches de droit positif d'un système déterminé.

Le cours sera donné en partie par un enseignant de l'Université de Genève et par un professeur invité venant d'une université anglaise ou américaine. Les étudiants désirant suivre ce cours doivent donc disposer de bonnes connaissances d'anglais.

5063

Juridiction internationale pénale : aspects d'une nouvelle culture

2h printemps

Maîtrises

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

NICOLAS MICHEL

Au cours des quinze dernières années, la juridiction pénale internationale a accompli des progrès historiques. Des étapes importantes ont été franchies sur le chemin conduisant à la fin de l'impunité des auteurs des crimes internationaux les plus graves. Après une vue d'ensemble de l'évolution historique depuis la première partie des années quatre vingt dix, le séminaire permettra d'analyser les aspects juridiques de la question, situés dans leur contexte, successivement par une approche institutionnelle (les principales institutions et leurs caractéristiques essentielles), puis par une approche thématique (typologie des tribunaux, compétences comparées, relations avec les mécanismes de justice traditionnelle et avec les processus de type vérité et réconciliation, ou relation entre justice et paix dans des situations concrètes).

5339B

B – 2^e série

3 crédits ECTS

5339M

L'entreprise, du point de vue économique et juridique

2h printemps

Maîtrises

6 crédits ECTS

HENRY PETER

Cette option débute par une réflexion portant sur la notion d'entreprise, concept dont la réelle signification est souvent assez mal connue. Sont ensuite

traitées les questions de financement de l'entreprise, notamment les différents moyens d'y procéder et leurs conséquences, ainsi que la question, distincte, de la responsabilité pour pertes. La maîtrise de ces notions permet de passer en revue et de mieux comprendre les formes juridiques que le droit suisse consent de conférer à l'entreprise. Le cours se poursuit par une présentation des instruments de mesure que constituent le bilan, le compte de pertes et profits et le compte de flux financiers. Est ainsi également abordée la question de l'établissement et de la présentation des comptes. Le droit et les différents référentiels comptables sont discutés dans ce cadre. L'enseignement comprend également des réflexions consacrées à la compréhension et à l'analyse des états financiers.

A l'issue du cours, l'étudiant saura notamment différencier les notions de valeur nominale, de valeur comptable, de valeur de substance, de valeur boursière et de valeur réelle de l'entreprise. Il maîtrisera certaines des opérations importantes du droit des sociétés, par exemple celles qui font appel aux concepts de prime d'émission, de réserves, ouvertes ou latentes, de provisions, d'amortissements ou encore de capital social.

La méthode d'enseignement se veut résolument pratique et interactive. De nombreux schémas et exemples sont mis à disposition des candidats, en plus d'un polycopié dont la vocation est de compléter le cours ex cathedra.

Ce cours peut intéresser tous les étudiants qui, d'une manière ou d'une autre, seront en contact avec l'entreprise, qu'ils s'orientent vers le droit privé, public ou pénal.

5457

La vente internationale de marchandises

2h printemps

Maîtrises

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

SYLVAIN MARCHAND

Depuis 1980, la vente internationale de marchandises connaît une réglementation uniforme grâce à la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises, aujourd'hui applicable dans plus de 60 États.

Le cours à option propose d'étudier ce corps de règles sur la base de cas pratiques tirés de la jurisprudence étatique ou arbitrale, suisse et étrangère. L'accès par Internet à des décisions toujours plus nombreuses provoque un phénomène d'intégration sans précédent, qui voit la jurisprudence de toute provenance commentée et critiquée par les spécialistes du monde entier. Les documents de

référence sont rédigés en français, allemand et anglais, mais le cours est donné en français. Les opérations de vente internationale seront examinées dans leur globalité, y compris le transport international de marchandises qu'elles impliquent.

5020B

B – 2^e série

3 crédits ECTS

5020M

Rédaction de contrats

2h printemps

Maîtrises

6 crédits ECTS

CDT

6 crédits ECTS

SYLVAIN MARCHAND

Le cours portera dans un premier temps sur les usages généralement admis en matière de rédaction de contrats commerciaux, dans leur forme continentale ou anglo-saxonne. Dans un second temps, les principales clauses de ces contrats seront examinées, à l'aide d'exemples tirés de contrats classiques : préambule, clause de paiement du prix, clause de sous-traitance, conditions matérielles et formelles, clause pénale, clause de garantie, clause de responsabilité, clause de force majeure, clause de best efforts, clause de durée et de résiliation, clause de résolution des litiges, clause de prohibition de faire concurrence, clauses standards, clause survivant au contrat, etc. Le cours sera donné en français mais les exemples seront souvent en anglais. Le cours est un cours de Maîtrise mais il est ouvert aux étudiants de Baccalauréat qui souhaitent le suivre en troisième année.

5361

Règlement des litiges dans l'Union européenne

2h printemps

MAÎTRISES

6 CRÉDITS ECTS

CDT

6 CRÉDITS ECTS

CHRISTINE KADDOUS

Ce cours a pour but de familiariser les étudiants avec les principaux éléments du système judiciaire de l'Union européenne. Il est consacré à l'étude des mécanismes de règlement des différends dans l'Union européenne, qu'il s'agisse de différends entre institutions, entre institutions et États membres de l'Union européenne, entre États membres, entre particuliers et institutions, entre par-

ticuliers et États membres ou entre particuliers. Il donne aux juristes une vision globale des procédures devant les juridictions de l'Union et met en évidence les interactions entre juridictions nationales, européennes et internationales.

3.C. ENSEIGNEMENT LIBRE (HORS PLAN D'ÉTUDES)

5238

Juridictions fédérales

2h printemps

FRANÇOIS BELLANGER / NICOLAS JEANDIN / BERNHARD STRÄULI

Ce cours tend à décrire les règles de procédures applicables par devant les juridictions fédérales. Les normes générales de la LTF tout comme les différents types de recours unifiés et le recours constitutionnel subsidiaire y seront présentés.

Les autres procédures de recours administratives fédérales réglementées par la Loi fédérale sur la procédure administrative (PA) seront présentées.

Ce cours est donné dans le cadre de l'École d'Avocature et ne peut être validé que par les étudiants inscrits en vue de l'obtention du certificat de spécialisation délivré par cette école.

Les étudiants immatriculés en faculté de droit en vue de l'obtention du baccalauréat ou d'une maîtrise peuvent toutefois le suivre au titre de cours libre, hors cursus universitaire.

4. MAÎTRISES UNIVERSITAIRES EN DROIT (MASTER OF LAWS) - SÉMINAIRES

→ **Maîtrises** 18 crédits ECTS

→ **CDT** 12 crédits ECTS

5368

Acquisitions d'entreprises

Automne

MD / MDE

18 crédits ECTS

HENRY PETER

L'objet de ce séminaire est de se familiariser avec le concept d'acquisition d'entreprise. Il s'intéressera à la notion, d'un point de vue économique et juridique, aux différentes méthodes qui peuvent être mises en œuvre (acquisition de l'entreprise elle-même, acquisition de la société qui possède l'entreprise cible, fusion, offre publique d'acquisition, etc.), mais également au processus (information memorandum, due diligence, lettre d'intention, signing, closing, post closing events, representations & warranties, ajustement de prix, earn out, etc.), ainsi qu'aux contrats d'acquisition dont on constate qu'ils tendent à se standardiser. Le séminaire met en œuvre des notions de droit privé (en particulier le code des obligations et la loi sur la fusion) mais également de droit public et en particulier administratif, telle la loi sur les bourses (OPA, etc.).

Organisation et calendrier

Les séances (cours) se dérouleront le mardi de 12h15 à 14h00. La matière sera introduite lors de trois séances qui se tiendront respectivement les 27 septembre, 4 et 11 octobre 2011. Le Professeur Benoît Chappuis interviendra lors de la troisième de ces séances pour discuter la question particulière du dommage dans les acquisitions d'entreprise. Le même jour, en fin de séance, seront présentés les sujets qui seront confiés aux étudiants, ces derniers étant ensuite appelés à remettre leurs plans respectifs au plus tard le 25 octobre 2011. Ces plans seront discutés individuellement avec leur auteur lors des deux semaines suivantes. Les mémoires devront être remis trois semaines plus tard, puis seront présentés à raison de trois mémoires par séance, respectivement les 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre et 13 décembre 2011. Chaque présentation sera suivie d'une discussion avec la classe à l'occasion de laquelle la participation active de chaque étudiant est requise. Le 20 décembre 2011 se déroulera une séance de récapitulation et de conclusion de l'enseignement.

5162

Aspects actuels de la justice pénale internationale

Automne

MD / MDCP / MDIE

18 crédits ECTS

CDT

12 crédits ECTS

PAOLA GAETA

Depuis 1993 et la mise sur pied de tribunaux ad hoc pour poursuivre et juger les crimes commis dans le cadre du conflit dans l'ex-Yougoslavie et du génocide rwandais, il existe une véritable justice pénale internationale, qui s'inscrit dans la lignée des tribunaux alliés constitués à la fin de la seconde Guerre mondiale pour juger les criminels de guerre allemands et japonais (procès de Nuremberg et de Tokyo). Depuis 1998, cette justice a acquis un caractère «permanent» avec la création de la Cour pénale internationale.

Ce séminaire donnera aux étudiants l'occasion d'étudier l'histoire de la justice pénale internationale, pleine d'enseignements pour son avenir, la jurisprudence des tribunaux *ad hoc*, les premiers pas de la Cour pénale internationale, et les rapports complexes qu'entretiennent juridictions internationales et juridictions nationales.

La lecture de l'anglais est indispensable.

5174

Le Droit de l'association

Automne

MD / MDE / MDCP / MDV

18 crédits ECTS

CHRISTINE CHAPPUIS

Nombre d'activités humaines sont exercées au travers d'associations. Le droit de l'association structure ainsi tous les domaines de la vie – politique, sportive, caritative, musicale, professionnelle, voire économique. Il est marqué par le libéralisme du législateur qui laisse libre cours à l'imagination juridique des responsables de ces entités. L'actualité politique ou sportive, notamment, livre quantité de problèmes mettant en jeu les règles légales et statutaires des associations (exclusion d'un membre, sécession d'une fraction d'un parti politique, dissolution d'une association poursuivant un but illicite, sanctions prononcées à l'encontre de sportifs).

Exemples de sujets proposés: les règles applicables aux associations professionnelles, les peines prévues par les statuts, l'exclusion d'un membre, les associations « internationales », etc. Des recherches sur internet seront nécessaires

pour identifier les associations représentatives du domaine envisagé et trouver des exemples de statuts.

Le séminaire comporte une phase dédiée à la forme et une phase consacrée au fond (discussion des projets de mémoire). Possibilité de corriger le mémoire avant restitution définitive mi-janvier 2012. Début du séminaire: 2-3^e semaine après la rentrée. Le séminaire représente un travail approfondi à la mesure des 18 crédits accordés (env. 3,5 jours par semaine pendant la durée du séminaire).

5364

Droit de l'ONU : questions choisies

Automne

MD / MDIE

18 crédits ECTS

NICOLAS MICHEL

L'expression « droit de l'ONU » fait référence à des réalités diverses : l'ensemble des règles de droit qui régissent l'Organisation et son fonctionnement, à commencer par la Charte des Nations Unies; les règles élaborées au travers de processus de codification dans le but de régir le comportement des États ou d'autres sujets de droit international, que les dispositions ainsi élaborées deviennent des traités ou qu'elles demeurent des projets d'articles exerçant une influence sur l'identification ou la formation de la coutume; les règles adoptées par le Conseil de sécurité lorsqu'il assume un rôle de législateur; la jurisprudence des organes de l'ONU, en particulier de la Cour internationale de Justice.

Le séminaire aura pour objet d'offrir, dans une introduction donnée sous forme *ex cathedra*, une vue d'ensemble de ces divers aspects, puis d'étudier un certain nombre de questions spécifiques choisies en fonction de leur intérêt, de leur importance, de leur actualité et de leur pertinence à l'égard des besoins de formation de jeunes juristes intéressés au rôle du droit dans le fonctionnement de la communauté internationale. Ces diverses questions seront abordées par les participants sous la forme de présentations orales, qui seront suivies de discussions collectives. Les participants devront rédiger un mémoire sur le thème de leur présentation orale.

5166

Droit de la publicité

automne

MD / MDE / MDIE / MDCP

18 crédits ECTS

CHRISTIAN BOVET / JACQUES DE WERRA

Dans notre société, où l'image et la communication jouent un rôle important, la publicité occupe une place de choix. Or, la publicité soulève des questions juridiques aussi diverses que délicates que ce séminaire a pour but d'explorer de manière transversale (en traitant des aspects de droit public et de droit privé) et comparative (en ouvrant des perspectives sur le droit étranger, notamment le droit européen). Parmi les sujets proposés dans le cadre du séminaire figurent ainsi - à titre illustratif - la publicité comparative, les règles publicitaires applicables à certaines professions (p.ex. aux avocats) et à certains média (p.ex. la télévision), la protection des créations publicitaires, le placement de produits, le marketing en embuscade (*ambush marketing*) et le contrat de parrainage (sponsoring).

5101

La Suisse et le Conseil de l'Europe

Automne

MD / MDAP / MDIE / MDCP / MDV

18 crédits ECTS

MICHEL HOTTELIER

Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale à vocation régionale, dont la création remonte à la fin de la Seconde guerre mondiale. Il comprend actuellement 47 Etats, regroupant une population de plus de 800 millions de personnes. La Suisse en fait partie depuis le 6 mai 1963. A teneur de son Statut, adopté à Londres le 5 mai 1949, le but du Conseil de l'Europe est de « réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social ».

S'il est principalement connu grâce à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, le Conseil de l'Europe déploie ses activités dans les domaines économique, social, culturel, scientifique, juridique et administratif. Un nombre considérable de traités internationaux ont ainsi été adoptés sous l'égide du Conseil de l'Europe, mais la connaissance de leur existence et l'étude de leur contenu reste souvent confinées à quelques spécialistes. L'objectif du séminaire est de présenter les activités du Conseil de l'Europe dans toute leur diversité, en permettant aux

étudiants de se familiariser avec l'originalité et la richesse de la pensée européenne à travers le traitement d'un sujet de recherche qu'ils choisiront librement.

5200

Le règlement des différends relatifs à l'eau

Automne

MD / MDIE / MDAP / MDCP

18 crédits ECTS

CDT

12 crédits ECTS

LAURENCE BOISSON DE CHAZOURNES

Ce séminaire sera consacré à l'analyse des modes de règlement des différends internationaux, notamment leur profils et caractéristiques, s'agissant des litiges relatifs à l'eau. L'accent sera placé sur l'émergence de nouvelles procédures et pratiques en ce domaine ainsi que sur l'implication des acteurs non étatiques. Les analyses s'appuieront sur des décisions judiciaires et arbitrales ainsi que sur des décisions rendues par d'autres instances internationales de règlement des différends.

5223

Moot Court in European Law

MD / MDIE / MDE / MDCP / MDAP

18 CRÉDITS ECTS

CDT

12 CRÉDITS ECTS

CHRISTINE KADDOUS

Le European Law Moot Court Competition consiste en un procès fictif qui oppose des équipes provenant de plus de 100 universités européennes. Il repose sur un cas pratique que les participant(e)s doivent étudier sous l'angle du droit de l'Union européenne. Le concours, bilingue (français/anglais), comporte la rédaction de mémoires (l'un exposant les arguments de la partie demanderesse, l'autre les arguments de la partie défenderesse) et des sessions de plaidoiries qui se tiennent dans une capitale européenne (finales régionales). Le concours commence le 1^{er} septembre 2011.

La participation à ce concours permet aux étudiant(e)s de mettre en pratique les connaissances qu'ils ont acquises en droit de l'Union européenne en leur offrant la possibilité de rédiger des mémoires et de présenter leurs arguments lors de plaidoiries orales.

Délai d'inscription : dépôt d'un dossier (curriculum vitae, état d'avancement des études et lettre de motivation) auprès de Mme le Prof. Christine Kaddous avant le 15 avril 2011.

5367

Relations bilatérales Suisse - UE

Automne

MD / MDIE / MDE / MDAP / MDCP

18 crédits ECTS

CDT

12 crédits ECTS

CHRISTINE KADDOUS

Les relations entre la Suisse et l'Union européenne sont denses, intenses et en constante évolution. Ce séminaire est consacré à la politique européenne de la Suisse, son cadre général et le contenu essentiel des principaux accords conclus avec le partenaire européen. Il aborde également les questions institutionnelles complexes posées dans le cadre des accords bilatéraux. Les étudiants disposent d'un choix particulièrement étendu de thèmes qui pourront faire l'objet de leur mémoire.

5220

Vienna Arbitration Moot Court

Automne

MD / MDE / MDIE / MDCP

18 crédits ECTS

CDT

12 crédits ECTS

CHRISTINE CHAPPUIS /AUDE PEYROT

Le Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot <<http://www.cisg.law.pace.edu/vis.html>> simule un arbitrage sur la base d'un cas pratique. Le cas pose des problèmes relevant tant du droit de l'arbitrage que de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

Le concours, dont la langue est l'anglais, réunit plus de 250 équipes représentant des Facultés de droit du monde entier. Il comprend la rédaction de mémoires et la présentation de plaidoiries à Vienne peu avant Pâques. Les étudiants, travaillant au sein d'une petite équipe, apprennent à rédiger un mémoire et à préparer une plaidoirie. Ce faisant, ils assument successivement le rôle de demandeur et de défendeur à l'arbitrage. Ils sont ainsi amenés à définir une position, puis à la défendre, exercice fort différent de la résolution d'un cas pratique telle qu'elle est généralement comprise au cours des études de droit. Ce concours offre ainsi une occasion unique et très prisée d'acquérir des connais-

sances pragmatiques de certaines facettes du droit commercial international dans un environnement très proche de la réalité.

Admission décidée par l'enseignant responsable sur dossier.

5167

Aspects choisis de droit pénal économique suisse

Printemps

MD / MDE / MDCP / MDAP

18 crédits ECTS

URSULA CASSANI / OLIVIER HARI

Le séminaire aura pour objectif de dresser une sorte de tableau général du droit pénal économique suisse. Les travaux de recherche porteront donc sur les rapports entre le droit pénal et les autres droits (sanctions administratives, sanctions civiles), les conditions d'imputation (punissabilité de l'entreprise, les difficultés liées aux éléments constitutifs subjectifs), les sanctions (confiscation, interdictions professionnelles), ainsi que sur les rapports entre droit suisse et droit européen.

5453

Contrats et insolvabilité

Printemps

MD / MDE / MDCP

18 crédits ECTS

SYLVAIN MARCHAND

L'insolvabilité d'une partie au contrat compromet l'exécution du contrat, et les perspectives du cocontractant de se faire indemniser en cas de violation de ce contrat. Dans le cadre du séminaire, les étudiants examineront diverses questions générales liées à cette situation d'insolvabilité (contraventions anticipées au contrat, reprise du contrat par la masse en faillite, mise en demeure du cocontractant, exception d'insolvabilité), ou des questions liées à des contrats spécifiques (effet de la faillite sur le contrat de travail, de bail, faillite du représentant indirect, faillite du trustee, sort des contrats dans le concordat, opposabilité d'une cession de créances futures à une masse en faillite, effet de la faillite sur le droit de compenser, etc...).

Après quelques séances introductives, le séminaire sera organisé autour de deux journées de présentation et discussion des mémoires par les étudiants.

conformément à l'art. 59a de la loi sur les cartels (2008) que dans les travaux subséquents du groupe chargé par le Conseil fédéral de préparer une série d'amendements concrets de la réglementation suisse (2009-2010). Ce séminaire permettra aux étudiants en provenance de l'étranger, en particulier de

L'Union européenne, de retrouver des notions familières, tout en enrichissant leurs connaissances au travers de l'examen de l'approche critique adoptée par la Suisse. Pour les étudiants suisses, il constitue une occasion d'élargir leur champ de compétences à un horizon dépassant le cadre strictement national.

5113

L'enfant en droit

Printemps

MD / MDCP / MDIE / MDV

18 crédits ECTS

MARIE-LAURE PAPAUX VAN DELDEN

L'évolution de la place de l'enfant en droit a été et reste la source de changements importants en droit de la famille. Elle a notamment entraîné une conception nouvelle de la filiation, de l'autorité parentale, du droit de l'adoption et l'acceptation d'une place accordée à l'enfant dans le divorce de ses parents. L'importance de l'enfant en tant que sujet de droits s'amplifie poussant le droit à s'intéresser moins à la structure familiale qu'à l'enfant, la « parentalité » devenant un statut privilégié. La mission du législateur et des tribunaux en particulier consiste non seulement à protéger l'enfant, mais également à en assurer le respect et à en faire valoir les droits. L'enfant est en effet devenu une personne à part entière, égale aux autres individus, créancière de droits, dont celui de voir son opinion pris en compte et son intérêt supérieur préservé dans toutes les décisions qui le concernent ; ce nouveau statut juridique lui a été reconnu dans la Convention sur les droits de l'enfant. Cette évolution fera l'objet de notre analyse, qui portera en partie sur l'apport du droit international des droits de l'homme.

5241

L'évolution des pensions de retraite, de survivants et d'invalidité en Suisse et à l'étranger

Printemps

MD / MDAP / MDCP / MDIE / MDE / MDV

18 crédits ECTS

CDT

12 crédits ECTS

PIERRE-YVES GREBER

Chaque année, un séminaire en droit de la sécurité sociale est organisé. Il permet de faire de la recherche dans cette matière très importante sur le plan humain, social, économique et qui est souvent à l'agenda politique et des médias. Une liste, non exhaustive, de sujets de mémoire est proposée aux participants, qui bénéficient d'un encadrement régulier.

Les pensions constituent une part essentielle de la sécurité sociale (avec les soins de santé). Des réformes sont entreprises pour adapter les systèmes à l'évolution sociale, économique, démographique et politique. Les Organisations internationales fournissent des pistes. Les débats sont vifs et la recherche de consensus difficile.

5165

La protection internationale de l'enfant

Printemps

MD / MDIE / MDCP

18 crédits ECTS

CDT

12 crédits ECTS

GIAN-PAOLO ROMANO

Le besoin de protection de l'enfant dans l'ordre international n'est vraiment satisfait que lorsque l'action des États impliqués est concertée ou du moins coordonnée. Utile complément du cours sur la famille en droit international privé, ce séminaire invite d'abord les participants à prendre conscience de la variété des sources en la matière - nationales, communautaires, conventionnelles, universelles - de même que des difficultés que pose leur articulation. Il s'intéresse ensuite à la notion de « intérêt de l'enfant », souvent utilisée par ces instruments, et aux différentes significations qu'elle peut recevoir selon les cas et les ordres juridiques. S'inspirant d'une jurisprudence abondante, suisse et communautaire, les participants pourront alors choisir le sujet de leur mémoire parmi les nombreux thèmes que recouvre le sujet de la protection internationale de l'enfant : responsabilité parentale et droit de garde, notamment en cas de séparation des parents ; droits de visite, qui en constituent le nécessaire corollaire ; placement de l'enfant ; établissement de la filiation adoptive ; obligation d'entretien et recouvrement international des créances alimentaires. Une attention particulière sera consacrée aux enlèvements internationaux, compte tenu de l'actualité du phénomène et des multiples intérêts - humains, juridiques, politiques, voire diplomatiques - qu'il met en cause.

5163

Leading cases du droit privé et du droit international privé européen

Printemps

MD / MDE / MDIE

18 crédits ECTS

CDT

12 crédits ECTS

THOMAS KADNER GRAZIANO

Dans ce séminaire, chaque participant travaillera avec un arrêt récent ou de principe d'un tribunal européen ou américain portant sur une question de droit contractuel, de responsabilité civile, de droit des biens ou de droit international privé (par exemples l'arrêt *Fairchild v Glenhaven* de la House of Lords anglaise sur la responsabilité pour dommages causés par l'amiante et les problèmes de preuve de causalité; des arrêts récents de tribunaux européens ou américains sur la « perte de chance/loss of a chance » ; des arrêts rendus dans différents pays concernant la responsabilité pour « naissance d'un enfant non souhaité », etc.). Les arrêts seront analysés par rapport au système de droit dans lequel ils ont été rendus. Ensuite, il s'agira de chercher les solutions des cas selon les droits d'autres pays, et selon les corps de règles de droit contractuel européen et de la responsabilité civile européenne, à savoir les « Principes du droit européen du contrat », les « Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats de commerce international », l'Avant-projet d'un « Code européen des contrats » ou, pour la responsabilité civile, selon les « Principles of European Tort Law », ainsi que le projet du « Cadre commun de référence » présenté en 2009.

Les différentes solutions seront analysées et comparées, le but étant d'écrire un commentaire de l'arrêt dans une perspective européenne.

5062

Paix justes, paix injustes : essai de clarification conceptuelle.

Printemps

MD / MDIE

18 crédits ECTS

CDT

12 crédits ECTS

ALEXIS KELLER

La pensée juridique moderne et contemporaine a, pour l'essentiel, privilégié l'étude de la guerre juste. Nombreux en effet sont les ouvrages qui traitent des rapports entre la guerre et la justice, sous l'angle juridique, politique ou moral. En revanche, le concept de « paix juste » n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie. La recherche s'est concentrée sur la « paix négative », la « paix positive », la « paix armée », la « paix froide » ou même la « paix perpétuelle », mais pas sur

la « paix juste ». L'objectif de ce séminaire est de proposer une réflexion critique sur le concept de paix juste, en insistant notamment sur les questions suivantes : existe-t-il une tension irréconciliable entre la justice et la paix ? Quelles sont les exigences d'une paix juste ? L'histoire nous fournit-elle des exemples de paix justes ?

5164

Protection de la personnalité et personnes vulnérables

Printemps

MD / MDCP / MDAP / MDV

18 crédits ECTS

DOMINIQUE MANAÏ

Depuis un quart de siècle, les droits de la personnalité connaissent un développement considérable, tant par le biais de l'établissement de principes jurisprudentiels que par la voie de l'élaboration de lois spécifiques. Concept large, la vulnérabilité concerne quiconque est atteint dans les droits de sa personnalité. La vulnérabilité peut ainsi résulter d'un état temporaire ou permanent de l'individu dans sa trajectoire de vie ou d'une situation qui l'empêche de s'épanouir.

Ce séminaire offre aux étudiants l'occasion d'analyser les divers droits de la personnalité (intégrité corporelle, intégrité psychique, sphère privée, honneur, maîtrise des données personnelles, image) bafoués, ou seulement remis en cause, dans un contexte particulier (notamment détention, hospitalisation, placement à des fins d'assistance, violence domestique, victimes d'infraction, personnes ayant subi une condamnation pénale, personnes incapables de discernement, enfants).

Les sujets seront répartis entre les étudiants à la mi-décembre. Au début du semestre de printemps, un cours introductif de méthodologie sera dispensé. Puis chaque étudiant présentera un aspect de son sujet, par écrit et oralement, présentation qui fera l'objet d'une discussion. Les étudiants devront rendre leur mémoire au mois de mai.

Index

Acquisitions d'entreprises	116
Allemand juridique	69
Allemand juridique (atelier)	92
Allemand juridique (atelier)	105
Analyse économique du droit	105
Arbitrage international	71
Aspects actuels de la justice pénale internationale	117
Aspects choisis de droit pénal économique suisse	122
Codifications civiles et pénales	83
Contrats et insolvabilité	122
Contrats innommés	106
Contrats spéciaux	61
Droit administratif	57
Droit bancaire et financier	72
Droit biomédical	89
Droit collectif du travail	92
Droit comparé et harmonisation du droit	74
Droit constitutionnel	54
Droit constitutionnel comparé	80
Droit constitutionnel (questions choisies) : le droit constitutionnel des cantons	106
Droit de la concurrence	70
Droit de l'aménagement du territoire	78
Droit de la publicité	119
Droit de la responsabilité civile	84
Droit de l'art et des biens culturels : aspects suisses, comparatifs et internationaux	93
Droit de la sécurité sociale	64
Droit de la sécurité sociale II	107
Droit de l'environnement	81
Droit de l'OMC	75
Droit de l'ONU : questions choisies	118
Droit de l'Union européenne	67
Droit des constructions et du logement	107
Droit des Effets du mariage et des successions	63
Droit des marchés et intermédiaires financiers	108
Droit des obligations	56
Droit des obligations	57
Droit des personnes physiques et de la famille	53
Droit des sanctions	83
Droit des sociétés	58
Droit des sociétés cotées	70
Droit des sûretés	72
Droit du divorce	83
Droit du marché intérieur de l'Union européenne	76
Droit du sport	94
Droit du travail	65
Droit et biotechnologies	89
Droit fiscal	61
Droit fiscal international et comparé	108
Droit international de la propriété intellectuelle	109
Droit international et européen de la sécurité sociale	81

Droit international privé	62
Droit international public	59
Droit pénal économique	73
Droit pénal européen	82
Droit pénal général	53
Droit pénal international et entraide internationale en matière pénale	95
Droit pénal spécial I : infractions contre le patrimoine	66
Droit pénal spécial II : questions choisies de politique criminelle	84
Droit pharmaceutique	90
Droit romain : principes de droit privé	95
Droits de l'homme	77
Droits fondamentaux	62
Droits réels	64
Droit suisse et européen de la consommation	96
Economie et droit	67
Égalité entre femmes et hommes : la perspective de genre en droit	96
Éléments fondamentaux de procédure civile et pénale	60
Elsa Moot Court	97
Exécution forcée	60
Exercices préparatoires à la rédaction juridique	68
Fiscalité de l'entreprise	71
Fondements romains du droit privé	55
Gestion des litiges internationaux	98
Groupes de sociétés et restructurations	73
Histoire de la pensée juridique et politique II : le concept d'empire, des origines à nos jours	110
Histoire de la pensée juridique et politique I : les fondements de la pensée politique moderne	98
Histoire du droit	55
Introduction à la criminologie	99
Introduction à la médecine légale	110
Introduction au droit anglo-américain	110
Introduction au droit international humanitaire (Cours Jean Pictet)	99
Introduction au droit suisse et Terminologie juridique française (pour étudiants non francophones)	103
Introduction au raisonnement juridique (pour les étudiants non juristes)	87
Introduction aux sciences de la vie (pour les étudiants non scientifiques)	87
Introduction aux sciences sociales	66
Introduction générale au droit et exercices	52
Introduction to the law of trusts	100
Juridictions internationale pénale : aspects d'une nouvelle culture	111
Juridictions fédérales	115
La famille en droit international privé	77
La pratique du droit international humanitaire	100
La protection internationale de l'enfant	124
La relation thérapeutique et le droit	91
La Suisse et le Conseil de l'Europe	119
La vente internationale de marchandises	112
Leading cases du droit privé et du droit international privé européen	125
Le Droit de l'association	117
Légistique suisse et européenne	79
L'enfant en droit	123
L'entreprise, du point de vue économique et juridique	111

Le règlement des différends relatifs à l'eau	120
Les relations économiques en droit international privé	78
Les relations extérieures de l'Union européenne	75
L'évolution des pensions de retraite, de survivants et d'invalidité en Suisse et à l'étranger	123
Moot Court in European Law	120
Organisation administrative et marchés publics	79
Organisations internationales	76
Paix justes, paix injustes : essai de clarification conceptuelle.	125
Philosophie du droit	66
Planification du patrimoine	85
Problèmes contemporains de droit européen	86
Propriété intellectuelle et concurrence déloyale	101
Protection de la personnalité et personnes vulnérables	126
Protection et transfert de la technologie	88
Recherche juridique informatisée	68
Rédaction de contrats	113
Réforme du service public : approches théoriques	102
Règlement des litiges dans l'Union européenne	113
Relations bilatérales Suisse - UE	121
Rhétorique et stylistique et exercices	68
Swiss Moot Court	103
Vienna Arbitration Moot Court	121